

RAPPORT D'ACTIVITÉ LES CHENEVIÈRES 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	5
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	5
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	6
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	6
1.4. POLITIQUE DE FORMATION	7
PRESENTATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE	9
2.1. FICHE D'IDENTITE DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE	9
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	10
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE	12
3.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	12
3.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	12
PRESENTATION DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	13
4.1. FICHE D'IDENTITE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	13
4.2. MISSIONS DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	13
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	15
5.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	15
5.2. FOCUS SOINS PSYCHOLOGIQUES	20
5.3 FOCUS SANTE	21
5.4. DROITS DE VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS(VPT)	22
5.5. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	25
5.6. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	29
5.7. SUIVI DE L'ACTIVITE	32
VIE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL - FAITS MARQUANTS	33
6.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	33
6.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	34
RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	37
7.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	37
7.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	38
7.3. SECURITE, ABSENTEISME	39
7.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	39

PRESENTATION DU SAEHD	41
8.1. FICHE D'IDENTITE DU SAEHD	41
8.2. MISSIONS DU SAEHD	41
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DU SAEHD	44
9.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	44
9.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	49
9.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	54
9.4. SUIVI DE L'ACTIVITE	57
9.5 FOCUS SANTE	58
VIE DU SAEHD - FAITS MARQUANTS	62
10.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	62
10.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	63
RESSOURCES HUMAINES DU SAEHD	66
11.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	66
11.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	67
11.3. SECURITE, ABSENTEISME	68
11.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	68
PRESENTATION DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL	70
12.1. FICHE D'IDENTITE DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL	70
12.2. MISSIONS DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL	71
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL	74
13.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	74
13.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	81
13.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	88
13.4. SUIVI DE L'ACTIVITE	91
13.5. FOCUS SANTE	91
13.6. LA PARENTELE	99
VIE DES APPARTEMENTS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS, CAP-ENVOL - FAITS MARQUANTS	106
14.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	106
14.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	107

RESSOURCES HUMAINES DES APPARTEMENTS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS, CAP-ENVOL	117
15.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	117
15.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	118
15.3. SECURITE, ABSENTEISME	119
15.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	119
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	122
ELEMENTS FINANCIERS 2025	125
A. DISPOSITIF D'HEBERGEMENT COLLECTIF	125
A1. RESSOURCES FINANCIERES	125
A2. INVESTISSEMENTS	130
B. DISPOSITIF D'HEBERGEMENTS DIVERSIFIES	131
B1. RESSOURCES FINANCIERES	131
B2. INVESTISSEMENTS	135
C. SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	136
C1. RESSOURCES FINANCIERES	136
C2. INVESTISSEMENTS	140

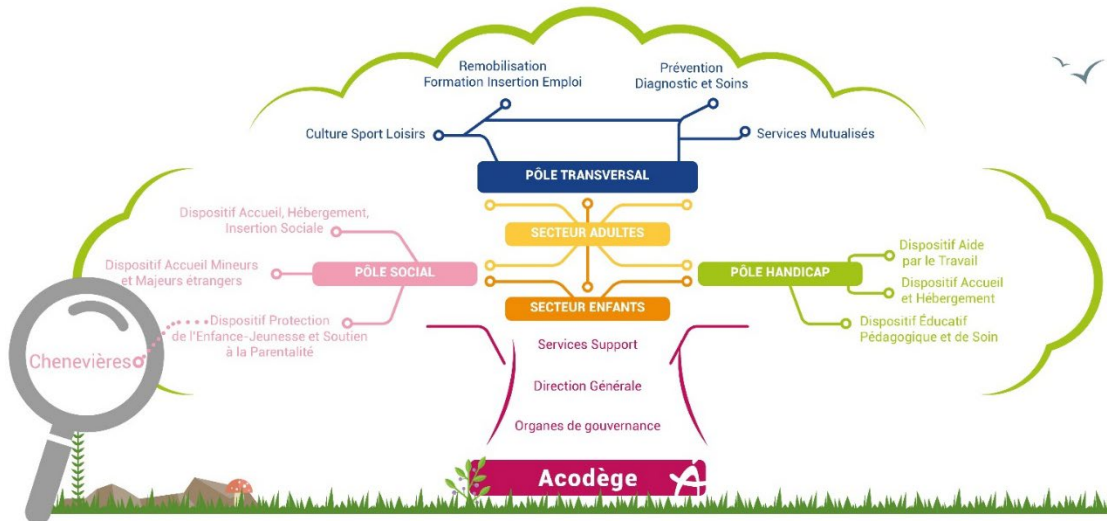
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



I.4. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
 - Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Dessin et jeu de l'enfant et du jeune adolescent dans la prise en charge thérapeutique	14	APPEA
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Formation initiale en EMDR niveau 1	27	Institut français d'EMDR
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Gestion de la violence	21	GRIEZIT
1	NC	F	Socio-éducatif	Insertion	2	ENPJJ/SF/PTF
4	1 C 3 NC	4 F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (2) Assistant Familial (1)	Journée d'étude - L'enfant accueilli, quel statut pour quel devenir	7	NC
4	1 C 3 NC	4 F	Direction et encadrement (1) Assistant Familial (2) Socio-éducatif (1)	Journées Nationales d'Etude : Comment soutenir et accompagner l'expression de l'enfant dans son parcours en accueil familial	21	ANPF
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Qu'est-ce "vraiment" qu'un psycho trauma ? Qu'est-ce qu'un post trauma ?	7	ANTIGONE
1	NC	F	Socio-éducatif	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
5	1 C 5 NC	5 F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (4)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : formation SAF Planning et JDB	1,5	Format* interne référent DUI
1	NC	F	Socio-éducatif	Excel perfectionnement	14	SB Formation
1	NC	H	Socio-éducatif	MAO : Composer, enregistrer et mixer de la musique	70	AUDIOCAMP
1	NC	H	Socio-éducatif	Conduite professionnelle : PREVENTIS CARD PRO 3	14	CENTAURE
1	NC	H	Assistant Familial	DE Assistant Familial 240h : 2024-2026	120	IRTESS
1	NC	H	Assistant Familial	DE Assistant Familial 240h : 2024-2026	120	IRTESS
1	NC	F	Assistant Familial	DE Assistant Familial 240h : 2024-2026	120	IRTESS
1	NC	F	Assistant Familial	DE Assistant Familial 240h : 2025-2027	96	IRTESS
1	NC	F	Assistant Familial	DE Assistant Familial 240h : 2025-2027	96	IRTESS
1	NC	F	Socio-éducatif	Apprentissage DE Educateur Spécialisé 2025-2028	210	CFA Sanitaire et social
1	C	H	Direction et encadrement	Maître d'Apprentissage	14	CFA Sanitaire et social
1	NC	F	Services Généraux	Certification Maitresse de maison 2024-2025	91	INFA
1	C	H	Direction et encadrement	Master Droit économie gestion management et administration des entreprises (2024-2025)	189	SEFCA
2	2 NC	2 F	Administration et Gestion (2)	Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée	7	NEXEM
33	7 C 26 NC	25 F 8 H	Direction et encadrement (6) Administration et Gestion (5) Socio-éducatif (19) Psychologue & Paramédical (2) Services Généraux (1)	Formation incendie - utilisation extincteurs	1	CHUBB
1	NC	F	Services Généraux	Habilitation électrique de base	14	APAVE
2	2 C	1 H 1 F	Direction et encadrement (2)	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE



2.1. FICHE D'IDENTITE DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE

Nom de l'établissement ou du service	Dispositif Hébergements Diversifiés / SAF
Nom du directeur	Isabelle LIGEZ
Mode de financement	Conseil Départemental de Côte-d'Or
Adresse administrative	6 rue Alfred Changenet – BP 20 – 21301 CHENOVE CEDEX
Adresse antenne 1	SAEHD – 55 rue Devosge – 21000 DIJON
Adresse antenne 2	Appartements Semi-Collectifs – 6 rue des Gondrandes – 21300 CHENOVE
Adresse antenne 3	SAF – CAP/ENVOL – LA PARENTELE 6 rue Alfred Changenet – BP 20 – 21301 CHENOVE CEDEX
Adresse e-mail	chenevieres@acodege.fr
N° SIRET	333 6959 2200 414
N° FINESS	210983417
Date d'arrêté de création	09/1957

Date de la dernière autorisation	24/08/2016
Date de la dernière évaluation	2025
Dates du projet d'établissement	2004
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365
Capacité de l'établissement ou du service :	170 jeunes + 3 accueils d'urgence
Effectifs salariés au 31.12.2025	124
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	161
Nombre de bénévoles actifs	
Nombre de CVS (ou instances de participation)	52 réalisés sur l'année

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le Dispositif d'Hébergements Diversifiés fait partie du Pôle Social Acodège. Il est composé de 6 services depuis novembre 2021.

- Service d'Accueil Familial,
- ENVOL,
- Collectif d'Accompagnement Personnalisé,
- SAEHD, Service d'Accompagnement Educatif en Hébergements Diversifiés,
- Hébergements Semi Collectifs,
- La Parentèle

Le Dispositif d'Hébergements Diversifiés accueille 164 filles et garçons, dont 3 en accueil de places d'urgence, âgés de la naissance à 18 ans, voire au-delà à l'occasion de la signature d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur, confiés pour une durée déterminée à l'Aide Sociale à l'Enfance du département, sur décision judiciaire ou administrative.

Sa mission est « d'apporter aux mineurs ou jeunes majeurs, en situation de danger avéré ou de risque de danger, l'accompagnement éducatif, la protection, la sécurité, l'aide psychologique et les conditions d'éducation et de développement physique affectif, intellectuel et sociaux auxquelles ils ont droit ».

Cette mission s'exerce en référence à la loi du 2.01.2002, ainsi que celle du 14.03.2016 rénovant l'action sociale et médico-sociale garantissant :

- Le respect de l'égalité de dignité de tous
- L'exercice des droits des usagers
- Des réponses adaptées aux besoins de chacun
- La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le dispositif s'attache à :

- Consolider la diversification des modes d'accompagnement en tenant compte de l'évolution du profil des jeunes accueillis tout en permettant aux familles en difficultés de mieux exercer leurs responsabilités.
- Développer des compétences dans l'accompagnement des jeunes présentant des troubles psychiques et relevant de la protection de l'enfance dont les demandes d'admission sont en augmentation constante (formation inter-service, pluridisciplinaire...).
- Organiser des prises en charge pluri-institutionnelles à travers le développement des articulations entre les secteurs du social, médico-social et sanitaire.
- Développer une offre de service diversifiée pour l'accueil familial (accueil jeunes mères/enfant, situation complexe...).
- Inscrire l'insertion sociale, professionnelle et/ou scolaire comme fil conducteur de tout parcours de jeunes mineurs pour une meilleure autonomie.
- Activer l'ensemble du réseau des acteurs de droit commun (scolarité, santé, logement, formation, emploi, accès aux droits...) afin d'anticiper la sortie des jeunes du dispositif de la protection de l'enfance.

Nous nous appliquons à garantir la continuité du parcours de chacun des jeunes confiés en développant le travail avec les familles et les accompagnements pour les fins de mesure en lien étroit avec nos différents partenaires dans un souci de prise en compte des besoins fondamentaux de chacun.



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE



3.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

Démarrage de l'actualisation de l'ensemble des outils de la loi 2002.2 sur l'ensemble des services

Évaluation externe effectuée en avril 2025

Une inspection de l'ASE a eu lieu en août 2025 sur le service des Appartements

Commentaires :

L'actualisation des outils de la loi 2002.2 a été initiée en 2025 et nous continuons ce travail en 2026 : actualisation des règlements de fonctionnement de l'ensemble des services, réécriture du projet d'établissement, contrats de séjour, ...

3.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Échéance
Finalisation de l'actualisation de l'ensemble des outils 2002.2	
Finalisation de la mise en place du DUI	2026
Continuité du projet SICAPE sur les services APPART/SAEHD	
Mise en place de la réforme du DEAF	
Écriture d'un guide de l'accueil familial	
Expérimentation du FIL (en lien avec le CD21)	
Séjour Parent/Enfant au SAF	

PRESENTATION DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL



4.1. FICHE D'IDENTITE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL

Nom de l'établissement ou du service	6 rue Alfred Changenet – BP 20 – 21301 CHENOVE Cedex
Adresse e-mail	chenevieres@acodege.fr
Capacité de l'établissement ou du service	90 + 1 accueil d'urgence
Effectifs salariés au 31.12.2025	68
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	98

4.2. MISSIONS DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL

Le service d'accueil familial fait partie du dispositif des Chenevières permettant d'accompagner de façon pluridisciplinaire et individualisée un enfant, confié par mesure judiciaire ou administrative aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Conformément à son habilitation, le Service d'Accueil Familial offre un accompagnement éducatif individuel et adapté à chaque enfant confié. Chacun est assuré de bénéficier au quotidien, d'un soutien par un personnel qualifié : un(e) assistant(e) familial(e). Chaque jeune dispose de la présence et de l'accompagnement d'un éducateur(trice) référent(e). Ce dernier est le responsable du Projet Personnalisé de l'Enfant. Il est l'interlocuteur privilégié de l'enfant, de sa famille et des partenaires extérieurs.

Dans son habilitation actuelle, le Service d'Accueil Familial est autorisé à accueillir 90 enfants plus 1 en accueil d'urgence, filles ou garçons de 0 à 18 ans, voire au-delà à l'occasion de la signature d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur.

Les enfants et jeunes sont accueillis par un réseau de 50 assistants familiaux agréés par le Conseil Départemental et diplômés d'état.

Le sens de la mission éducative s'élabore sur la base d'une attitude de « suppléance » parentale assurée par une famille d'accueil. L'objectif consiste à rechercher les meilleures adéquations possibles entre les besoins repérés de l'enfant et le profil de compétences proposées par une famille d'accueil. L'accompagnement éducatif se développe dans un relais permanent et réciproque entre l'équipe pluridisciplinaire et les assistants familiaux.

Comme un moyen adapté durant une séquence de sa vie et non comme une fin en soi, l'enfant bénéficie d'un environnement relationnel chaleureux, bienveillant et structurant qui assure auprès de lui les fonctions d'étayages nécessaires à son épanouissement et à son développement tout en veillant aux prérogatives de ses parents. Le service accompagne les relations familiales et soutient la parentalité, en veillant à l'implication familiale et celui des parents. La limitation du placement dans le temps et la perspective d'un retour de l'enfant dans sa famille impliquent un travail sur la parentalité et la restauration du lien parent-enfants ou tout au moins, si le retour ne peut être envisagé à court terme, un maintien des liens.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL

5.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 0 à 1 an	4	1	4	4		1
de 2 à 3 ans	3	4	2		1	1
de 4 à 5 ans	9	2	2	2	1	3
de 6 à 7 ans	7	9	2	1	1	1
de 8 à 9 ans	4	3		1		1
de 10 à 11 ans	4	5		1	1	
de 12 à 13 ans	2	3				1
de 14 à 15 ans	5	4				
de 16 à 17 ans	1	5			1	1
de 18 à 19 ans	2	1			2	1
de 20 à 21 ans	1				1	
TOTAL / SEXE	42	37	10	9	8	10
Total H/F	79		19		18	

Au 31 décembre 2024 le SAF compte 79 enfants accueillis avec une légère majorité de garçons (42 garçonc contre 37 filles).

La file active sur l'année 2025 est de 98 enfants accompagnés. Elle se compose de 79 enfants présents au 1 janvier (N-1) auxquels se sont ajoutés 19 admissions et 18 sorties.

Total au 31/12/2025 = 80

Répartition des âges:

Focus sur les enfants âgés de 0 à 5 ans:

- 0 à 1an: 5 enfants
- 2 à 3 ans: 7 enfants
- 4 à 5 ans : 11 enfants

Soit un total de 23 enfants de moins de 6 ans, représentant 29% de l'effectif présent.

Cette proportion importante de jeunes enfants implique un accompagnemnt renforcé, notamment en matière de soins, de prévention, de développement précoce, de sociabilisation et de coordination avec les partenaires de la petite enfance (PMI, Hopital, soins, structures d'accueils, écoles...)

Le public est principalement concentré sur les tranches d'âge intermédiaires:

- Les 6/7 ans représentent la tranche d'âge la plus importante (16 enfants)
- Les 4/5 ans constituent également un groupe siginificatif (11 enfants)
- Les 14/15 ans regroupent 9 jeunes.
- Les tranches d'âge les moins représentées sont entre 16 et 20 ans.

Globalement, la majorité des enfants accueillis se situe entre 4 et 15 ans, ce qui montre une prédominance d'enfants en âge scolaire. L'âge moyen des enfants est de 8 ans.

Admissions et sorties:

19 admissions (10 garçons et 9 filles)

18 sorties (8 garçons et 10 filles)

Le nombre d'entrées et de sorties est presque équivalent et témoigne d'une activité à l'équilibre global entre les mouvements d'entrée et de sortie.

Liste d'attente

Bilan de la Plateforme d'Orientation (PFO) de l'ASE pour 2025.

153 dossiers traités en 2025 de demandes d'accueil en SAF (126 reçus en 2025 et 27 déposés en 2024 et traités en 2025)

Sur les 153 dossiers transmis à la PFO de l'ASE :

99 admis

38 annulés (9 décisions JE différentes, 28 changements de projet (TDC, Établissements, AEMOR...) et 1 situation très complexe ne relevant pas de SAF)

16 en attente de place en 2026

Sur les 99 accueils réalisés :

17 SAF ACODEGE

48 SAF CD 21

6 SAF PEP CBFC

28 SAF EHCO

Origines des demandes par agence :

57 DIJON

26 BEAUNE

15 GENLIS

18 MONTBARD

36 TALANT/CHENOVE

1 CENTRAL/ADOPTION

Mineurs/majeurs non accompagnés

Aucun mineur/majeur non accompagné n'a été orienté au cours de l'année 2025 sur le service.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif(ve)	Accueil provisoire	4
	TOTAL (1)	4
Judiciaire	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	76
	TOTAL (2)	76
	TOTAL (1+2)	80

Le SAF accompagne 80 situations, dont 76 mesures judiciaires et 4 mesures administratives, traduisant une forte judiciarisation des accompagnements. Parmi ces mesures judiciaires, nous dénombrons 1 pupille de l'état et 1 Délégation de l'Autorité Parentale (DAP).

Cette répartition confirme l'inscription majoritaire du service dans le champ de la protection judiciaire de l'enfance en danger et la mobilisation soutenue des équipes autour de situations à cadre contraint.

Motifs des mesures (par ordre de priorité) maximum 2

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	13
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	21
Abus sexuels, inceste	7
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	27
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	44
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	30
Précarité	2
Addictions avec ou sans substances	9

L'analyse de motifs de mesures met en évidence une prédominance des carences éducatives (44 situations) et des pathologies parentales (30 situations) traduisant des difficultés durables dans l'exercice des fonctions parentales et la nécessité d'un accompagnement soutenu.

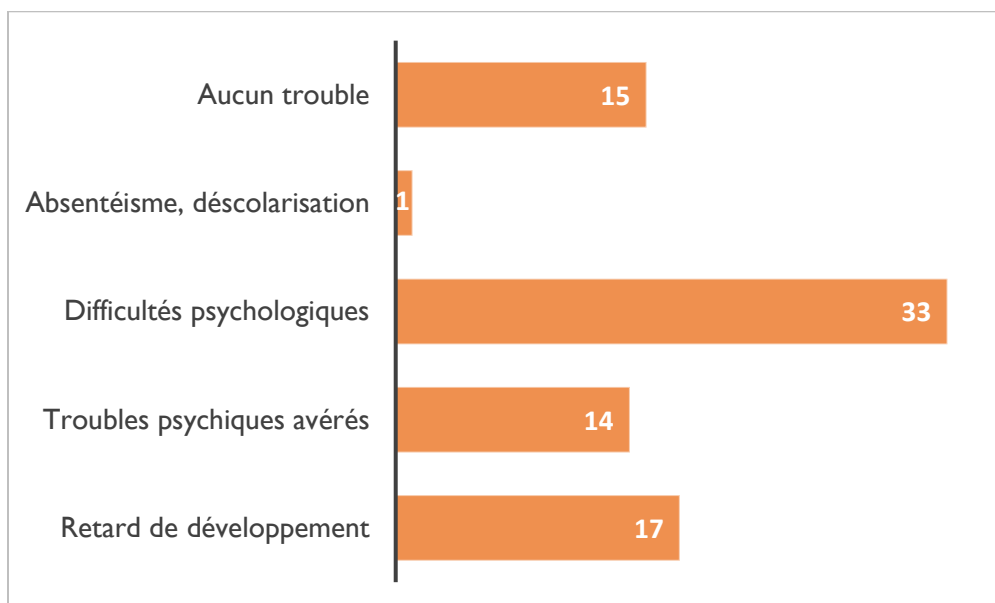
Les négligences lourdes (27 situations) constituent des motifs significatifs d'intervention, confirmant l'exposition des nombreux enfants à des environnements insécurisants.

Les problématiques du lien (13 situations) et les situations d'addictions parentales (9 situations) viennent souvent complexifier les accompagnements. Les situations d'abus sexuels (7) et de précarité (2) bien que moins représentées, nécessitent une mobilisation du service et partenariales renforcées.

Il convient de souligner que les motifs à l'arrivée ne reflètent pas toujours l'ensemble des problématiques familiales rencontrées. Au cours de l'accompagnement, d'autres vulnérabilités parfois cumulatives, peuvent émerger ou être mise en évidence, obligeant une adaptation continue des réponses éducatives et un travail partenarial.

Ces données confirment que l'activité 2025 du SAF s'inscrit majoritairement dans un contexte de vulnérabilités familiales multipliées et cumulatives, impliquant un travail éducatif intensif, coordonné et inscrit dans la durée.

- Problématiques manifestées par le mineur



Le fait que 15 enfants ne présentent pas de trouble mérite une attention. Cette donnée souligne l'hétérogénéité des situations et rappelle que le placement ne constitue pas en soi un indicateur de pathologie. Cela témoigne du caractère contenant et sécurisant de l'accueil familial. Toutefois cette absence de trouble repéré à un instant donné n'exclut pas la vigilance clinique continue, certains symptômes pouvant émerger au fil du développement de l'enfant.

Les données mettent en lumière la prégnance des difficultés psychologiques (33), des troubles psychiques (14) et retard de développement (17), reflétant ainsi l'impact des parcours de vie souvent marqués par des ruptures, des carences affectives ou des situations de vulnérabilité précoce. Ces éléments constituent des facteurs de risques pouvant altérer les processus d'attachement, impacter les capacités d'adaptation, de régulation émotionnelle et de développement des apprentissages. Ces fragilités soulignent l'importance de la vigilance quant à la santé mentale des enfants et nourrissons, ainsi que la nécessité d'un accompagnement pluridisciplinaire éducatifs, psychologiques et médicaux.

L'accès aux soins en santé mentale pour les enfants demeure contraint par des délais d'attentes importants. Dans les structures spécialisées, le temps d'accès à une première consultation peut atteindre entre 6 à 18 mois voire plus selon les territoires. Ces délais, liés à la pénurie des professionnels spécialisés, constituant un facteur de vulnérabilité supplémentaire pour les enfants déjà fragilisés, en retardant l'évaluation clinique, l'instauration des soins et la mise en place d'interventions précoces pourtant déterminantes pour leur bon développement.

5.2. FOCUS SOINS PSYCHOLOGIQUES

La psychologue au sein du service d'accueil familial a pour missions l'accompagnement des enfants confiés, des parents, des assistants familiaux. Elle représente un garant de la position subjective du jeune confié et favorise la prise en compte des composantes psychiques et de la dimension psycho affective des situations et des enfants.

La psychologue représente également un soutien auprès de l'équipe éducative à travers l'apport d'éléments théorico cliniques, sa présence au cours des réunions cliniques, réunions de projet, apport d'éléments cliniques dans les rapports à destination des magistrats. Elle assure un travail avec les partenaires de soins pour l'ensemble des enfants confiés.

Enfin, la psychologue du service assure également sa présence pour les visites médiatisées mandatées par le juge des enfants.

Au sein du SAF de l'Acodège, la psychologue assure un rôle d'observation et d'évaluation pour chaque jeune placé en famille d'accueil afin de proposer la meilleure orientation et inscription dans un parcours de soin adapté à ses besoins. En effet, nous observons un réel rajeunissement des enfants confiés au sein de l'accueil familial. Des enfants marqués dès le plus jeune âge, parfois in utero même, par les violences conjugales et intrafamiliales. Leur histoire est, dès le début, teintée de nombreux traumatismes, complexes, de ruptures des liens, de troubles développementaux parfois, qu'il s'agit de prendre en charge au plus tôt. Très rapidement nous nous heurtons à la crise sanitaire et confrontés à des listes d'attentes bien trop longues face à l'urgence. Les temporalités juridiques, sanitaires et sociales sont toutes différentes et là encore nous nous confrontons à une grande difficulté de croiser ces différences afin de répondre au besoin de l'enfant.

La psychologue du SAF est présente 24h30 par semaine soit 0.70ETP. Remplacée pour congé maternité, la psychologue remplaçante a été de février 2025 à juillet 2025 à temps plein sur le service.

Il est important de souligner que les chiffres présentés ci-dessous sont relatifs à une activité à temps plein pendant 5 mois.

Concernant la dimension institutionnelle, la psychologue a participé à 60 réunions de projet, 16 réunions cliniques et 23 réunions de service. Elle a participé à 2 commissions sujétion (le temps de préparation des dossiers et de révision des grilles n'est pas quantifié ici).

Concernant les visites en présence d'un tiers, la psychologue a assuré 126 visites médiatisées, 3 visites accompagnées ainsi que 13 appels médiatisés.

Le rôle de soutien des enfants et de leurs parents représente au total, pour l'année 2025, 70 entretiens individuels avec les enfants confiés et 2 repas, 29 rendez-vous avec les parents/grands-parents et 12 entretiens psycho éducatifs avec les parents.

Le soutien des assistants familiaux représente 13 visites à domicile, 16 rendez-vous au service et 4 appels.

Par ailleurs, n'ont pu être quantifiés les temps d'écrits, de réflexion et de lecture. Aussi, des groupes de réflexion et de travail ont été mis en place afin de proposer diverses activités aux enfants (visite d'une caserne de pompier, atelier sensoriel par exemple). Des temps de réflexion autour de la mise en place de nouveaux projets tels que des groupes de parole autour de la vie affective et sexuelle pour les enfants et les adolescents sont également à dégager.

5.3 FOCUS SANTE

L'infirmière coordinatrice intervient au sein du Service d'Accueil Familial autour de missions ciblées de coordination, de conseil et de réflexion.

Elle assure en priorité un rôle d'appui et de conseil renforcé auprès des éducateurs référents dans la gestion des situations médicales complexes ou spécifiques des jeunes. À ce titre, elle peut être amenée à récupérer certains bilans médicaux, à faire le lien avec les partenaires, à éclaircir les démarches engagées et à proposer des temps de réflexion autour des situations rencontrées.

Elle mène également un travail de mise en commun et d'harmonisation des documents médicaux, en lien avec les structures de protection de l'enfance du département, afin de favoriser la continuité et la cohérence des parcours de soins.

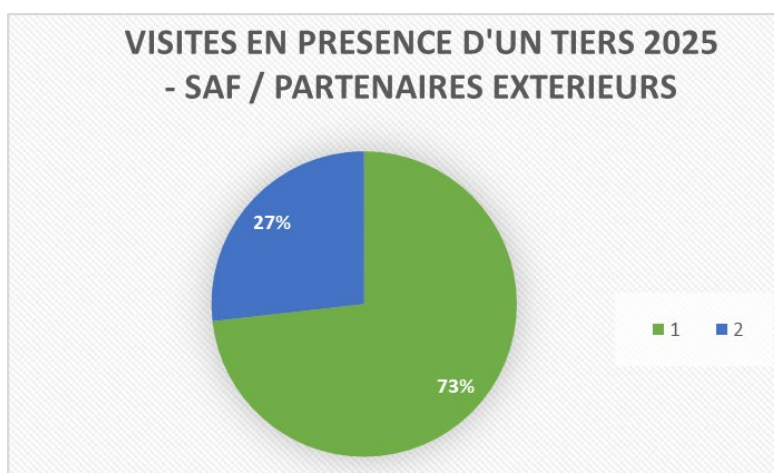
Enfin, elle participe à la réflexion et à la projection de dispositifs de prévention, d'éducation et de promotion de la santé à destination des jeunes accueillis en familles d'accueil, publics ne bénéficiant pas des actions collectives proposées en structures d'hébergement.

Dans le contexte actuel, ces missions constituent le cœur de l'intervention possible, le périmètre d'action étant en partie conditionné par le temps disponible et les priorités opérationnelles à assurer dans les autres services.

5.4. DROITS DE VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS(VPT)

EVOLUTION

ANNEE	2024	2025
HEURES	1767	1929

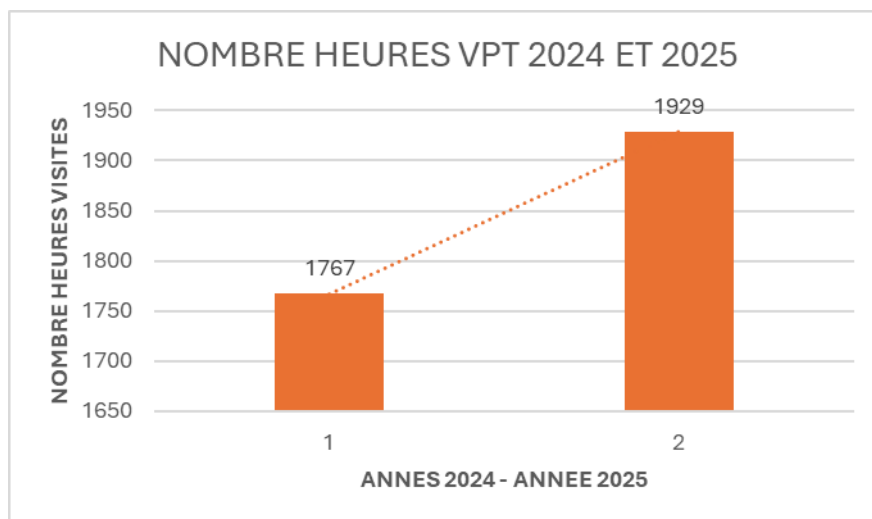


Le volume d'heures consacrées aux visites en présence d'un tiers a progressé entre 2024 et 2025 :

- 2024 : 1 767 heures
- 2025 : 1 929 heures

Soit une augmentation de 162 heures (+9,2 %). Rapporté à l'équipe de 5 professionnelles, cela représente environ 38 heures hebdomadaire soit 7,5 heures de visites à répartir chaque semaine par personne en 2025, hors temps de préparation, de coordination, de rédaction et de transport.

En intégrant les déplacements, certaines visites mobilisent un volume horaire nettement supérieur au seul temps de rencontre (aller-retour, attente, organisation logistique), ce qui augmente de manière significative la charge réelle de travail hebdomadaire. Ainsi, les 7,5 heures moyennes de visites hebdomadaires en 2025 représentent en réalité un investissement professionnel plus large, pouvant approcher ou dépasser une demi-journée supplémentaire par semaine selon les secteurs géographiques concernés.



Cette évolution confirme la montée en charge du dispositif et l'importance de ces temps dans le maintien du lien familial tout en garantissant la sécurité et le bien-être des enfants

Interne/externe	1	2
SAF et Partenaires	VPT SAF	VPT PARTENAIRES
Nombre d'heures	1929	706
POURCENTAGE	73%	27%

Le service d'accueil familial observe depuis plusieurs années une évolution des modalités de maintien du lien familial décidées par le magistrat et le Conseil départemental.

L'équipe, composée de cinq éducatrices, est confrontée à une augmentation progressive des visites accompagnées ou médiatisées. Cette évolution s'explique notamment par la diminution des droits d'hébergement accordés aux parents ainsi que par le rajeunissement des enfants confiés. L'accueil d'enfants plus jeunes nécessite en effet un encadrement plus sécurisant des temps de rencontre avec leurs parents.

Les visites en présence d'un tiers représentent une activité exigeante qui mobilise un travail important de préparation, d'accompagnement et d'analyse : coordination avec l'assistant familial et l'équipe éducative, accueil du parent et de l'enfant, soutien des interactions durant la rencontre et temps d'échange à l'issue de la visite. À ces temps s'ajoutent parfois des déplacements significatifs selon les lieux de placement et de rencontre.

Au-delà des rencontres parents-enfants, le service veille également au maintien des liens avec la famille élargie, notamment les grands-parents ou les fratries parfois placées dans des

lieux différents. Ces temps contribuent au maintien des repères affectifs et à la construction des enfants.

La présence d'un tiers constitue un espace de médiation et de soutien à la parentalité. Elle permet d'accompagner les parents dans la compréhension des besoins de leur enfant, de valoriser leurs compétences et d'observer les dynamiques relationnelles afin de favoriser, lorsque cela est possible, une évolution positive du lien.

Plusieurs enjeux se dégagent pour les années à venir :

- **Adapter les moyens humains au développement de cette activité**

L'augmentation quantitative des visites et leur complexification qualitative interrogent l'adéquation des moyens dédiés. Le maintien d'un accompagnement de qualité suppose une réflexion sur le dimensionnement de l'équipe et sur la pérennisation des postes affectés à cette mission.

- **Disposer d'espaces adaptés pour l'organisation des visites**

Le développement des visites nécessite des espaces adaptés, favorisant à la fois la sécurité, la confidentialité et la qualité des échanges. Une réflexion sur l'aménagement et la disponibilité des locaux constitue un axe d'amélioration nécessaire car notre service ne dispose pas d'espaces dédiés suffisants pour ces nombreuses visites

- **Garantir les temps d'analyse de la pratique et les formations spécifiques**

La charge émotionnelle et la technicité requises par les visites en présence d'un tiers appellent un renforcement des temps d'analyse de la pratique et des formations spécifiques (petite enfance, soutien à la parentalité, gestion des situations conflictuelles, trauma).

- **Poursuivre le travail partenarial afin de favoriser, lorsque cela est possible, l'évolution des droits de visite**

Un travail partenarial renforcé avec les magistrats et les services prescripteurs apparaît nécessaire afin de favoriser, lorsque les conditions sont réunies, une évolution progressive des droits (vers des visites non médiatisées ou des hébergements). À défaut, le risque est celui d'une installation durable dans un dispositif intermédiaire sans perspective d'évolution.

- **Adapter les pratiques au rajeunissement des enfants accueillis**

La baisse de l'âge des enfants accueillis appelle une adaptation continue des pratiques : soutien à l'attachement, observation du développement précoce, accompagnement spécifique des parents de très jeunes enfants.

5.5. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

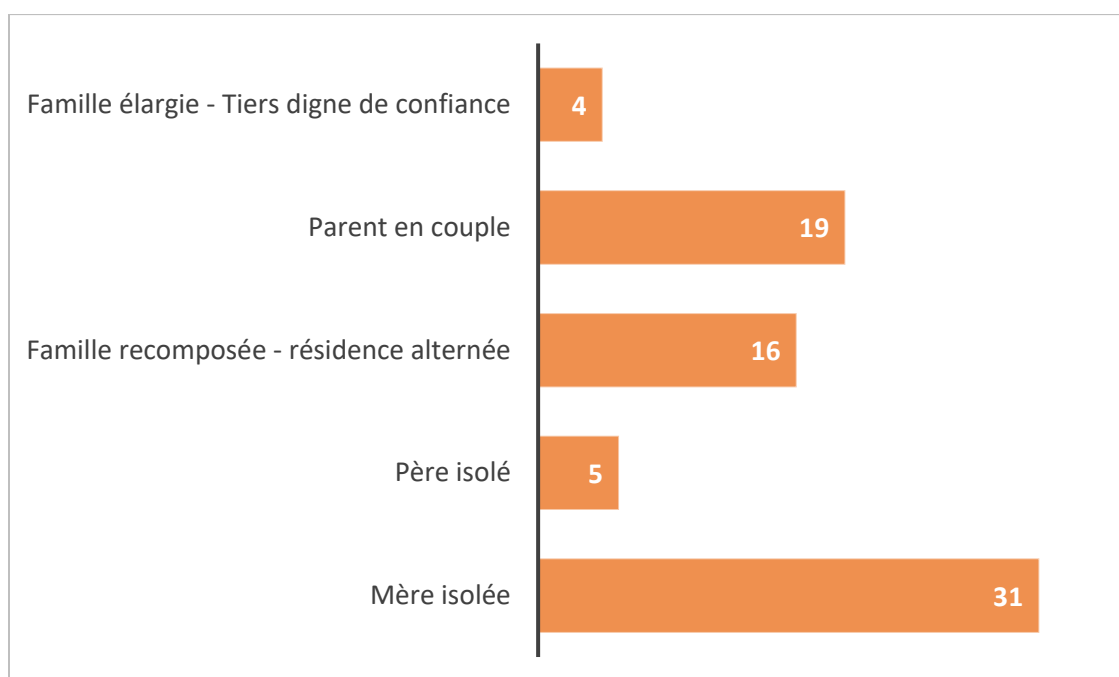
A L'ADMISSION

Domicile	5
Autre établissement/service de protection de l'enfance	10
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	4

En 2025, 5 enfants ont été accueillis en provenance de leur famille par voie d'OPP puis placement pérenne. 10 enfants ont été accueillis à la suite d'un accueil, une évaluation et orientation de la Maison de l'Enfance et autres services de l'ASE. 4 enfants en provenance d'une famille d'accueil recrutées ayant accueillis les enfants précédemment à l'embauche et admission à la suite d'une rupture d'accueil d'une assistante familiale externe au SAF.

L'ensemble des accueils ont été actés en concertation avec la PFO et l'ensemble des délégués ASE et partenaires qui sollicitent l'accueil familial (MDE, AEMO R, CEDU...)

Lieu habituel de résidence du mineur ou lieu de résidence antérieur (si MeCs)



L'analyse des lieux de résidence met en évidence une prédominance des situations de monoparentalité maternelle (31 situations), suivies des enfants vivant avec des parents en couple et en famille recomposées ou résidence alternée (16). Les situations de père isolé (5) et de placement auprès de la famille élargie ou TDC (4) demeurent à la marge.

Cette répartition confirme la forte représentation des configurations familiales monoparentales parmi les enfants accompagnés, soulignant l'importance d'un soutien adapté aux réalités socio familiales.

Ces éléments constituent un enjeu conséquent dans l'accompagnement des enfants et de leur famille. L'exercice des droits parentaux, qui s'effectue sous la forme de droits de visites organisés par le SAF implique une multiplicité de rencontres pour l'enfant. Le service joue un rôle central. Il agit comme intermédiaire entre l'enfant, la famille et les institutions, garantissant la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant, le respect du cadre de judiciaire et le maintien du lien parents/ enfants.

5 situations d'enfants sont concernées par une délégation de l'autorité parentale. Cela traduit une altération de l'exercice parental. Cela nécessite un accompagnement renforcé et coordonnées avec l'ASE et les juges des enfants. Dans ce cadre, les service veille à réinterroger régulièrement le statut de l'enfant afin d'adapter les modalités d'intervention à l'évolution des besoins.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2025
Avec emploi	22
Sans emploi	41
Retraité	1
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	11

La répartition des situations professionnelles des parents met en évidence une vulnérabilité socio économique. La majorité des parents est éloignée de l'emploi (41 sans activité) à laquelle s'ajoutent 11 situations relevant d'un statut d'invalidité ou de perception de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) traduisant des limitations durables d'accès au marché de l'emploi. La précarité socio économique présentent des répercussions sur les besoins et le quotidien des enfants. A l'inverse, seuls 22 parents disposent d'un emploi et 1 relève d'un statut de retraité.

Cette configuration souligne l'importance des déterminants socio économiques et confirme le besoin d'un accompagnement global notamment soutien à la parentalité, sécurisation des conditions de vies familiales et travail partenarial.

Pour les 5 situation de DAP, le service assure par délégation avec les délégués de l'ASE un rôle de substitution et/ou de suppléance parentale.

Origine géographique / Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-I	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	74	19	18
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90	4		4
Départements limitrophes (52-10)	1		
TOTAL	79	19	22

La majorité des enfants accueillis provient du département de la Côte d'Or (74 sur 79), confirmant l'ancrage territorial du service et sa mission prioritairement départementale. Les 4 situations issues d'autres départements et notamment la Saône et Loire ont fait l'objet d'un retour famille en 2025 et 1 situation en Haute Marne liée au déménagement d'un parent qui reste dans l'errance entre les deux départements.

- Répartition par agences

	EFFECTIF PRESENT N - I	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES
BEAUNE	2	2	1
CHENOVE	10	1	1
DIJON	34	13	10
GENLIS	5		1
MONTBARD	13	1	3
TALANT	15	2	2
TOTAL	79	19	18

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	58	9	14
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	9		3
Sans activité (- 3 ans)	11	9	1
Déscolarisé (plus de 16 ans)	1		
TOTAL	79	18	18

La situation scolaire des enfants accueillis montre un maintien majoritaire dans les dispositifs de scolarité ordinaire et adapté (58 situations), soutenant l'objectif d'inclusion scolaire et de continuité des parcours éducatifs. Les orientations vers le secteur médico-social (9 situations) traduisent une prise en compte de besoins spécifiques liés à un handicap nécessitant un accompagnement adapté et soutenu. 1 situation de déscolarisation au 31 décembre, à la suite d'une rupture de projet professionnel pour un jeune majeur à la double vulnérabilité. Les 11 situations sans activité concernent les enfants moins de 3 ans.

Les accompagnements en milieu adapté ou médico-sociaux mobilisent fortement les assistants familiaux, notamment en raison des contraintes organisationnelles liées aux emplois du temps aménagés, aux temps partiels de scolarisation et aux déplacements vers les établissements de soins. Tous les enfants ne bénéficient pas d'une scolarité à temps plein, les assistants familiaux assurent la continuité éducative et le quotidien des enfants. Ce travail repose sur un partenariat étroit avec les équipes pédagogiques et la MDPH afin d'adapter les parcours spécifiques des enfants.

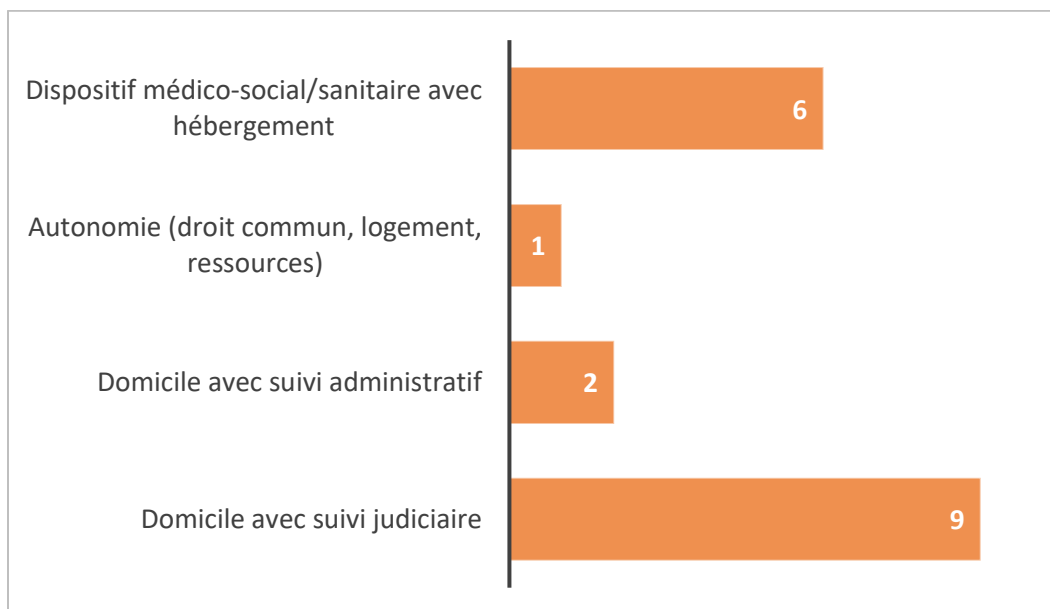
- Diplômes obtenus dans l'année

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
brevet	2
cap	1
bac	2
cfg	1

Le nombre de jeunes accueillis ayant obtenu un diplôme est stable par rapport à 2024 (6 jeunes). Sur les 9 jeunes de plus de 15 ans en scolarité ordinaire ou adapté, 6 ont obtenu un diplôme en lien avec leur niveau scolaire, les autres s'inscrivent dans une continuité de parcours. En 2025, 2 jeunes ont obtenu leur BAC et ont intégré des écoles supérieures avec un APJM.

5.6. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Orientations envisagées et réalisées



18 départs en 2025 :

Sur les 6 situations orientées vers un dispositif social et médico-social ; 2 sont inscrits dans un projet d'autonomie, 1 vers un foyer d'hébergement adulte, 1 rapprochement fratrie et 2 ruptures d'accueil orientées vers la MDE.

1 jeune est sortie en autonomie complète et effectue des études supérieures avec logement dans le droit commun et bourses étudiantes.

2 jeunes sont sorties avec AEDJM ce qui implique un logement autonome et projet professionnel.

9 départs concernent à des retours au sein de la famille, accompagnés d'un suivi judiciaire type AEMO et AEMO R.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE d'USAGERS
moins de 3 mois	2
de 3 à 6 mois inclus	1
de 1 an à 18 mois inclus	3
de 18 mois à 2 ans inclus	1
de 2 à 3 ans inclus	2
de 3 à 4 ans inclus	5
de 4 à 5 ans inclus	1
de 5 à 10 ans inclus	2
de 10 à 20 ans inclus	1
TOTAL	18

La répartition des durées de séjour montre une majorité d'accompagnements inscrit dans le moyen terme, entre 1 et 4 ans. La durée moyenne est de 3.7 ans. Les situations orientées vers le SAF impliquent un travail d'inscription dans la durée.

Les accueils de courte durée restent limités (OPP en attente de place pérenne et rupture d'accueil) tandis que plusieurs situations s'inscrivent dans un suivi plus long, traduisant une complexité des parcours.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	79	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	19	
Nombre de sorties réalisées en 2025	18	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	80	
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	98	
dont usagers entrés en N et sortis en N	37	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	8 ans	
Durée moyenne d'accueil	3 ans et 7 mois	
Liste d'attente au 31.12.2025		

Au 31 décembre 2025, l'effectif global s'établit à 80 bénéficiaires, traduisant une activité soutenue et stable au regard de la capacité d'accueil du service. La capacité dépendant du nombre d'agrément disponibles au sein du SAF.

Au total, 98 enfants ont été accompagnés au cours de l'année, dont 37 entrées et sorties en 2025, illustrant un mouvement dans les parcours des enfants. L'âge moyen des enfants suivis est de 8 ans et la durée moyenne d'accueil s'élève à 3 ans et 7 mois, confirmant un accompagnement inscrit dans le moyen/long terme. Le rajeunissement des enfants se confirme cette année.

L'ensemble des bénéficiaires relève de la région Bourgogne Franche Comté.

5.7. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux d'occupation réalisé / théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	102	86	365	37 230	37 230	36 123	-1 107	-2,97%	97,03%
n-1 : 2024	90	79	366	32 940	32 940	31 134	-1 806	-5,48%	94,52%
n : 2025	90	80	365	32 850	32 850	29 819	-3 031	-9,23%	90,77%
moyenne des 3 ans	94	82	365	34 341	34 340	32 359	-1 981	-5,77%	94,23%

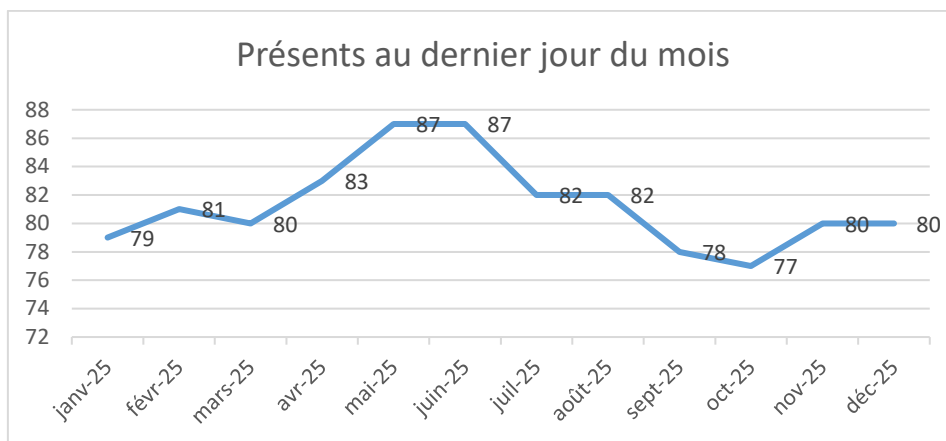
Sur les trois dernières années, l'activité du service montre une diminution progressive du taux d'occupation. Après un niveau satisfaisant en 2023 (97,03 %), celui-ci recule en 2024 (94,52 %) pour atteindre 90,77 % en 2025. Cette évolution s'accompagne d'un écart croissant entre l'activité théorique et l'activité réelle, passant de -2,97 % en 2023 à -9,23 % en 2025.

La capacité installée a diminué entre 2023 et 2024 et se stabilise en 2025.

En moyenne sur les trois ans, le taux d'occupation s'établit à 94,23 %, traduisant une activité globalement soutenue mais marquée par une tendance à la baisse récente qui appelle une analyse des facteurs explicatifs ;

La gestion RH : 5 départs - 5 arrêts de travail de plus d'un mois - 1 arrêt de travail de longue durée en ce qui concerne les assistants familiaux. Ainsi, le service a dû palier aux absences et confier les enfants auprès d'autres assistants familiaux présents. Cet état de fait n'est pas un cas isolé mais une constante à prendre en considérant dans l'activité du service.

La pénurie du métier : La profession connaît une crise majeure. Le recrutement d'assistants familiaux conditionne l'activité des services d'accueil familiaux.



VIE DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL - FAITS MARQUANTS



6.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

L'année 2025 a été marquée par des défis organisationnels majeurs pour le service d'accueil familial, notamment en raison de l'absence prolongée de la cadre, de la psychologue et d'un poste éducatif vacant, qui ont exigé une forte mobilisation de l'équipe de direction en lien étroit avec la coordinatrice et les équipes. Malgré ce contexte exigeant, des remplacements sur les postes vacants ont permis d'assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement. Corrélativement, nous avons observé des mouvements RH des assistants familiaux conséquents ; 5 départs et 11 recrutements. Parmi l'effectif d'assistants familiaux, nous avons aussi rencontré des difficultés liées à des arrêts de travail pour maladie, des recherches de solutions d'accueils qui ont nécessité des autorisations nominatives (donc en sureffectif), en gardant l'obligation du maintien de la scolarité, des soins, favoriser les droits parentaux et enfin répondre aux demandes de congés.

La diminution des accueils reste du fait de la nécessité de recruter des assistants familiaux même si nous observons un nombre d'agrément plus conséquents sur le département en 2025. En effet 25 agréments ont été accordés contre 8 en 2024.

Le SAF grâce à l'engagement des professionnels a sollicité 116 autorisations nominatives à la PMI afin de favoriser les accueils, les relais, accueils d'urgence...

Par ailleurs, un mouvement conséquent des mesures tout au long de l'année a nécessité une capacité d'adaptation constante des professionnels.

Les droits parentaux et familiaux, en nette progression, ont profondément fait évoluer les pratiques du service et renforcé le travail autour du maintien des liens. L'impact se mesure au soutien des assistants familiaux dans leur quotidien, en effet, l'équipe éducative en charge du soutien à la parentalité se retrouve moins disponible à intervenir au domicile des familles d'accueil. Nous restons préoccupées par l'épuisement de certains assistants familiaux et

notre énergie reste conséquente dans la recherche de solutions d'accueils relais dans le respect du droit au repos pour les professionnels et à l'intérêt de l'enfant.

Une véritable mobilisation collective s'est organisée pour permettre aux assistants familiaux de bénéficier de week-ends libérés et de congés, tout en garantissant l'intérêt supérieur de l'enfant. L'attention portée à l'exercice des droits parentaux, aux soins et aux besoins essentiels des enfants est demeurée une priorité constante. Cette dynamique a demandé rigueur, coordination et réactivité. Elle souligne l'engagement soutenu des professionnels en lien avec la coordinatrice et la cadre pour assurer pleinement les missions exigeantes de la protection de l'enfance dans une organisation optimisée.

6.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Promotion du métier AF sur les territoires de Côte d'Or

En 2025, l'ensemble des SAF et la PMI ont poursuivi la promotion du métier d'assistant familial sous la forme de réunion public. Nous avons coanimé 3 réunions ; à Nuits Saint Georges, Saulieu et Auxonne. Ces réunions ont lieu depuis 2023 sur l'ensemble du département. Au regard du peu de personnes touchées cette année, nous avons convenu en concertation, de mettre fin à ce projet privilégiant les réunions PMI qui ont été plus efficaces sur le département.

Le 14 aout 2025 : **Atelier "Les 4 éléments de la nature"** animé par l'EJE au sein de l'équipe. Le projet a permis la découverte de la nature au travers de 4 éléments combinés aux expériences sensori-motrice et artistique. Il s'est adressé aux enfants de 0 à 4 ans et de 4 à 9 ans.





Troc Solidaire, le 25 juin 2025

Le service a renouvelé le Troc solidaire qui répond à nos valeurs éco responsable et de solidarité. L'ensemble des assistants familiaux répond présent à ce rendez-vous devenu annuel. C'est aussi l'occasion de fédérer les liens professionnels.

Journée départementale des assistants familiaux, le 25 septembre 2025 sur le thème des attachements multiples.

Le Département a réuni les assistants familiaux et professionnels de l'accueil familial pour une journée de rencontre et d'échanges. L'objectif étant de valoriser leur rôle essentiel dans la protection de l'enfance. Entre récits de vie, conférences et table ronde, cette journée a permis de mettre en lumière la richesse et la complexité de la mission d'assistant familial.

Boris Martin, journaliste, écrivain et ancien enfant placé a lancé et donné le mot de la fin de cette journée. Celle-ci a notamment été ponctuée par l'intervention du Dr Anne Raynaud, une référence sur la théorie de l'attachement et la sécurité émotionnelles de l'enfant. Elle est fondatrice de l'institut de la parentalité à Paris.



Réunion de secteur sur la sensibilisation aux Troubles du Neuro Développement et la Plateforme de Coordination et d'Orientation, le 17 octobre 2025.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour cette intervention madame Laura ROUSSEAU, responsable de la PCO et Thomas Prevost, chef de service du dispositif Prévention et soins des PEP CBFC.

ANPF à Saint Malo, du 1er au 3 octobre 2025

Le SAF a participé à la 33^{èmes} Journées nationales de l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF) qui s'intitule « Des mots de l'enfant... à la parole éducative » à Saint Malo, dans le but de soutenir et d'accompagner l'expression de l'enfant dans son parcours en accueil familial. Nous avons eu le plaisir cette année de porter une attention sur la prise en compte de la parole de l'enfant, de ses mots, et de son expression dans son parcours en accueil familial. L'ouverture des



Journées Nationales d'Études (JNE) avec le documentaire « Trois semaines et un jour » a donné le ton ! L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF) a permis de mailler une réflexion et des échanges grâce à différents acteurs de terrains et professionnels multiples ; défenseurs des droits, psychosociologue, psychologue, pédopsychiatre, psychanalyste, acteurs de la justice, assistants familiaux et jeunes confiés... Parce que le rire sauve tout, nous avons aussi apprécié la présence de Pavo, éducateur spécialisé, formateur et illustrateur effronté.

Fête de Noël 2025, sur le thème du chocolat et pains d'épices

A l'occasion de la fête de Noël du SAF, enfants, familles d'accueils et professionnels se sont réunis autour d'un moment chaleureux et convivial, placé sous le signe du partage et de la joie. Cette fête, particulièrement réussie, a proposé de nombreux ateliers pour petits et grands : maquillage, coloriage, création de cartes de vœux, karaoké, ainsi que des ateliers sensoriels spécialement pensés pour les bébés. Un buffet gourmand, généreux et apprécié de tous, est venu compléter ce temps festif. La présence exceptionnelle du Père Noël et de ses lutins a enchanté les enfants et rendu cette journée encore plus magique et ce grâce au don généreux de l'entreprise URGO.



RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

7.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS



Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	58.26
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	59
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	1.50
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	68
Nombre de recrutements au cours de l'année	12
Nombre de départs de personnes dans l'année	5
Dont	Démission 5

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1,5
Administration/Gestion	2,09
Socio-éducatif	5,5
- Dont éducateur spécialisé	4
- Dont moniteur adjoint d'activité	1
- Dont conseiller en économie sociale et familiale	0,5
Paramédical	0,8
- Dont psychologue	0,7
- Dont infirmier	0,1
Médical	0,11
Assistants Familiaux	49
TOTAL ETP REEL 31.12.25	59

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	86%
Services Généraux	/
Paramédical	100%

7.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires non gratifiés	2
TOTAL	2

Le SAF est attaché à accompagner les travailleurs sociaux en cours de formation. Le service a accueilli une étudiante stagiaire éducatrice spécialisée en 3ème année de mai 2024 à juin 2025 puis une étudiante éducatrice spécialisée en 2ème année à l'IRTESS de Dijon de septembre 2025 à mai 2026.

7.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	69	6			12	3					81	9
Direction Encadrement	162	2			4	2			11	1	177	5
Personnel Psychologique et paramédical	269	2					126	1	71	1	466	4
Personnel Socio-Educatif	11	1	305	1	5	1					321	3
Assistants Familiaux	717	5			4	2					721	7
Total 2025	1228	16	305	1	25	8	126	1	82	2	1766	28

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 10/07/2025

7.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

LA DIRECTION :

- 1 Directrice à 0.20 ETP
- 1 Directeur Adjoint à 0,20 ETP
- 1 Cadre Intermédiaire à 1 ETP
- 1 Cadre Administratif et Financier intervenant à hauteur de 0.24 ETP sur le service.

LE SERVICE ADMINISTRATIF :

- 2 assistantes de direction chacune à 0.20 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (assistantes de gestion) chacune à 0.20 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (secrétaires administratives) chacune à 0.20 ETP

LE SERVICE EDUCATIF :

- 3 éducatrices spécialisées à 1 ETP
- 1 éducatrice non diplômée en cours de VAE.
- 1 éducatrice spécialisée avec des missions de coordinations à 0,50 ETP
- 1 Conseillère Économique Sociale et Familiale à 0,50 ETP
- 48 assistants familiaux

MEDICAL :

- 1 psychiatre à 0.114 ETP
- 1 psychologue à 0.70 ETP
- 1 infirmière à 0.10 ETP

Soutien aux pratiques

De l'analyse de la pratique est mise en place sous la forme de séances de 3 heures, tous les mois, pour les équipes. Ces séances sont distinctes pour l'équipe éducative et assistants familiaux.

En lien avec la cheffe de service, la coordinatrice du service assure un accompagnement et soutien des pratiques. Aussi, des entretiens avec la cadre et/ou psychologue peuvent soutenir tant les éducatrices qu'assistants familiaux dans leur posture professionnelle.

Corrélativement, il existe un dispositif interne à l'Acodège. Un espace d'écoute professionnel confidentiel dédié aux salariés. Dans le cadre de gestion des ressources humaines et prévention des risques psycho sociaux, Noura BARA, coach professionnelle peut rencontrer les salariés et orienter par la suite si besoin. L'Acodège prend à sa charge le coût financier de 3 séances.

Continuité des interventions

Des réunions de service regroupant l'ensemble des professionnels du SAF, sont organisés tous les trimestres. Ces rencontres permettent de communiquer sur les informations associatives, actualité du service et travailler sur une thématique.

Lors de la dernière réunion, en date du 17 octobre 2025, une formation sur les troubles du neuro développement a été dispensée par le CAMSP.

Les réunions institutionnelles avec l'équipe éducative et psychologue ont lieu tous les lundis. Une réunion clinique est prévue tous les 15 jours.


Pour répondre à la continuité des projets des enfants, une réunion sur le Projet Pour l'Enfant (PPE) a lieu à 3 mois suivant l'admission et à 3 mois avant échéance. En cas de mesure d'assistance éducative ordonnée pour 2 ans, le service assure un PPE intermédiaire à 1 an.

Entretiens professionnels

L'ensemble des entretiens professionnels planifiés en 2025, ont été réalisés et assurés par la cheffe de service.

PRESENTATION DU SAEHD

8.1. FICHE D'IDENTITE DU SAEHD

Adresse administrative	6 rue Alfred Changenet – BP 2 21301 CHENOVE CEDEX	
Adresse antenne I	Le SAEHD – 55 rue Devosge – 21000 DIJON	
Adresse e-mail	chenevieres@acodege.fr	
Capacité de l'établissement ou du service	30	
Effectif salariés au 31.12.2025	28	
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	44	
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	4	

8.2. MISSIONS DU SAEHD

Conformément à son projet de service, le Service d'Accompagnement Éducatif d'Hébergement individualisé Diversifié (SAEHD) est soucieux d'offrir un accompagnement éducatif individuel et adapté à chaque jeune confié. Chacun est assuré de bénéficier au quotidien, de jour comme de nuit, d'un soutien par un personnel qualifié.

Mandaté par le Conseil Départemental de Côte-d'Or (service Aide Sociale à l'Enfance), le service « SAEHD » s'articule dans le « Dispositif Protection de l'Enfance, Hébergements Diversifiés et Placement Familial » et participe à la mission d'intérêt général et d'utilité sociale de l'assistance éducative et de la protection de l'enfance.

Sa mission est « d'apporter aux mineurs ou jeunes majeurs, en situation de danger avéré ou de risque de danger, l'accompagnement éducatif, la protection, la sécurité, l'aide psychologique et les

conditions d'éducation et de développement physique, affectif, intellectuel et sociaux auxquels ils ont droit ».

Le SAEHD assure les fonctions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement auprès des jeunes qui lui sont confiés. Sa mission s'inscrit dans le cadre de l'article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et se doit « *d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, et aux majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* ». Pour cela il offre la sécurité et l'environnement dont ils ont besoin, ainsi que l'aide, le soutien et les soins qui leur sont nécessaires.

Dans son habilitation actuelle, le service est autorisé à prendre en charge 30 jeunes adolescents. Ce public mixte est âgé de 16 à 21 ans.

Les jeunes qui sont admis au SAEHD sont au préalable, orientés via la plateforme d'orientation. Les dossiers d'admission sont transmis à la structure dès qu'une place est disponible au sein du dispositif. Les jeunes accueillis peuvent présenter divers troubles, tels que des carences éducatives ou affectives, des troubles psychiques, des troubles psychologiques et/ou du comportement ...

Le SAEHD est souvent le dernier lieu de placement avant la sortie du dispositif de la protection de l'enfance. La mission du service est de permettre aux jeunes d'acquérir une réelle autonomie de vie, notamment dans la gestion des actes de la vie quotidienne, et en les confrontant à leur capacité à vivre seul.

Ce travail est possible par le biais d'un support hébergement composé de 30 studios individuels et autonomes. En fonction de leurs besoins, les jeunes qui nous sont confiés bénéficient d'un accompagnement éducatif et social individualisé, afin de les inscrire dans un processus d'autonomisation.

Chaque jeune dispose plus particulièrement de la présence de deux éducateurs référents. Ces derniers sont les garants du Projet Personnalisé du jeune. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du jeune, de sa famille et des partenaires extérieurs.

La prise en charge de ces adolescents dans des studios individualisés leur permet d'expérimenter un « chez soi » proche de la réalité sociale. Il s'agit d'inciter le jeune à vivre une expérience de vie en milieu ordinaire, en lui apportant conjointement un cadre sécurisant et permissif, propre à susciter ses initiatives personnelles. Ce processus initiatique exige les conseils, les soutiens, les stimulations et contrôles nécessaires des adultes.

Le service SAEHD est financé par le Conseil Départemental de Côte-d'Or dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour une durée de trois ans. Il est ouvert 24h/24h et 365 jours par an avec une présence éducative en journée de 7h à 23h et un veilleur de nuit de 22h30 à 7h15. Une astreinte est assurée par l'équipe de direction couvrant les heures de nuit et les week-ends. Le service « SAEHD » est constitué d'une équipe pluridisciplinaire, soutenue par une équipe de direction et un service administratif.

Le SAEHD est situé au 53-55 rue Devosge, au centre-ville de Dijon. Depuis juin 1989, l'ensemble de ces locaux est loué auprès d'un bailleur privé. Les jeunes sont hébergés dans des studios individuels. Ils ont un âge qui se situe entre 16 et 21 ans. Dans son habilitation actuelle le service est autorisé à accueillir 30 jeunes hébergés dans 30 studios allant de 19 à 25m² (bailleurs privés, bailleurs publics, FJT, Adoma) :

- 13 jeunes sont hébergés en studios individuels « SUR SITE », au 53-55 rue Devosge à Dijon, à proximité de l'équipe éducative. Cela permet d'assurer un suivi attentif et réactif des jeunes résidant dans ces studios. Cette proximité facilite les échanges et les interventions de l'équipe auprès des jeunes, favorisant ainsi leur accompagnement. Les jeunes pris en charge sur le SAEHD, dans l'idéal, font tous un passage par ces studios sur « SITE ». Cela permet de vérifier leur degré d'autonomie, leur(s) fragilité(s) et leur capacité à vivre dans un studio plus éloigné de l'équipe éducative. Lorsque le projet du jeune évolue positivement, il intègre alors un studio dit « HORS SITE ».
- 17 jeunes sont accueillis en studios diffus en centre-ville, studios dit « HORS SITE ». Ces hébergements hors site offrent aux adolescents accueillis une expérience de vie plus autonome et plus responsabilisante, tout en bénéficiant du soutien régulier de notre équipe éducative.

La diversité des logements disponibles permet donc de répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis, en offrant un accompagnement personnalisé qui favorise leur autonomie. Cela garantit une approche adaptée à chaque situation individuelle, ce qui est essentiel pour soutenir leur développement et leur transition vers l'indépendance.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DU SAEHD

9.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 14 à 15 ans				1		
de 16 à 17 ans	1	4	7	6	1	2
de 18 à 19 ans	5	14	2	3	6	9
de 20 à 21 ans		1				
TOTAL / SEXE	6	19	9	10	7	11
Total H/F	25		19		18	

En 2025, le service a accueilli, à l'instar de l'année précédente, une majorité d'adolescents âgés de 16 à 17 ans. En effet, 13 admissions ont été enregistrées dans cette tranche d'âge au cours de l'année écoulée. Force est de constater qu'il s'agit de la tranche d'âge du public, pour lequel le service est le plus sollicité par la plateforme départementale.

Par ailleurs, il convient de souligner une augmentation de l'accompagnement des adolescents âgés de 15 ans. Malgré leur jeune âge, qui peut paraître précoce au regard des exigences d'un processus d'autonomisation, ces jeunes présentent des problématiques particulièrement complexes. Leurs profils, souvent atypiques, ne leur permettent généralement pas d'intégrer un hébergement collectif, ce qui justifie leur orientation vers le SAEHD.

La tendance observée les années précédentes, concernant l'accueil d'adolescents proches de la majorité ou de jeunes adultes, s'est confirmée en 2025. Cette évolution a eu un impact significatif sur les modalités de prise en charge. En effet, les durées d'accompagnement pour cette tranche d'âge sont particulièrement courtes.

De ce fait, l'équipe pluridisciplinaire dispose d'un temps restreint pour permettre aux usagers de construire un projet cohérent et efficient. Les interventions doivent ainsi être rapidement opérationnelles et ciblées : évaluation de la situation, orientation vers le SIAO, constitution de dossiers MDPH le cas échéant, et accompagnement vers l'accès au droit commun.

Enfin, bien que la loi Taquet ait permis une augmentation du nombre d'APJM contractualisés pour les jeunes majeurs, il est à noter que ces accompagnements s'inscrivent désormais dans des temporalités plus courtes qu'auparavant.

Liste d'attente

À la fin de l'année 2025, le nombre d'adolescents inscrits sur la liste d'attente d'admission sur le service du SAEHD demeurait limité (2 situations). Toutefois, certaines orientations nécessitent impérativement un accueil sur site. Dans ces cas, le service reste tributaire des mouvements internes (passage du sur site vers le hors site) pour pouvoir proposer une admission adaptée.

Ce fonctionnement induit un turn-over important au sein du service. Celui-ci doit néanmoins être nuancé au regard de la complexité des parcours d'autonomisation, qui varient fortement selon les potentialités et les capacités de chaque jeune accompagné.

Par ailleurs, les logements sur site peuvent se trouver ponctuellement « saturés ». Cette situation s'explique notamment par les difficultés rencontrées par certains adolescents dans l'acquisition d'autonomie fonctionnelle, nécessitant un accompagnement de proximité plus long, intensif et progressif avant toute orientation vers des logements « hors site ».

Dans ce contexte, certains accueils en fin d'année ont été réalisés directement au sein de logements diffus. Si cette modalité permet de maintenir une dynamique d'admission, elle complexifie néanmoins les modalités d'accompagnement, en particulier dans les premières phases : moins de proximité avec le logement, difficultés d'observation et d'évaluation initiale. Cela implique, de facto, un renforcement de l'intervention éducative hors site, qui tend à se rapprocher des pratiques déployées habituellement en studios sur site.

Il convient également d'apporter des éléments de compréhension relatifs à la gestion du parc de logements du SAEHD, qui impacte directement la fluidité des mouvements internes. En effet, lors des changements d'appartements ou des fins de prise en charge, des travaux sont fréquemment nécessaires. Les logements peuvent faire l'objet de dégradations significatives, en lien avec les problématiques du public accueilli (manque d'autonomie, troubles du comportement, incidents divers).

Ces contraintes allongent les délais entre la libération d'un logement et sa remise en service effective (réalisation des travaux, remise en état, etc.). Dès lors, cette réalité matérielle constitue un facteur explicatif majeur des délais observés dans les admissions. Le service est ainsi régulièrement contraint de différer certaines entrées, afin de garantir aux jeunes confiés des conditions d'accueil dignes et adaptées.

Mineurs/majeurs non accompagnés

SITES						% / EFFECTIF
DISPOSITIFS	EFFECTIF	MINEURS	MAJEURS	TOTAL	DISPOSITIF	
0	25	1	0	1	0	
0	25	1	0	1	0	

En 2025, aucun Mineur Non Accompagné (MNA) n'a été confié au service du SAEHD. Cette évolution s'explique par le développement, depuis plusieurs années en Côte-d'Or, de structures spécifiquement dédiées à l'accueil de ce public.

Des dispositifs tels que l'AMMI (ACODEGE), l'ADEF0 ou encore les Apprentis d'Auteuil assurent désormais la prise en charge de ces adolescents à l'échelle du département. Par conséquent, les orientations vers le SAEHD pour ce public se sont progressivement interrompues.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif(ve)	Accueil provisoire	1
	Accueil provisoire jeune majeur	3
	TOTAL (1)	4
Judiciaire	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	22

Les types de mesures ordonnées demeurent, au fil des années, majoritairement judiciaires et prises en charge par l'ASE.

En effet, les mesures judiciaires représentent la quasi-totalité des placements au sein du SAEHD. Celles-ci interviennent principalement à la suite de signalements mettant en évidence des situations de carences éducatives, de violences physiques et/ou psychologiques, voire d'agressions sexuelles.

Motifs des mesures (par ordre de priorité) maximum 2

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	12
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	10
Abus sexuels, inceste	3
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	3
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	15
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	5
Précarité	2
Addictions avec ou sans substances	2

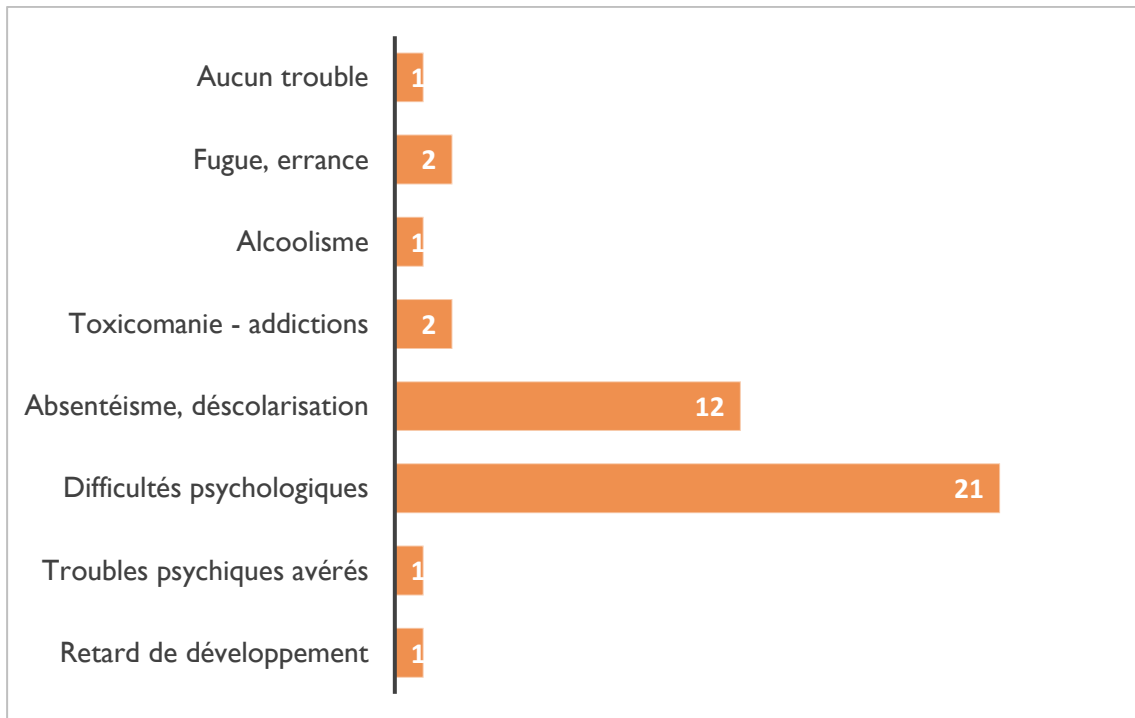
Les motifs des mesures ayant conduit à des placements au sein du service demeurent, comme l'année précédente, majoritairement liés à des carences éducatives, parfois lourdes, au sein de la cellule familiale. Ces situations engendrent chez les adolescents accueillis des répercussions significatives : difficultés relationnelles, retards et obstacles importants dans les apprentissages et la scolarité, comportements inadaptés, ainsi qu'une altération notable de leur bien-être psychologique, voire physique.

Les violences physiques et/ou psychologiques constituent également des motifs récurrents ayant conduit à la mise en place de mesures de placement, au même titre que les problématiques liées au lien familial. Il convient de souligner que ces motifs sont fréquemment imbriqués dans de nombreuses situations, renforçant ainsi la complexité des parcours.

Cette pluralité de facteurs impacte directement les modalités d'accompagnement. Les adolescents peuvent présenter des comportements inadaptés, souvent en lien avec des parcours marqués par des expériences traumatiques. Des conduites auto-agressives ou hétéro-agressives sont régulièrement observées, de même que des mises en danger multiples, pouvant se traduire par des passages à l'acte délictueux et/ou des consommations de produits stupéfiants.

Dans ce contexte, l'équipe pluridisciplinaire du SAEHD est amenée à adapter et à renforcer son accompagnement, tant sur le plan éducatif que psychologique. L'objectif est de proposer un cadre contenant, sécurisant et bienveillant, permettant aux adolescents de se reconstruire, de réinvestir des repères socio-éducatifs et de s'inscrire progressivement dans une dynamique d'évolution positive.

- Problématiques manifestées par le mineur



Les problématiques manifestées par les mineurs accueillis demeurent majoritairement d'ordre psychologique. Toutefois, une nette aggravation de ces difficultés a été observée au cours de l'année 2025.

Parallèlement, la déscolarisation des jeunes confiés a connu une augmentation particulièrement significative. De nombreux jeunes accueillis au SAEHD étaient, en amont de leur admission, sans projet scolaire ou professionnel identifié. Cette situation complexifie fortement l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés cohérents et adaptés, dans un nombre important de situations.

Dans ce contexte, le service s'appuie de manière croissante sur des partenaires extérieurs, notamment dans le champ du soin, afin de soutenir les accompagnements. Les collaborations avec des structures telles que le CHU, Le Centre Hospitalier La Chartreuse, le SEDAP, l'IFSI ou encore le STEMOI sont ainsi mobilisées de façon renforcée en lien étroit avec l'infirmière coordinatrice.

Par ailleurs, une recrudescence préoccupante de situations impliquant des adolescents, et plus particulièrement des adolescentes, victimes de prostitution et ou de violences sexuelles est constatée. L'évolution rapide des technologies et des réseaux sociaux complexifie considérablement les possibilités d'intervention des professionnels. Ces outils, dont l'appropriation demeure inégale selon les acteurs institutionnels, facilitent l'exposition des jeunes à des situations de mise en danger.

Les problématiques rencontrées s'entrecroisent et nécessitent un réajustement constant des pratiques professionnelles. L'équipe éducative du SAEHD est ainsi engagée dans une dynamique de formation continue, afin de renforcer ses compétences face à ces nouvelles formes de vulnérabilité, notamment celles liées à la prostitution des mineurs.

L'accès au soutien psychologique constitue également un axe de travail prioritaire. Le service renforce activement ses liens avec les secteurs médical, psychologique et psychiatrique, afin de faciliter l'accès des jeunes à des professionnels spécialisés dans les prises en charge des traumatismes complexes, notamment ceux liés aux violences et à la prostitution.

Dans cette perspective, un maillage étroit entre accompagnement éducatif et accompagnement thérapeutique apparaît indispensable. Des suivis individualisés sont ainsi mis en place en lien avec différents partenaires (structures de type CMPP, services d'addictologie et de pédopsychiatrie, CHU, services de gendarmerie, etc.), afin d'assurer une prise en charge globale et coordonnée en lien étroit avec la psychologue du service.

Enfin, ces évolutions génèrent, au sein de l'équipe éducative du SAEHD, un sentiment d'impuissance et une forme de frustration, compréhensibles au regard de la complexité et de l'intensification des problématiques rencontrées. L'essor des réseaux sociaux, conjugué à la fragilité psychologique des jeunes accompagnés, contribue à amplifier les situations de mise en danger, en particulier celles liées à la prostitution, et vient questionner en profondeur les modalités d'intervention traditionnelles.

9.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

A L'ADMISSION

Domicile	4
Autre établissement/service de protection de l'enfance	11
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	3
Hôpital (sous X...)	1

La provenance des jeunes confiés met en évidence que la majorité des admissions est issue d'établissements relevant de la protection de l'enfance. Comme les années précédentes, les adolescents accueillis au sein du SAEHD présentent, pour la plupart, des parcours institutionnels déjà conséquents, marqués par des prises en charge successives au sein de différentes structures de l'Aide Sociale à l'Enfance. Certains bénéficiaient également, en amont de leur admission, de mesures éducatives ou judiciaires en milieu ouvert (type AEMO ou STEMOI).

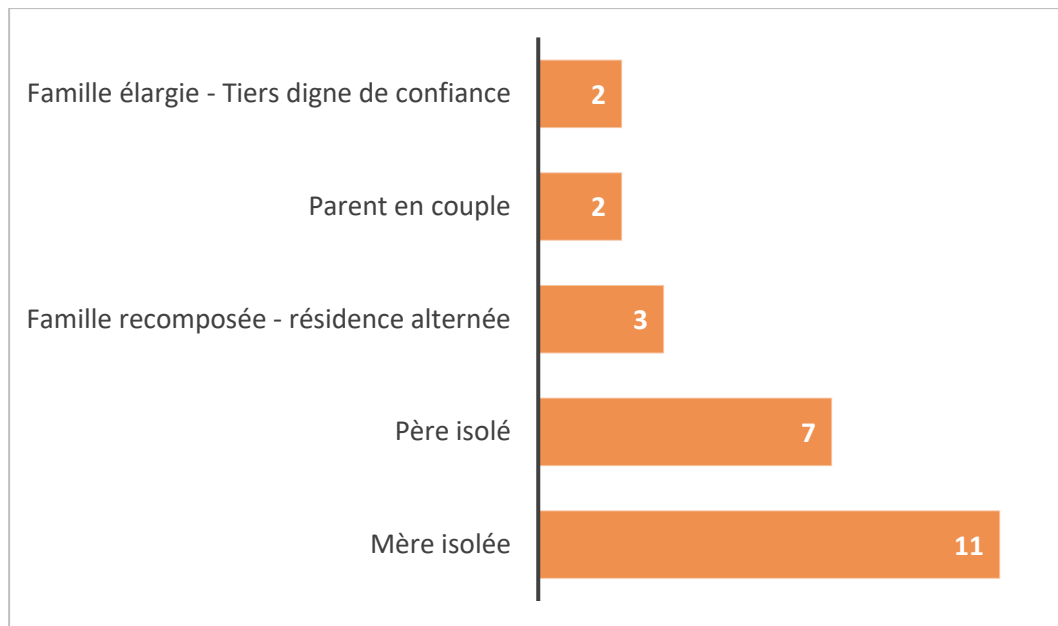
Par ailleurs, à l'instar de l'année précédente, une adolescente a été admise à la suite d'une hospitalisation de longue durée. Cette jeune présente des troubles psychiques importants. Son parcours est notamment marqué par des périodes prolongées de mises en danger, telles que des fugues répétées, une inscription dans des réseaux de prostitution, ainsi qu'un défaut de prise en charge d'une pathologie chronique significative.

Cet accompagnement s'avère particulièrement complexe et nécessite une coordination étroite entre l'équipe éducative du SAEHD et les services de soin du CHU de Dijon. Les

conduites à risque, notamment celles en lien avec la problématique prostitutionnelle, demeurant présentes, une vigilance accrue est maintenue.

Dans ce cadre, un accompagnement spécifique est mis en œuvre, à la fois sur les plans éducatif et psychologique, afin de limiter, autant que possible, les situations de mise en danger et de soutenir la jeune dans un processus de stabilisation et de reconstruction.

Lieu habituel de résidence du mineur ou lieu de résidence antérieur (si Mecs)



En 2025, le SAEHD a accompagné 26 jeunes sur nos hébergements sur site et hors site.

L'un d'entre eux était un majeur sans famille. Parmi les autres, 18 vivaient avec un seul parent avant leur admission. Ce chiffre est significatif mais cohérent avec les profils généralement pris en charge dans les structures de la protection de l'enfance.

En effet, plusieurs adolescents étaient précédemment hébergés avec un des deux parents, confronté à d'importantes difficultés économiques, psychiques ou psychologiques. Ces situations étaient parfois aggravées par des problèmes d'addiction à l'alcool ou aux stupéfiants, facteurs fréquents conduisant au placement des jeunes. Ces constats se répètent d'année en année et constituent la principale raison des décisions de placement, qu'elles soient administratives ou judiciaires.

Pour répondre aux problématiques liées à l'addiction, le SAEHD a renforcé son partenariat avec les services de la SEDAP (CSAPA) dans le cadre d'une convention. Les jeunes accompagnés éprouvent souvent des difficultés à se rendre dans les locaux de la SEDAP, notamment pour accéder à la CJC (Consultation Jeune Consommateur). La mise en place de la CJC Mobile fin 2024 permet désormais aux professionnels de se déplacer directement sur les différents logements du SAEHD et de rencontrer les jeunes dans leurs appartements.

Par ailleurs, le SAEHD n'accueille plus de MNA (Mineurs Non Accompagnés). Ce changement est lié à la création de plusieurs lieux spécialisés pour ce public, tels que Acodège AMMI, ADEFO, EHCO ABPE, PEP'21 et Apprenti d'accueil.

Enfin, on observe un recul notable concernant le nombre de jeunes vivant dans un foyer avec leurs deux parents. En 2025, seulement 2 jeunes étaient issus de foyer ayant cette structure familiale, soulignant l'évolution des profils accueillis au SAEHD, car ce chiffre est deux fois moins important que l'année précédente.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2025
Avec emploi	15
Sans emploi	6
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	4

Une grande majorité des parents des adolescents confiés au SAEHD, soit 60%, disposent d'un emploi stable et de revenus réguliers. Un nombre moins important, environ 24%, sont sans emploi, tandis que 16% relèvent de l'AAH ou sont dans l'incapacité de travailler.

Cependant, bien que la majorité des parents des jeunes accueillis aient une situation financière stable et un emploi régulier, force est de constater que leurs enfants ont, dans une large mesure, fait l'objet de carences éducatives, de violences et de délaissement parental.

Cette situation démontre clairement que le travail avec les familles constitue un axe fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Il reste indispensable pour tenter de pallier ou de remédier aux difficultés rencontrées dans la structure familiale des adolescents.

En outre, les difficultés personnelles des parents, telles que des addictions ou d'autres troubles affectant leurs capacités à assumer leur rôle parental, doivent également être prises en compte dans l'approche globale de l'accompagnement.

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-I	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	25	19	18

Tous les jeunes accueillis au sein du SAEHD sont originaires de la Côte-d'Or. Les orientations vers le service sont gérées par la plateforme d'orientation du département, et les propositions d'admissions sont ensuite réparties entre les différents services du département via le dispositif GPDA (Gestion Prévisionnelle des Admissions).

- Répartition par agences

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES
BEAUNE	2	1	1
CHENOVE	9	1	8
DIJON	8	13	4
GENLIS	1	1	
MONTBARD	2	2	3
TALANT	3	1	2
TOTAL	25	19	18

En premier lieu, la majorité des jeunes confiés au service du SAEHD dépendent de l'ESCO du centre-ville de Dijon. Toutefois, un nombre significatif de situations relève également de l'ESCO de Chenôve, qui est donc la seconde agence nous confiant des adolescents.

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	15	10	7
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	1		2
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)			1
Dispositif de remobilisation	4	4	
Déscolarisé (plus de 16 ans)	5	5	8
TOTAL	25	19	18

Au cours de l'année 2025, une diminution significative a été observée, tant en ce qui concerne le nombre de jeunes ayant une scolarité générale ou adaptée, que le nombre de jeunes inscrits dans une activité professionnelle régulière. En effet, le nombre d'adolescents

évoluant dans un cursus scolaire général ou adapté a diminué d'environ un tiers, tandis qu'un seul jeune disposait d'une activité professionnelle stable.

Bien que ce constat ait été observé les années précédentes, il se renforce de manière préoccupante au fil du temps. L'accueil de jeunes dont les situations sont de plus en plus complexes et qui, à leur admission, ne présentent aucun projet scolaire ou professionnel, rend encore plus difficile la mise en place de parcours adaptés.

La déscolarisation des adolescents accueillis par l'ASE apparaît ainsi comme une problématique majeure, préoccupante à la fois au niveau national et départemental. Nombreux sont les jeunes accueillis sur le SAEHD à un âge avancé, souvent en rupture de projet, ce qui complexifie davantage leur réinsertion dans un cadre scolaire ou professionnel.

Leurs parcours traumatiques expliquent en partie cette situation, mais la prise en charge tardive de leurs difficultés et de leurs traumatismes, souvent insuffisante ou mal adaptée, constitue également un facteur clé. L'âge d'admission, en particulier pour ceux orientés à l'aube de leur majorité, sans projet clair et avec un passé de vie difficile, aggrave encore la situation. Ces jeunes présentent des difficultés d'ordre psychologique et des carences diverses souvent liées à la structuration du cadre familial, ce qui rend l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel viable particulièrement complexe.

Cette situation est d'autant plus problématique que, dans certains cas, le temps imparti pour travailler sur un projet cohérent est réduit à son minimum, ce qui augmente le risque d'une sortie précaire du dispositif de protection de l'enfance vers le droit commun. Dans ces situations, il devient de plus en plus difficile de garantir une transition vers l'autonomie dans des conditions viables et optimales.

- Diplômes obtenus dans l'année

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
BACCALAUREAT	3

En 2025, trois jeunes ont obtenu leur baccalauréat au sein du SAEHD, un chiffre qui représente une diminution significative par rapport à l'année précédente, où ce nombre était deux fois plus élevé.

Une observation importante concerne l'obtention de diplômes professionnels. En effet, depuis la réorientation des Mineurs Non Accompagnés (MNA) vers d'autres dispositifs les années précédentes, aucun jeune n'a obtenu de CAP ou de diplôme équivalent en 2025. L'année précédente, quatre jeunes avaient obtenu un CAP, dont trois étaient des MNA.

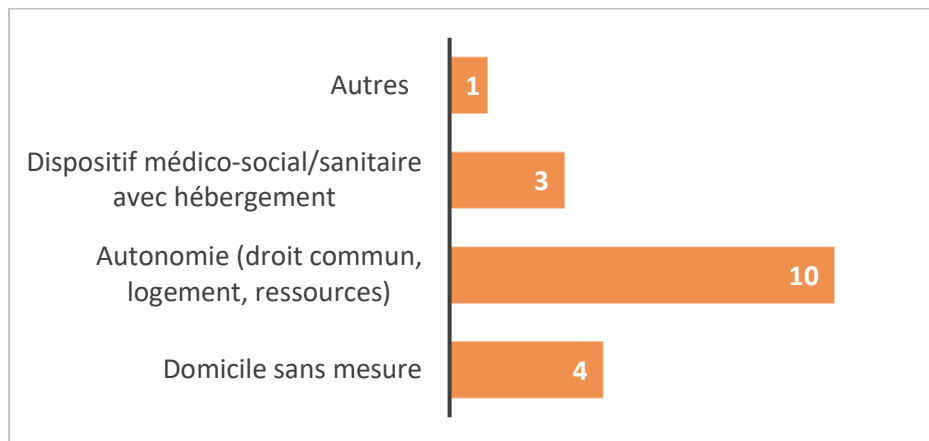
Ce constat met en lumière que les jeunes sans contraintes administratives et ceux ayant un engagement moins soutenu dans leur parcours professionnel connaissent une réussite moindre dans ce domaine de formation. Cela démontre également que les jeunes ayant un parcours institutionnel marqué par des traumatismes mettent davantage de temps à s'engager dans un projet de formation professionnelle.

Cependant, il est important de nuancer ce constat. En effet, certains jeunes, grâce à des capacités de résilience remarquables et à un accompagnement adapté sur le service du SAEHD, parviennent à réussir les projets éducatifs qui leur sont proposés. Dans ces cas, un accompagnement renforcé et plus individualisé est indispensable pour optimiser les chances de réussite.

Il est également essentiel de préciser que, même avec un accompagnement éducatif soutenu, la réussite de chaque jeune dépend en grande partie de l'implication des partenaires du secteur du soin. Lorsque l'accompagnement éducatif est parfaitement coordonné avec les interventions thérapeutiques, les adolescents sont en mesure de s'intégrer plus efficacement dans leurs projets et d'atteindre leurs objectifs, comme en témoignent les trois bacheliers accompagnés en 2025 au sein du SAEHD.

9.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Orientations envisagées et réalisées



En 2025, parmi les 18 « sorties » effectuées, une tendance constante se dégage. Chaque année, environ 50% des jeunes parviennent à évoluer en toute autonomie à l'issue de leur prise en charge au sein du service. La plupart d'entre eux accèdent à des logements relevant de la prise en charge adulte, bénéficiant ainsi d'un accompagnement adapté à leur majorité et à leurs nouvelles conditions de vie. À titre d'exemple, certains sont orientés vers la résidence Parme, tandis que d'autres intègrent des hébergements gérés par des structures telles que le CHRS Herriot, où ils peuvent poursuivre leur projet de manière sécurisée en tant que jeunes adultes.

Quelques jeunes disposant de ressources personnelles parviennent à accéder à des logements autonomes. Cependant, cette situation devient de plus en plus rare.

Quant aux trois bacheliers de 2025, ils ont pu accéder à des logements CROUS grâce à l'obtention d'une bourse étudiante, leur permettant ainsi de subvenir à leurs besoins et de poursuivre leurs études supérieures.

Il est à noter qu'en 2025, aucune « sortie » n'a eu lieu vers un domicile bénéficiant d'un suivi administratif, contrairement à l'année précédente, où huit jeunes avaient bénéficié de ce type d'accompagnement.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE d'USAGERS
moins de 3 mois	2
de 3 à 6 mois inclus	1
de 6 mois à 1 an inclus	3
de 1 an à 18 mois inclus	5
de 18 mois à 2 ans inclus	4
de 2 à 3 ans inclus	2
de 3 à 4 ans inclus	1
TOTAL	18

La durée moyenne de séjour sur le SAEHD, comme l'illustre le tableau ci-dessus, présente des tendances marquées. La durée d'accompagnement la plus fréquente concerne les jeunes ayant séjourné entre un an et 18 mois (5 jeunes) et ceux ayant séjourné entre 18 mois et 2 ans (4 jeunes).

Bien que ces durées puissent paraître relativement longues, elles peuvent être comparées aux années précédentes où un nombre similaire de jeunes était accueillis pendant des périodes comprises entre 2 et 3 ans. De ce fait, on peut conclure que la durée moyenne d'accompagnement a diminué ces dernières années.

Cette diminution des durées d'accueil est en grande partie liée au nombre accru de sorties précoces vers les dispositifs « adultes » du département. Cependant, il est important de souligner que les orientations vers ces dispositifs ne sont pas toujours adaptées, en particulier pour les jeunes présentant des pathologies psychiatriques avérées, jugées trop complexes pour intégrer une structure adulte adaptée. De plus, certaines structures spécialisées dans l'accueil de jeunes ayant des profils spécifiques et complexes souffrent parfois d'un manque de places disponibles, ce qui limite les options de sortie.

Dans ces conditions, bien que des « sorties » soient possibles vers des logements autonomes lorsque cela est réalisable, elles ne sont pas systématiquement accompagnées d'un suivi adapté à la situation des jeunes concernés.

La loi Taquet de 2022 permet aux jeunes majeurs accompagnés par le SAEHD de bénéficier plus facilement d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) et de contractualiser cet accompagnement. Toutefois, ce dispositif ne garantit pas toujours la mise en place d'un projet de sortie pleinement satisfaisant.

Ainsi, de nombreuses « sorties » peuvent paraître inadaptées ou générer un sentiment de frustration, notamment lorsque les structures disponibles ne sont pas en lien avec les besoins spécifiques des jeunes adultes quittant le SAEHD (par exemple, des structures ne disposant pas de suivi en lien avec le soin).

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	25	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	19	
Nombre de sorties réalisées en 2025	18	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	26	
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	44	
dont usagers entrés en N et sortis en N	37	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	17,32	
Durée moyenne d'accueil	1 an et 4 mois	
Liste d'attente au 31.12.2025		

Comme les années précédentes, l'âge moyen d'admission demeure stable, en l'occurrence 17 ans. La durée d'accueil moyenne reste également inchangée, soit 1 an et 4 mois, avec une légère diminution d'un mois par rapport à l'année précédente.

La plupart des jeunes accueillis continuent de bénéficier, dans les situations où leurs projets n'ont pas abouti, d'un contrat jeune majeur. Ce dispositif, prévu par la loi TAQUET, permet aux jeunes accompagnés de poursuivre la construction et la concrétisation de leurs projets, tout en bénéficiant d'une certaine latence avant d'intégrer le droit commun ou d'autres dispositifs relevant du monde adulte.

9.4. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux d'occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	30	26	365	10 950	10 950	10 417	-533	-4,87%	95,13%
n-1 : 2024	30	25	366	10 980	10 950	9 043	-1 907	-17,42%	82,36%
n : 2025	30	28	365	10 950	10 950	8 946	-2 004	-18,30%	81,70%
moyenne des 3 ans	30	26	365	10 960	10 950	9 469	-1 481	-13,53%	86,39%

Le taux d'occupation du SAEHD a sensiblement baissé en 2025, atteignant 81,70%, contre 82,36% en 2024. Cette diminution est principalement due à un nombre de demandes d'admission moins élevé au début de l'année 2025, en lien avec la gestion de la liste d'attente de la plateforme du département (GPDA).

Après un premier semestre marqué par une faible demande d'orientations vers le SAEHD, une augmentation significative des admissions a été observée sur le dernier trimestre de l'année. Cela a permis d'atteindre un taux d'occupation quasiment identique à celui de l'année précédente.

Les quelques jours de différence avec 2024 peuvent probablement être attribués à des ruptures imprévues de contrats d'APJM, souvent liées au non-respect des objectifs préconisés dans ces derniers.

Par ailleurs, comme les années précédentes, la gestion des logements du SAEHD, notamment en raison du turnover important, engendre des périodes de latence difficiles à maîtriser entre chaque départ et admission dans un logement. Les travaux de maintenance, la réfection des logements, ainsi que le remplacement de mobilier dégradé sont autant de facteurs qui contribuent à ces délais, générant ainsi des temps d'attente inévitables entre chaque déménagement.

9.5 FOCUS SANTE

Présentation du dispositif et profils des jeunes accompagnés

Le SAEHD accompagne des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 16 à 18 ans et plus, dans un contexte de fin de parcours au sein de la protection de l'enfance. Le dispositif vise à soutenir les jeunes dans la sécurisation de leur situation, la poursuite de leur accompagnement éducatif et la préparation de leur entrée dans la vie adulte, dans un temps institutionnel contraint.

Les admissions s'inscrivent majoritairement dans la continuité d'un placement antérieur, mais peuvent également intervenir en situation d'urgence, notamment à la suite d'une hospitalisation ou après des périodes prolongées de souffrance au domicile parental. Les jeunes accompagnés sont le plus souvent déjà connus des dispositifs de protection de l'enfance et ont parfois connu plusieurs placements, ruptures ou retours à domicile.

L'année 2025 confirme que les profils des jeunes accueillis au SAEHD s'accroissent progressivement d'année en année :

- Ils présentent une complexité croissante sur les plans psychique, social et sanitaire.
- Les parcours sont fréquemment marqués par des ruptures éducatives, des crises prolongées, des difficultés d'apprentissage et une fragilité psychique importante.
- Une part significative des jeunes se trouve en situation d'errance ou de grande instabilité, associée à des conduites à risque multiples : phénomènes d'emprise, conduites prostitutionnelles, consommations, épisodes de dépression sévère, usage massif des écrans et des jeux vidéo.
- De nombreux jeunes sont sans projet identifié, en rupture de scolarité, de formation ou d'insertion.

Malgré les accompagnements proposés, certains peinent à se projeter et restent en retrait, parfois de manière consciente, parfois sous l'influence de schémas familiaux puissants ou de modèles intériorisés.

Ces situations deviennent souvent critiques à l'approche de la fin de parcours : la prise de conscience des enjeux intervient régulièrement tardivement, parfois quelques mois avant la sortie du dispositif, moment où les marges de manœuvre sont réduites et ne permettent pas toujours la mise en place de solutions adaptées dans le temps imparti.

Organisation de l'accompagnement médical et éducatif

À l'arrivée au SAEHD, les suivis médicaux sont fréquemment incomplets, discontinus ou peu structurés, nécessitant une réorganisation (ou délocalisation) rapide et une coordination étroite avec les partenaires sanitaires, médico-sociaux et psychologiques, dans un contexte où les familles sont parfois absentes ou fragilisées.

L'accompagnement médical s'inscrit dans une approche globale et comprend le suivi de santé général, la prise en charge de pathologies chroniques, les suivis psychologiques et psychiatriques, la mise en place et le suivi des traitements, l'éducation thérapeutique, ainsi que la reconnaissance des situations de handicap et, lorsque nécessaire, la mise en œuvre de mesures de protection.

Les jeunes sont invités à tendre vers une autonomie complète dans la gestion de leur santé. Toutefois, cette exigence se heurte souvent à la réalité de parcours marqués par des capacités limitées de projection, ainsi que par des difficultés de régulation émotionnelle et d'adhésion aux soins. Un accompagnement progressif et ajusté demeure donc indispensable afin de sécuriser la prise en charge du jeune.

Un travail spécifique est également mené autour de l'accès au droit commun, incluant le choix du médecin traitant, ainsi que la mobilisation du réseau de soins de ville, du secteur médico-social et, lorsque nécessaire, du secteur hospitalier, afin de favoriser une évaluation globale de l'état de santé et la structuration des parcours de soins.

Prévention, éducation et promotion de la santé

En 2025, la prévention collective proposée demeure difficile à mettre en œuvre. En effet, les jeunes résident parfois hors site, disposent d'une autonomie importante et se sentent peu concernés par des actions institutionnelles classiques. Dans ce contexte, le travail individuel apparaît plus pertinent, bien que son efficacité reste étroitement liée à l'adhésion du jeune et au respect de sa temporalité.

Les actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé visent à accompagner les jeunes dans l'acquisition de repères durables, de conduites favorables au bien-être et de ressources leur permettant d'identifier leurs difficultés et de savoir vers qui se tourner lorsqu'ils ne vont pas bien. Elles abordent également les situations de danger auxquelles certains jeunes peuvent être exposés, notamment en lien avec les usages des écrans et des réseaux sociaux, les conduites addictives ou certaines relations pouvant les placer en situation de vulnérabilité. Malgré des postures parfois marquées par une mise à distance ou un rejet du cadre institutionnel, les jeunes savent généralement identifier les professionnels ressources et les solliciter de manière pertinente lorsque les difficultés s'intensifient.

Gestion des situations de crise et accès aux soins

En 2025, le recours aux soins non programmés, notamment via des consultations réalisées par SOS Médecins, ainsi qu'au Service d'Accès aux Soins (SAS) — plateforme d'orientation vers les soins non programmés (médecin de ville, maison médicale de garde, SOS Médecins ou urgences) — est resté présent pour la gestion de situations de crise aiguë ou de mises en danger psychiques et comportementales. Ces recours permettent une sécurisation immédiate du jeune et constituent parfois un point d'appui pour amorcer ou réajuster une prise en charge.

Le recours aux soins non programmés apparaît toutefois moins systématique que dans d'autres dispositifs. Certains jeunes assument désormais des absences plus longues liées à des troubles anxieux ou dépressifs, permettant de privilégier, lorsque cela est possible, des rendez-vous programmés auprès du médecin généraliste.

Malgré cela, les passages aux urgences demeurent nécessaires dans certaines situations, sans toujours garantir une continuité de suivi à long terme, en raison des délais d'accès aux soins spécialisés et des difficultés d'adhésion à un suivi structuré.

Enjeux et perspectives

Les constats de l'année 2025 mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs pour le SAEHD, dans un contexte de fin de parcours au sein de la protection de l'enfance et de préparation à l'entrée dans la vie adulte.

- La complexité croissante des situations, l'intensification des vulnérabilités psychiques et sociales, ainsi que les contraintes temporelles liées à l'âge des jeunes nécessitent un accompagnement renforcé, anticipé et coordonné.
- Le renforcement des moyens médicaux et psychologiques apparaît nécessaire afin de garantir une évaluation clinique précoce, de sécuriser les situations à risque et de limiter les ruptures de parcours, notamment à l'approche de la majorité.
- La structuration de la continuité des soins vers le droit commun constitue un enjeu central, impliquant l'ancrage auprès d'un médecin traitant, l'accès aux suivis spécialisés et l'accompagnement dans les démarches administratives indispensables (reconnaissance de handicap, mesures de protection, accès aux droits sociaux).
- Le passage de la minorité à la majorité constitue une période particulièrement sensible dans les parcours des jeunes accompagnés. L'incertitude concernant leur futur lieu de résidence complique fréquemment l'organisation des relais vers les dispositifs de soins de droit commun et peut constituer un obstacle aux démarches d'inscription ou à la continuité des suivis médicaux et psychologiques.
- Dans certaines situations, la fin de parcours nécessite l'activation de dispositifs visant à sécuriser le parcours adulte, notamment par le recours à une reconnaissance de handicap

auprès de la MDPH ou la mise en place de mesures de protection adaptées, démarches qui impliquent fréquemment la réalisation de bilans et d'évaluations médicales spécialisées aux coûts parfois élevés.

- Le maintien et le renforcement de la fonction de coordination infirmière apparaissent indispensables afin d'assurer la cohérence des parcours de soins, de soutenir les équipes éducatives dans la gestion des situations complexes et de porter les enjeux de santé dans les temps de synthèse et de décision.

Malgré un contexte contraint, l'accompagnement proposé au SAEHD permet, pour une majorité de jeunes, de construire des repères, de développer des ressources et de favoriser une prise en charge plus autonome de leur santé à l'entrée dans l'âge adulte

Chapitre
10

VIE DU SAEHD - FAITS MARQUANTS

10.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 FAITS MARQUANTS



À l'instar de l'année 2024, les problématiques complexes et préoccupantes rencontrées par les jeunes accueillis au SAEHD en 2025 requièrent une approche globale et coordonnée. Dans cette optique, la poursuite et l'intensification des actions conjointes avec la Police Nationale et la SEDAP en 2025 constituent une démarche pertinente pour encadrer ces jeunes et favoriser leur cheminement vers une plus grande autonomie.

En 2024, le soutien apporté à l'appel à projets pour les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC mobile de la SEDAP) s'est révélé être une initiative essentielle. En intégrant ces consultations directement au sein du SAEHD grâce à ce dispositif mobile, l'équipe éducative facilite l'accès à un accompagnement spécialisé tout en renforçant la prévention des addictions. L'intervention de la CJC a montré son efficacité et a eu un impact significatif au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, le projet SICAPE a été lancé en fin d'année 2025 en réponse à l'appel à projets « Mobilisation de la société civile » du Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA), auquel la CNAPE a été lauréate. Ce projet, intitulé « Stratégie d'Intervention sur les Conduites Addictives dans les Établissements de la Protection de l'Enfance », se déploiera progressivement tout au long de l'année 2026.

Afin de piloter cette initiative, un professionnel référent SICAPE a été désigné au SAEHD dès la fin de l'année 2025. Son rôle sera de participer à la mise en œuvre du dispositif et d'animer les actions visant à établir des liens solides et durables entre le secteur de la protection de l'enfance et celui de l'addictologie.

10.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Collecte annuelle de la Banque Alimentaire de Bourgogne

Chaque année, l'Acodège participe à la collecte annuelle de denrées alimentaires organisée dans le département de la Côte-d'Or.

En 2025, le site des Chenevières, et notamment le service du SAEHD, a pris part à cette action solidaire. La collecte s'est déroulée durant le week-end des 28, 29 et 30 novembre 2025.

À cette occasion, deux jeunes accompagnés par le SAEHD se sont mobilisés au supermarché ALDI de Fontaine-lès-Dijon afin de collecter des produits alimentaires.

Ils se sont fortement investis dans cette démarche et ont pleinement compris l'importance de cette action citoyenne. Cette expérience, qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions, leur a permis de contribuer concrètement à une initiative en faveur des personnes en situation de précarité.



Camp d'été du SAEHD – Juin 2025

Au cours du mois de juin 2025, le SAEHD a organisé un camp d'été à destination des jeunes accompagnés par le service. Quatre d'entre eux ont ainsi eu l'opportunité de découvrir la Gironde, et plus particulièrement la commune de La Teste-de-Buch, en région Nouvelle-Aquitaine.

Encadré par deux professionnels, ce séjour s'est déroulé du 1er au 6 juin 2025.

Ce camp a constitué bien plus qu'un simple temps de rupture avec le quotidien. Pensé comme un véritable levier éducatif, social et émotionnel, il s'adressait à des jeunes (16/17 ans) aux parcours de vie fragilisés. En leur offrant un cadre nouveau, propice à la découverte et au dépassement de soi (surf, randonnées, activités de pleine nature, vie en collectivité), ce projet visait plusieurs objectifs :

- Renforcer la confiance en soi à travers la réussite et le dépassement personnel
- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités
- Encourager la coopération, la cohésion, l'écoute et la solidarité au sein du groupe
- Offrir un temps de répit et de bien-être, favorable à l'amorce d'une reconstruction personnelle

Ce séjour s'inscrit pleinement dans les missions fondamentales de la protection de l'enfance : prévenir, éduquer, réparer et émanciper. Il a contribué à valoriser chaque jeune, à consolider leur identité et à élargir leurs horizons.

Il convient de rappeler que le SAEHD organise des camps depuis seulement trois ans. Historiquement, son projet était principalement centré sur l'accompagnement vers l'autonomie et l'accès au droit commun. La mise en place de ces séjours représente une évolution importante, permettant notamment aux jeunes les plus fragiles, parfois inscrits dans des conduites à risques, de s'engager dans un projet structurant. Ils participent activement à son élaboration, à ses choix et à son organisation, en lien étroit avec l'équipe éducative.



Ateliers cirque – Bulles de cultures 2025

Dans le cadre du dispositif « Bulles de cultures 2025 », le site des Chenevières a participé à des ateliers cirque.

Ces ateliers, centrés sur l'apprentissage d'acrobaties et le dépassement de soi, offrent un cadre à la fois ludique et éducatif, favorisant l'expression corporelle et la confiance en soi.

Quatre adolescentes accompagnées par le SAEHD, encadrées par une professionnelle, ont ainsi eu l'opportunité de découvrir ces activités culturelles.

Cette expérience leur a permis de s'engager dans une dynamique de groupe, de relever des défis personnels et de développer de nouvelles compétences dans un environnement bienveillant.



Devenir soigneur d'un jour – Parc de l'Auxois – Octobre 2025

En octobre 2025, quatre adolescents accompagnés par le SAEHD ont participé à une journée d'immersion intitulée « Devenir soigneur d'un jour », au sein du parc animalier de l'Auxois, situé à Semur-en-Auxois. Ils étaient encadrés par deux professionnelles du service et des soigneurs du parc.

Cette expérience immersive s'est révélée particulièrement enrichissante pour les jeunes. Le temps d'une journée, ils ont pu se glisser dans la peau de soigneurs animaliers en découvrant les coulisses du parc. Ils ont notamment participé à la préparation et à la distribution des repas, ainsi qu'à l'enrichissement du milieu de vie des animaux.

Les adolescents ont également bénéficié d'un contact privilégié avec différentes espèces (herbivores, carnivores, oiseaux, reptiles), favorisant leur curiosité et leur engagement dans l'activité.

Ce programme, riche en découvertes et en émotions, a marqué les jeunes, leur laissant des souvenirs forts et positifs. Cette journée a constitué un moment à la fois ludique, éducatif et valorisant, partagé aux côtés de l'équipe de soigneurs du parc et des éducateurs.



RESSOURCES HUMAINES DU SAEHD

11.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS



Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	16.95
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	15.25
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	1.70
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	1.40
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	28
Nombre de recrutements au cours de l'année	1
Nombre de départs de personnes dans l'année	2
Dont	Licenciement 1 Démission 1

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1,4
Administration/Gestion	1,69
Services Généraux	3,25
Socio-éducatif	8,25
- Dont éducateur spécialisé	6
- Dont conseiller en économie sociale et familiale	1
- Dont moniteur adjoint d'activité	1
- Dont Educateur Scolaire Spécialisé	0,25
Paramédical	0,55
- Dont psychologue	0,32
- Dont infirmier	0,23
Médical	0,11
TOTAL ETP REEL 31.12.25	15,25

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	67%
Paramédical	100%

11.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

NOMBRE	
Stagiaires gratifiés	3
TOTAL	3

Accueil de 3 stagiaires : Assistant social, Moniteur Éducateur et Éducateur Spécialisé, étudiants à l'IRTESS DIJON.

11.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Autres absences *		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	69	6	12	3			81	9
Direction Encadrement	17	1	4	2	11	1	32	4
Personnel Psychologique et paramédical	143	1			71	1	214	2
Personnel des Services Généraux	624	3	9	1			633	4
Personnel Socio-Educatif	44	5	23	2			67	7
Total 2025	897	16	48	8	82	2	1027	26

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 10/07/2025

11.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Le service du SAEHD s'articule ainsi :

LA DIRECTION :

- 1 Directrice à 0.10 ETP
- 1 Directeur Adjoint à 0,20 ETP
- 1 Cadre Intermédiaire faisant fonction de directeur adjoint : 1 ETP (SAEHD)
- 1 Cadre Administratif et Financier intervenant à hauteur de 0.168 ETP

LE SERVICE ADMINISTRATIF :

- 2 assistantes de Direction à chacune 0.20 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (assistantes de gestion) 0.20 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (secrétaires administratives) 0.20 ETP

LE SERVICE EDUCATIF SAEHD :

- 7 ETP dont 6 éducateurs spécialisés, 1 CESF exerçant les missions de coordination
- 1 éducateur sportif à 1 ETP
- 1 éducateur scolaire spécialisé à 0.25 ETP
- 1 maîtresse de maison qualifiée à 0.50 ETP
- 1 maîtresse de maison non qualifiée à 0.50 ETP
- 3 surveillants de nuit (2 qualifiés à 0,50 ETP et 1 non qualifié à 1 ETP)

MEDICAL :

- 1 psychiatre à 0.114 ETP
- 1 Psychologue à 0.32 ETP intervenant sur le SAEHD
- 1 infirmière à 0.225 ETP

Les plannings éducatifs, avec une amplitude horaire de 7h à 23h, sont établis sur un roulement de 7 semaines.

Trois plages horaires : 7h-14h30 ; 14h-23h ; 10h-18h.

Les horaires des veilleurs de nuit : 22h30-7h25 (8h25 le week-end) permettent des temps de transmission avec les éducateurs.

Les surveillants de nuit et les maîtresses de maison en CDI sont qualifiés ou en cours de qualification.

Soutien aux pratiques

L'équipe pluridisciplinaire bénéficie de 2 heures d'analyse de la pratique mensuelle, d'un temps de réunion d'équipe organisationnel hebdomadaire ainsi que d'un temps de réunion clinique.

Entretiens professionnels

L'ensemble des entretiens professionnels prévus pour 2025 ont été réalisés.

Chapitre
12

PRESENTATION DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL

12.1. FICHE D'IDENTITE DES APPARTEMENTS SEMI- COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL



Adresse administrative

6 rue Alfred Changenet - BP 20 -
21301 CHENOVE Cedex

Adresse antenne 1

6 rue Alfred Changenet - BP 20 -
21301 CHENOVE Cedex

Adresse antenne 2

6 rue Alfred Changenet - BP 20 -
21301 CHENOVE Cedex

Adresse e-mail

chenevieres@acodege.fr

Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)

365

Capacité de l'établissement ou du service

41 + 2 accueils d'urgence

Effectif salariés au 31.12.2025

53

Nombre de bénéficiaires (source 2025)

65

Nombre de CVS (ou instances de participation)
réalisés sur l'année

CAP : 12 réunions jeunes

Envol : 24 réunions jeunes

Appart : 8 réunions jeunes

12.2. MISSIONS DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL

Appartements Semi-collectifs :

Les Appartements Semi-collectifs sont relocalisés sur la commune de Chenôve depuis février 2022. La capacité d'accueil est de 18 places plus une d'urgence. Cette capacité d'accueil a été augmentée, début 2025, de 15 à 18 places.

Le service est dédié à l'accueil de jeunes âgés de 15 à 17 ans ; sous forme d'hébergements en appartements seuls ou en cohabitation. L'objectif est de commencer à travailler une « certaine autonomie », en favorisant une participation active de chaque adolescent. Le service prépare leur orientation sur un établissement plus autonome.

L'équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'une maîtresse de maison, d'une psychologue, d'une infirmière et d'une éducatrice accompagnant à la scolarité et à l'insertion professionnelle dispense conseils, soutiens éducatifs et thérapeutiques. Ces professionnels interviennent prioritairement pour faciliter l'intégration sociale des jeunes. Un réseau de partenaires est développé afin de répondre à leurs besoins et ainsi les rendre acteur dans la "cité".

Dans son habilitation actuelle, le service est autorisé à accueillir 18 jeunes plus un accueil d'urgence. Un appartement à proximité du bureau éducatif est dédié à l'accueil d'urgence. Les places sont réparties sur 10 appartements dans deux immeubles du quartier des Gondrandes, à Chenove :

- 9 appartements dans un même immeuble
- 1 autre appartement situé dans l'immeuble à proximité.

Le service dispose en plus de ces logements dédiés à l'accueil des adolescents de :

- Un appartement éducatif ; logement de référence pour les bénéficiaires du service (rendez-vous, entretiens, administratif, etc...). Celui-ci dispose également d'un bureau médical où évolue l'infirmière du dispositif des Chenevières (entretiens, rendez-vous médicaux, stockage des traitements médicamenteux etc..).
- Un appartement pédagogique géré par l'équipe éducative et la maîtresse de maison, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes accueillis dans l'apprentissage des différentes tâches liées au quotidien ; en l'occurrence, la confection des repas, l'entretien du linge, d'un logement Il est également dédié à la prise des repas collectifs pour les jeunes récemment admis sur le service ou n'ayant pas atteints un degré d'autonomie suffisant.
- Un appartement de médiation pour l'accueil des familles. L'espace est pensé et aménagé pour recevoir les familles lors des entretiens ou pour les visites accompagnées. Ce lieu identifié permet l'accompagnement à la parentalité dans des conditions adaptées. Dans cet espace, se trouvent également le bureau de la psychologue et de la cheffe de service.

Le Service des Appartements semi-collectifs est soucieux d'offrir un accompagnement éducatif individuel et adapté à chaque jeune confié. Il s'agit de leur apporter une aide afin qu'ils construisent et consolident leurs projets de vie. Chacun est assuré de bénéficier au quotidien, de jour comme de nuit, d'un soutien par un personnel qualifié. Chaque jeune dispose plus particulièrement de la présence de deux éducateurs référents. Ce binôme permet de garantir la construction et le suivi du Projet Personnalisé du jeune. Ces deux professionnels sont les interlocuteurs privilégiés du jeune, de sa famille et des partenaires extérieurs.

Le projet personnalisé est le fil conducteur du travail à effectuer. Il guide chaque jeune vers une « autonomie relative à sa condition ». Il délimite les contours et les grands axes de l'accompagnement éducatif dont le jeune a besoin. Il est élaboré avec le jeune et ses représentants légaux.

Le projet de service des Appartements semi-collectifs a pour finalités de :

- Accompagner chaque jeune dans son développement physique, psychologique et affectif.
- Soutenir son évolution professionnelle et sociale,
- Étayer le lien parents-adolescent quand il existe.
- Faciliter la socialisation du jeune dans sa vie quotidienne et développer ses capacités d'autonomie dans les actes de tous les jours.
- Contribuer au développement du sens de la responsabilité chez le jeune et favoriser sa citoyenneté.

Hébergements collectifs CAP-ENVOL :

Le CAP et l'ENVOL accueillent de jeunes adolescents, filles et garçons, placés au titre de la protection de l'enfance, considérés en danger dans leur environnement familial, qui peuvent présenter diverses problématiques psycho-sociales (déscolarisation, fragilités psychologiques, troubles du comportement, carences éducatives, maltraitance...)

Les projets de ces services s'articulent autour de deux dimensions essentielles :

- Le collectif, considéré comme support d'accompagnement et de socialisation.
- L'individualisation du projet de chacun qui permet de prendre en compte la singularité de chaque situation, de chaque parcours.

Les missions principales des hébergements collectifs sont d'assurer la protection des jeunes et de soutenir les parents dans leurs fonctions et leurs compétences, à chaque fois que cela est possible.

En fonction des besoins, un accompagnement éducatif, social et psychologique est proposé afin de permettre à chaque adolescent de grandir, s'épanouir et de développer son autonomie fonctionnelle et affective.

Chaque jeune est accompagné plus spécifiquement par deux éducateurs référents qui construisent le projet personnalisé et définissent les objectifs d'accompagnement avec le jeune et sa famille, dans une volonté de co-construction.

Une équipe pluriprofessionnelle (travailleurs sociaux, infirmière, éducatrice scolaire spécialisée, psychologue, maîtresse de maison, surveillants de nuit) est présente, 365 jours par an pour apporter conseils, soutiens éducatifs et thérapeutiques. Elle développe également un réseau de partenaires diversifiés afin de permettre à chaque adolescent d'avoir une réponse adaptée à ses besoins, de s'épanouir et de se socialiser.

L'accompagnement éducatif au quotidien s'appuie sur des principes d'écoute, de bienveillance et s'inscrit dans une démarche de bientraitance afin d'apporter toute la sécurité dont les jeunes accueillis ont besoin.

Capacité d'accueil des hébergements collectifs sur le site de Chenôve :

- 10 jeunes sur le groupe ENVOL (10-13 ans) sur un bâtiment indépendant offrant une chambre avec sanitaire et douche individuelle pour chaque jeune.
- 14 jeunes sur le Collectif d'Accompagnement Personnalisé (CAP, 13-15 ans) dont l'accueil d'urgence, sur un bâtiment indépendant offrant une chambre avec douche individuelle pour chaque jeune.

Les deux unités bénéficient d'espaces collectifs (salle de jeux, salon TV, salle « bien-être », salle multi-activités...), de salle à manger, cuisine et lingerie.

Une chambre est réservée au CAP pour l'accueil d'urgence.

Chapitre
13

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DES APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS CAP-ENVOL

13.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 10 à 11 ans	6	1	1	4	1	0
de 12 à 13 ans	0	6	3	3	2	3
de 14 à 15 ans	4	7	7	9	3	5
de 16 à 17 ans	1	7	2	2	1	6
de 18 à 19 ans	0	1	0	0	0	3
de 20 à 21 ans	1	0	0	0	1	0
TOTAL / SEXE	12	22	13	18	8	17

ENVOL :

Le groupe Envol accueille des enfants âgés de 10 à 13 ans. Au cours de l'année, six admissions ont été réalisées, concernant majoritairement des enfants de 10 ans (quatre jeunes filles et un garçon), ainsi que l'arrivée d'un garçon âgé de 12 ans.

Par ailleurs, six sorties ont eu lieu sur cette même période, principalement liées à l'évolution des parcours, avec le départ de cinq jeunes âgés de 13 ans et un de 11 ans (réorientation sur un autre établissement au vu des problématiques).

Ces mouvements ont conduit à un renouvellement significatif du groupe, nécessitant une adaptation continue dans l'accompagnement éducatif au quotidien.

CAP :

Sur l'année 2025, le CAP a compté onze admissions. Parmi celles-ci, cinq concernaient des jeunes âgés entre 12 et 13 ans, dont trois filles et deux garçons. Par ailleurs, six admissions ont été réalisées pour des adolescents âgés entre 14 et 15ans, comprenant quatre garçons et deux filles. Il est à noter que l'année 2025 se caractérise par une augmentation significative des admissions de jeunes proches de l'âge limite d'accueil, en particulier des adolescents de presque 15 ans. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'augmentation des placements non exécutés, conduisant les services prescripteurs à orienter vers des services de jeunes parfois à la limite de l'âge.

Pour la plupart des admissions réalisées sur la fin d'année, celles-ci résultent essentiellement de primo placement.

Appartements Semi-Collectifs :

En 2025, la majorité des admissions concernent des adolescents dans la tranche d'âge des 15-16 ans. La part la plus importante des jeunes sortis du service se situe dans la tranche d'âge des 16-17 ans. Ces constats révèlent une tranche d'âge en cohérence avec les objectifs du projet de service. Toutefois, il convient de rester vigilant quant à l'âge minimum d'admission ; nous constatons que le service n'est pas adapté aux besoins et aux projets de jeunes âgés de moins de 15 ans.

À noter, comme les années précédentes, il persiste toujours un manque de structures adaptés pour les jeunes de 17 ans et plus. Les jeunes situés dans cette tranche d'âge ont toutefois pu poursuivre leur projet au sein de notre service.

Liste d'attente

ENVOL :

Les orientations relèvent de la compétence de la plateforme d'orientation du conseil départemental. Aucune demande n'était en attente au 31.12.25. Toutes les demandes ont donné lieu à une admission sur le service.

CAP :

Les jeunes nous sont orientés par la plateforme de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour la quasi-majorité toutes les demandes ont donné lieu à des admissions au sein du service. Un protocole d'admission est présent à savoir : demande reçue via la plateforme, lecture du dossier présentée en équipe, puis par un professionnel ayant suivi la situation. Par la suite un temps de préadmission et d'admission est proposé à la famille et au jeune.

Au cours de l'année écoulée, bon nombre d'admissions ont résulté des suites d'accueils d'urgence, ce qui par conséquent ne permet pas un temps d'accueil comme indiqué ci-dessus. Cependant lorsqu'il en est possible, ces temps se mettent en place une fois l'admission du jeune réalisée. Il est nécessaire et primordial de pouvoir avoir toutes les informations relatives à la situation du jeune afin de pouvoir l'accompagner au mieux.

Appartements Semi-Collectifs :

Depuis plusieurs années, les orientations vers les différents services de la protection de l'enfance sont gérées en coordination avec la plateforme d'orientation d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département de la côte d'or

En conséquence, le service n'a pas de lisibilité sur la liste les adolescents en attente d'une admission. La plateforme d'orientation ne propose des demandes d'admission que lorsque des places vacantes sont constatées sur le service.

Mineurs/majeurs non accompagnés

ENVOL :

Aucun mineurs/majeurs non accompagnés n'a été admis sur le service de l'Envol.

CAP :

Aucun mineurs/majeurs non accompagnés n'a été orienté au cours de l'année 2025 sur le service.

Appartements Semi-Collectifs :

Aucun mineurs/majeurs non accompagnés n'a été suivi sur le service des Appartements en 2025.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif	Pupille	1
	72h ado	
	TOTAL (1)	1
judiciaire	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	39
TOTAL (2)		39
TOTAL (1+2)		40

ENVOL :

Durant l'année 2025, l'ensemble des accueils réalisés sur l'Envol émanent de mesures judiciaires. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette réalité est à mettre en lien avec des situations familiales et relationnelles dégradées, tendance confirmée par les motifs de mesures évoquées ci-après.

CAP :

Nous pouvons constater que tous les accueils réalisés sur le CAP au cours de l'année relèvent de mesures judiciaires ordonnées par un juge pour enfants qui nous ont par la suite été orientés par l'Aide Social à l'Enfance. La situation d'une jeune reconnue pupille de l'état a également été accueillie.

Durant l'année, un nombre important de délégation partielle de l'autorité parentale ont été ordonnées (délégation de signature essentiellement). La situation d'une jeune est en cours d'examen pour une commission CESSEC afin de statuer sur une potentielle déchéance de l'autorité parentale de la mère, cependant le père l'ayant reconnu tardivement il ne dispose pas à l'heure actuelle de l'exercice de l'autorité parentale, ce qui pourrait conduire à la reconnaissance de la jeune comme pupille de l'état si le père n'effectue pas les démarches à temps.

Appartements Semi-Collectifs :

En 2025, la totalité des mesures de placement est de nature judiciaire.

La majorité des placements a été prononcée pour des mises en dangers ou des menaces graves au sein des familles.

Une seule mesure, initialement judiciaire s'est transformée en placement administratif, en novembre, du fait de la majorité du jeune accueilli ; il s'agit donc d'un Accueil Provisoire Jeunes Majeurs.

Motifs des mesures (par ordre de priorité) maximum 2

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	16
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	10
Abus sexuels, inceste	2
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	10
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	27
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	3
Précarité	5
Addictions avec ou sans substances	2

ENVOL :

Les motifs de placement des jeunes accueillis au sein du groupe Envol relèvent essentiellement de carences éducatives, notamment en matière de sécurité et de cadre éducatif, concernant sept situations. Par ailleurs, cinq situations font état de violences physiques et ou psychologiques, pouvant d'inscrire dans des dynamiques de violences intrafamiliales complexes, y compris lorsque celles-ci impliquent le jeune lui-même.

Enfin, trois situations relèvent de négligences lourdes, telles que des carences en matière d'hygiène, de nutrition ou de suivi global de santé.

La situation parentale des familles se caractérise par une fragilité importante, liée à l'imbrication de problématiques multiples (sociales, éducatives, psychiques). On observe par ailleurs une augmentation des mesures de placement prévoyant des visites accompagnées et ou médiatisées. Ces temps nécessitent une mobilisation conséquente des professionnels, éducateurs et psychologues, tant en préparation qu'en accompagnement et en restitution, impliquant un investissement soutenu de l'équipe professionnelle.

CAP :

Les motifs de placement en lien avec la situation parentale relèvent majoritairement de négligences lourdes, qui constituent le motif prédominant des mesures prononcées au cours de l'année. Celles-ci se traduisent notamment par des situations de malnutrition, de défaut de soin ainsi que des carences au niveau de l'hygiène, pouvant mettre en danger la santé et le développement des jeunes.

Les carences éducatives représentent également un motif récurrent de placement, avec des difficultés marquées dans l'exercice de l'autorité parentale, la pose de cadre structurant et la réponse au besoin fondamentaux des adolescents.

Par ailleurs, un nombre significatif de situations psychologiques, ainsi que des mauvais traitements, nécessitant une mise à l'abri rapide des jeunes concernés (arrivé sur des places d'accueil d'urgence par exemple).

Enfin, les problématiques du lien parent-enfant occupent une place importante parmi les motifs de mesures, qu'il s'agisse de rejets, d'abandons ou de délaissements parentaux, impactant fortement la construction affective et la stabilité émotionnelle des jeunes.

Afin de consolider et accompagner le travail mené avec les familles, de plus en plus de visites accompagnées et/ou médiatisées sont ordonnées par le juge pour enfants et de moins en moins de jeunes bénéficient de droits de visites et d'hébergements au domicile parentaux.

Appartements Semi-Collectifs :

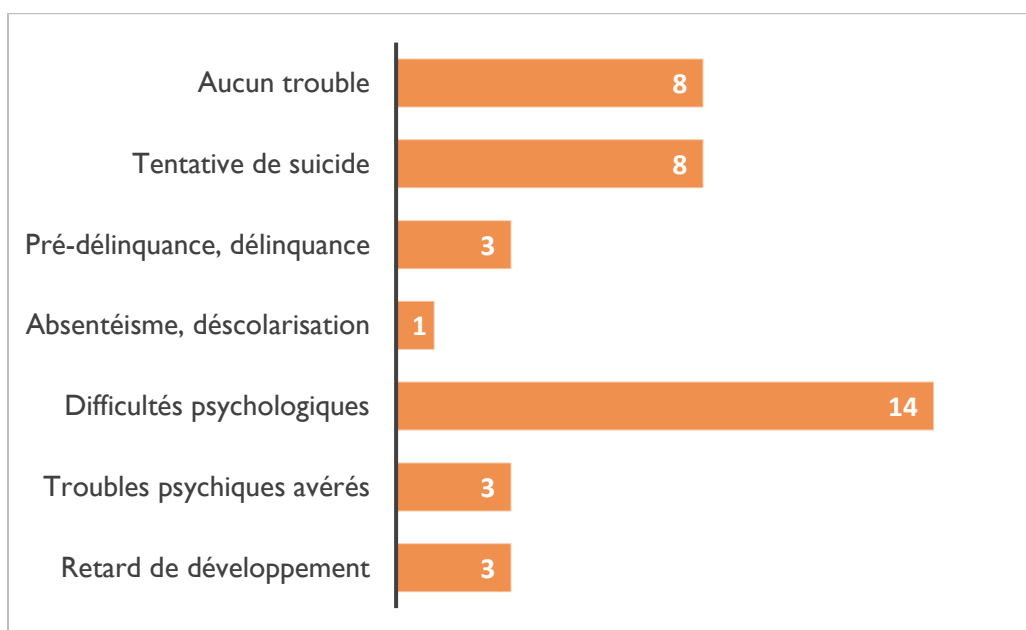
Les motifs de placement sont majoritairement en lien avec des problématiques du lien qui peuvent prendre la forme de violences physiques ou psychologiques. Sont souvent associées des carences éducatives plus ou moins importantes.

Nous remarquons que le schéma relationnel, émotionnel et le référentiel éducatif de ces jeunes est mis à mal par ce vécu. Ils restent vulnérables et ont besoin d'un étayage important au quotidien et dans leur intégration sociale.

Autre constat, une diminution des droits d'hébergement corrélée à une augmentation des visites accompagnées ou semi-accompagnées prononcées par le Juge des Enfants. Cette évolution requiert une adaptation des équipes éducatives et un surcroît d'activité.

La pertinence du travail avec les parents doit être régulièrement ré-évaluée et reste difficile au regard des motifs de placement mais aussi de l'âge des jeunes. Certains jeunes expriment le souhait d'une forme d'émancipation des relations avec leurs parents.

- Problématiques manifestées par le mineur



ENVOL :

A l'instar des années précédentes, les principales problématiques manifestées par les enfants confiés sont d'ordre psychologique. Le constat est fait depuis plusieurs années d'une aggravation des difficultés rencontrées, cela étant à mettre en lien direct avec les motifs de placement qui témoignent de situations familiales particulièrement dégradées. Ainsi, il apparaît que les souffrances liées aux parcours de vie, nécessitent une prise en charge sur le plan psychologique pour la majorité des enfants accueillis. LE travail en partenariat prend donc une place essentielle dans l'accompagnement global proposé à Envol. Cela débute dès la mise en œuvre de notre protocole d'admission, avec la présentation de la situation par le ou la référent(e) ainsi que les partenaires. L'enfant confié, rencontrera également la psychologue du service ainsi que l'infirmière dans les quinze jours suivants son arrivée.

Le travail en équipe pluridisciplinaire et en partenariat prend ici tout son sens, tant il représente un maillage contenant et structurant à destination des enfants confiés, grâce à la complémentarité des compétences mobilisées à cet effet.

CAP :

Les jeunes accueillis en 2025 présentent des problématiques multiples témoignant de parcours de vie marqués par des ruptures précoces et des contextes familiaux fragilisés. Une part importante des situations est marquée par des tentatives de suicide, le plus souvent qualifiées de légères sur le plan somatique, mais révélatrices d'un mal-être psychique profond et d'une grande vulnérabilité émotionnelle. De plus en plus d'adolescents bénéficient de suivis psychologiques et/ou psychiatriques, traduisant une souffrance qui peut se manifester de différentes façons (comme des actes autos agressifs). Ces passages à l'acte constituent avant tout des signaux d'alerte, nécessitant une vigilance accrue des équipes éducatives et un accompagnement éducatif et thérapeutique renforcé.

Par ailleurs, plusieurs adolescents présentent un retard de développement associé à des troubles psychiques avérés, se traduisant par des difficultés notables dans les apprentissages, la relation à l'autre et l'adaptation aux règles collectives. Ces situations requièrent des modalités d'accompagnement individualisées et un travail partenarial soutenu avec le champ du sanitaire et médico-social.

Un travail en partenariat avec divers professionnels (psychologues libéraux, Équithérapie, CMPP, CHU) est primordial afin de mailler un accompagnement des plus adaptés possibles.

Sur le dispositif des Chenevières nous disposons d'une infirmière coordinatrice qui a un rôle majeur et essentiel. Elle rencontre chaque jeune lors de l'arrivée de ce dernier et coordonne ainsi le suivi médical en lien avec les éducateurs.

Il est également constaté une augmentation des situations de primo-délinquance et de délinquance en comparaison aux années précédentes. Ces conduites se manifestent par des transgressions répétées du cadre, des actes relevant de la délinquance et une mise en échec du parcours scolaire. Une situation individuelle particulièrement préoccupante concentre plusieurs de ces problématiques, associant conduite addictive, prédélinquance et délinquance avérée, fugues récurrentes et absentéisme scolaire, soulignant la nécessité d'un accompagnement renforcé.

Appartements Semi-Collectifs :

Le constat reste le même que les années précédentes, la problématique d'ordre psychologique reste majoritairement celle des mineurs accueillis dans la structure. Au regard des parcours de vie traumatiques et des effractions psychiques vécus, les adolescents ont un besoin de soins important.

Les partenariats avec les structures de soins continuent de se développer afin d'assurer des suivis individuels adaptés. L'offre de soins est donc diversifiée. Il est nécessaire de maintenir une coopération régulière avec les services offrant un soutien psychologique et psychiatrique : CMP, psychologues, service UPSILON, Ad'horizon, hôpital de jour des cigognes....

La psychologue présente sur le service à hauteur de 0.17 ETP se partage entre une activité directe auprès des jeunes accueillis (accueil, entretiens) et indirecte (réunions d'équipe, liens avec les professionnels en interne et liens avec les partenaires).

L'infirmière du dispositif possède un rôle essentiel dans la coordination des soins au niveau somatique et psychique. Pour chaque adolescent, cette professionnelle de santé identifie les besoins et assure le suivi médical en collaboration étroite avec l'équipe éducative.

13.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

	A L'ADMISSION
Domicile	10
Autre établissement/service de protection de l'enfance	19
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	2

ENVOL :

Au cours de l'année, les six admissions enregistrées au sein de l'Envol proviennent de parcours diversifiés. Ainsi, deux enfants ont été accueillis directement depuis leur domicile parental, tandis que quatre autres a=jeunes étaient précédemment accompagnés au sein d'autres établissements de la protection de l'enfance.

Parmi ces derniers, trois enfants se connaissaient déjà, ayant évolué auparavant au sein d'un même groupe. Cette situation a nécessité une vigilance particulière de l'équipe afin de favoriser une intégration adaptée et de travailler la recomposition du collectif.

CAP :

Sur les onze jeunes accueillis au cours de l'année 2025, six ont été admis directement depuis leur domicile familial, dans le cadre de placement nécessitant une mise à l'abris rapide ou une rupture du maintien à domicile.

Par ailleurs, quatre jeunes proviennent d'autres établissements, traduisant des parcours institutionnels déjà engagés et parfois marqués par des ruptures ou des réorientations liées à l'évolution de leurs besoins.

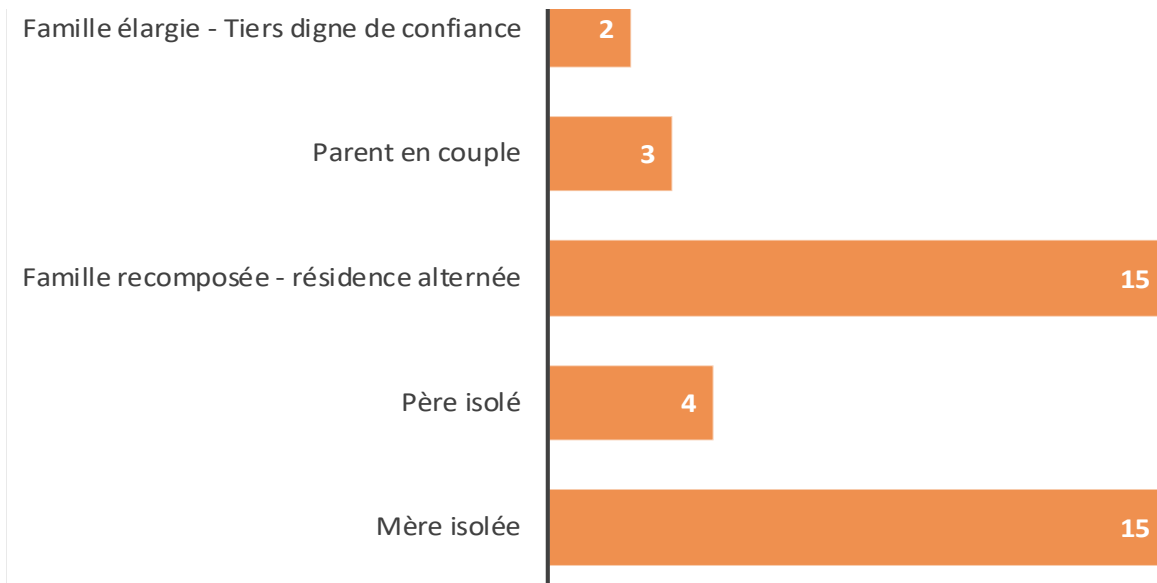
Enfin, une jeune a été accueillie à la suite d'une rupture au sein de sa famille d'accueil qui l'avait suivie durant plusieurs années, nécessitant un accueil en structure collective.

Appartements Semi-Collectifs :

Tout comme en 2024, la grande majorité (92 %) des mineurs accueillis poursuivait un parcours au sein des dispositifs de la protection de l'enfance lors de l'admission au sein du service. Les adolescents provenaient majoritairement d'établissements ; un jeune seulement était précédemment accueilli en famille d'accueil.

Dans ce contexte, le travail avec les familles se poursuit et reste un axe essentiel de l'accompagnement éducatif. Malgré cela, très peu de retour au domicile familial se concrétise. Les adolescents sont orientés sur des structures ou une autonomie plus grande est attendue. Certains peuvent également accéder à des logements autonomes.

Lieu habituel de résidence du mineur ou lieu de résidence antérieur (si Mecs)



ENVOL :

Les admissions effectuées au cours de l'année accentuent une tendance repérée lors des précédents exercices à savoir des structures familiales monoparentales. Cette année 2025 marque une fois de plus une augmentation significative des situations de mères isolées (80%). Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette réalité n'est pas sans conséquence sur la construction des relations parents/enfants, le développement psycho-affectif des enfants confiés et donc l'émergence de problématiques du lien de type insécure. Les 20 pourcents restants sont issus de familles recomposées.

CAP :

Concernant les admissions sur le CAP, la majorité des situations parentales des jeunes relèvent de situation de parents isolés. En effet, cela s'illustre avec l'admission de 4 jeunes issus de mère isolée ; 2 jeunes issus de père isolé. Pour les autres, leurs parents sont en couple ou alors issu de famille recomposée, ou en garde alterné.

Appartements Semi-Collectifs :

Pour les admissions au sein du service, le lieu de résidence antérieur du mineur est très majoritairement celui de type famille recomposée, à hauteur de 60%. Les familles isolées représentent 30%, les familles élargies 5%. Les parents en couple ne représentent que 5% des familles d'origine, soit 1 jeune sur 17 admis au sein du service en 2025.

L'impact psychique d'une séparation parentale ou d'une réorganisation familiale (familles recomposée) est difficilement quantifiable et reste très personnel. Cela peut entraîner des difficultés psychologiques pour l'adolescent mais aussi inversement une forme de libération (dans le cas de violences conjugales notamment). Toutefois, ce facteur peut être un élément qui complexifie les conditions de placement.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2025
Avec emploi	24
Sans emploi	9
Retraité	2
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	4

ENVOL :

La situation professionnelle des parents ayant la résidence de l'enfant met en évidence une hétérogénéité des parcours.

Sur les situations recensées, sept parents sont sans emploi, tandis que trois exercent une activité professionnelle.

Ces éléments soulignent que les difficultés ayant conduit à la mise en place des mesures de protection ne peuvent être réduites à la seule question de l'insertion professionnelle.

En effet, la présence d'un emploi ne constitue pas, à elle seule, un facteur de protection face aux fragilités rencontrées par certaines familles, lesquelles s'inscrivent le plus souvent dans les problématiques complexes imbriquées.

CAP :

Concernant la situation professionnelle des parents ayant la résidence des jeunes accueillis, il ressort que, sur un effectif total de 13 jeunes, 8 parents exerçaient une activité professionnelle au moment de l'admission.

Par ailleurs, 3 parents étaient sans emploi, tandis que 2 relevaient de statut de retraité.

Ces éléments mettent en évidence des situations familiales hétérogènes, dans lesquelles la présence ou non d'une activité professionnelle ne constitue pas à elle seule, un facteur protecteur suffisant au regard des difficultés ayant conduit aux mesures de placement.

Pour la situation d'un jeune du CAP, son père n'a pas de travail ni de logement mais bénéficie de droit de visite avec hébergement et n'a donc pas les moyens d'accueillir son fils sur des temps de week-ends. Le service de la Parentèle permet alors à cette famille de pouvoir se réunir lors de temps de vacances ou encore de week-end.

Appartements Semi-Collectifs :

Concernant les situations professionnelles des parents des jeunes accueillis, 75% soit 13 parents sur 17 au total ont des emplois.

Toutefois, l'emploi n'est pas un facteur suffisant en termes de sécurité financière et sociale puisque les parents peuvent être dans des situations de précarité avec des emplois à mi-temps, des salaires bas.... Cette précarité peut augmenter la difficulté d'un retour à domicile ou impacter le travail avec les familles. Il est donc nécessaire d'en tenir compte et de

proposer un accompagnement adapté. Pour exemple, les visites accompagnées et les entretiens proposés tiennent compte des obligations professionnelles des parents.

Plus largement, les formes de reproductions sociales des jeunes tant sur leurs comportements que sur leurs projections professionnelles ou sociales sont prises en compte et respectées dans l'accompagnement au quotidien.

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-I	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	34	31	25
TOTAL	34	31	25

ENVOL :

La protection de l'enfance relève de la compétence du Conseil Départemental 21. À ce titre, les enfants confiés ont tous un parent domicilié en Côte d'Or.

CAP :

L'ensemble des admissions réalisées au cours de l'année 2025 concerne des jeunes originaires du département de la Côte-d'Or.

Aucune admission en provenance d'un autre département n'a été enregistrée sur la période, ce qui s'explique par le fait que le foyer accueille des mineurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du département, dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.

Appartements Semi-Collectifs :

Tout comme en 2024, l'ensemble des adolescents accueillis ont des familles résidant sur le territoire de la côte d'or et plus particulièrement sur l'agglomération dijonnaise. Ce chiffre s'explique par la territorialité des services de l'ASE ; l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent se faisant en fonction du lieu de résidence du parent.

- Répartition par agences

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES
BEAUNE	3	4	2
CHENOVE	5	4	2
DIJON	17	15	14
GENLIS	3	6	3
MONTBARD	1		
TALANT	5	2	4
TOTAL	34	31	25

ENVOL :

La majorité des enfants confiés sur Envol est rattaché aux agences de Dijon et son agglomération.

CAP :

La proximité géographique du lieu de résidence des parents constitue un facteur facilitant le travail de lien avec les familles, notamment en ce qui concerne les rencontres, la participation aux divers rendez-vous (scolaire, santé...) ou encore travailler et soutenir le maintien des relations parents-enfants. L'éloignement géographique peut représenter un frein à la mobilisation parentale. En ce qui concerne la situation d'un jeune accueilli sur le CAP, les parents résident sur le secteur de Beaune et cela se traduit par la difficulté à les rencontrer, d'autant plus que ces derniers présentent des difficultés à se mobiliser. Dans ce contexte, une réorientation vers une structure beaunoise a été travaillée afin de favoriser le maintien et l'accompagnement des liens en tenant compte de la localisation du lieu de résidence des familles.

Concernant la répartition des admissions par agences, sur les 11 admissions réalisées, 8 relèvent de l'agence de Dijon, 1 de l'agence de Genlis et 2 de l'agence de Beaune, confirmant une majorité d'orientations issues de l'agglomération Dijonnaise.

Appartements Semi-Collectifs :

À l'année 2024, l'agence de Dijon gère la moitié des adolescents confiés ; deux situations concernaient l'agence de Chenôve, 2 celle de Montbard, 1 pour celle de Genlis. Cette situation n'a pas évolué au cours de l'année 2025.

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	29	27	20
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	1		
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)			1
Déscolarisé (plus de 16 ans)	4	4	4

ENVOL :

Pour l'année 2025, l'ensemble des jeunes confiés bénéficient d'une inscription dans un établissement scolaire. Cependant, force est de constater que de plus en plus de jeunes présentent divers troubles rendant leur parcours scolaire plus compliqué et demandant un maillage plus important.

Concernant certains jeunes, beaucoup ont été accueillis après une longue période de déscolarisation et ont donc été confiés à notre service dans une rupture totale de projet. Il est donc certain que la construction d'un projet viable avec ces derniers nécessite une attention particulière (mise en place de PAI...).

CAP :

Les jeunes accueillis au sein du CAP sont âgés de moins de 16 ans et sont par conséquent contraint à l'obligation scolaire. Toutefois, lors de leur admission, pour plusieurs d'entre eux le cursus scolaire pouvait être fortement fragilisé, marqué par un absentéisme important voir pour certains une déscolarisation. Ces situations s'inscrivent souvent dans un contexte de mal-être, de ruptures éducatives et de difficultés familiales.

Dès l'arrivée des jeunes, un travail éducatif soutenu est engagé afin de favoriser une reprise du parcours scolaire. Ce travail s'effectue en lien étroit avec l'éducatrice scolaire et les éducateurs référents. Des aménagements individualisés (en fonction des situations de chacun) sont mis en place, incluant des emplois du temps adaptés (PAI par exemple), des temps de scolarisation progressifs afin de tenir compte de leurs capacités, de leur rythme et de leur état psychique.

Grâce à ce travail en lien avec les différents établissements scolaires, une rescolarisation rapide peut être assurée pour les jeunes.

À ce jour, l'ensemble des adolescents bénéficient d'une scolarité générale ou adaptée (MFR, SEGPA, collège...).

Appartements Semi-Collectifs :

Le nombre de jeunes scolarisés a évolué favorablement entre 2024 et 2025. En effet, 75% des adolescents suivent une scolarité générale ou professionnelle contre 50% en 2024.

La scolarité reste un espace difficile à investir pour ces adolescents du fait de leur parcours. Le placement, les traumatismes et les évènements personnels vécus ont un impact sur l'assiduité, l'attention nécessaire pour le suivi des cours (...), ce qui génère des difficultés d'apprentissage.

L'accompagnement scolaire se fait en étroite collaboration entre l'équipe éducative et l'éducatrice scolaire et insertion professionnelle. La spécificité de son métier permet notamment d'orienter les jeunes sur des structures adaptées. Fin 2025, nous comptons :

- 5 jeunes déscolarisés dont 2 suivis par la mission locale de Dijon.
- 6 adolescents inscrits en lycée général et technologique
- 3 jeunes scolarisés en lycée professionnel
- 3 en CAP
- 1 en seconde prépa

Les jeunes dits "en décrochage scolaire" (25%) l'étaient déjà lors de leur admission au sein du service. Cette rupture rend complexe le réinvestissement dans un nouveau projet scolaire ou professionnel adapté.

Au vu de l'âge des adolescents, la question de l'orientation scolaire est cruciale. L'éducatrice scolaire a pu faire participer plusieurs jeunes à des manifestations ; notamment la Nuit de l'orientation et le salon Studyrama au mois de novembre. Plusieurs adolescents ont également pu se rendre à l'atelier de la Fabrik CCI afin de participer à des jeux de plateau pour découvrir différents secteurs d'activité ; une immersion dans des métiers avec des casques en réalité virtuelle a été aussi proposée. Ces ateliers ont été aussi l'occasion d'apprendre à bien communiquer pour bien se présenter dans un espace professionnel.

- Diplômes obtenus dans l'année

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
BREVET PROFESSIONNEL	2
BREVET	1
cap pro	1
cfg	1

ENVOL :

Les enfants de l'Envol ne sont pas concernés par l'obtention d'un diplôme au regard de leur âge.

CAP :

Sur l'année 2025, 2 jeunes du CAP ont obtenus un brevet professionnel et 1 jeune a obtenu le CFG.

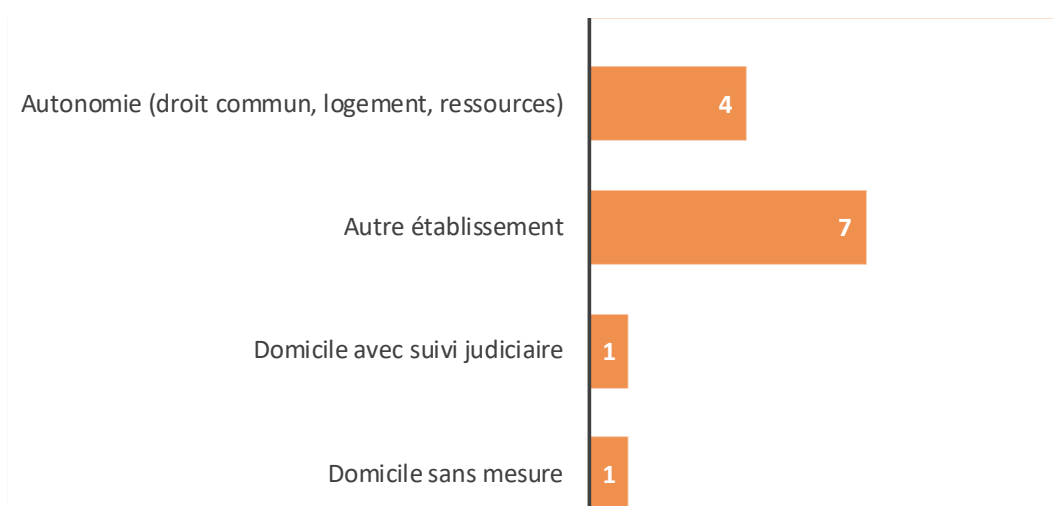
Appartements Semi-Collectifs :

En 2025, un adolescent a obtenu un CAP dans le domaine de la pâtisserie et un autre jeune son Certificat de Formation Générale.

Au regard de l'âge des jeunes accueillis, le résultat pourrait être plus significatif. En effet, les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés à obtenir un diplôme.

13.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Orientations envisagées et réalisées



Au cours de l'année 2025, la majorité des orientations a été réalisée vers d'autres services (4 sur 6). Dans une logique de dispositif, la majeure partie des jeunes ont été orienté vers le CAP, afin de proposer un parcours cohérent, éviter les ruptures et ainsi, les sécuriser. Toutefois, chaque situation est étudiée en équipe pluridisciplinaire et proposée ensuite à la plateforme d'orientation du Conseil Départemental.

Deux jeunes ont pu bénéficier d'un retour au domicile parental.

CAP :

Au cours de l'année 2025, 7 jeunes sont sortis de l'effectif, l'ensemble de ces sorties s'est traduit par des orientations vers d'autres établissements. Contrairement à l'année 2024, aucun retour au domicile parental n'a pu être réalisé cette année.

Cette situation s'explique notamment par la complexité des problématiques rencontrées, tant sur le plan familial que psychique et éducatif, nécessitant pour les jeunes la poursuite d'un accompagnement adaptée à l'évolution de leurs besoins et de leur situation. Les

contextes familiaux demeurent insuffisamment sécurisés pour envisager un retour au domicile à court terme.

Cependant, un travail d'accompagnement au long terme se poursuit pour plusieurs jeunes et leurs familles, avec pour objectif un retour au domicile. Des retours au domicile sont envisagés pour l'année 2026, sous réserve qu'une évolution de la situation continue à progresser afin que les conditions puissent être réunies.

Une levée d'hébergement a été effectuée concernant une jeune en fugue depuis plusieurs mois et a été réorientée sur le service du SAEHD.

Appartements Semi-Collectifs :

Durant l'année 2025, 14 jeunes ont quitté le service. Un jeune est retourné à domicile en bénéficiant d'une mesure AEMO Renforcée. Quatre adolescents ont rejoint le dispositif de droit commun en ayant un logement et des ressources. Deux levés d'hébergement ont été mis en place au cours de cette même année.

Il est à noter qu'une forte propension de jeunes, soit 7 au total ont été réorientés dans un dispositif médical et sanitaire avec hébergement.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE d'USAGERS
moins de 3 mois	1
de 3 à 6 mois inclus	3
de 6 mois à 1 an inclus	7
de 1 an à 18 mois inclus	7
de 18 mois à 2 ans inclus	4
de 2 à 3 ans inclus	1
de 3 à 4 ans inclus	2
TOTAL	25

ENVOL :

La plupart des admissions réalisées au cours de l'année concerne des enfants dans une tranche basse de l'habilitation, il apparaît logique que la durée de leur accueil au sein du service soit rallongée mécaniquement. Ceci est à mettre en lien avec les problématiques familiales très dégradées, ne permettant pas aux magistrats d'ordonner des mesures de suivi à partir du domicile.

CAP :

Sur l'année écoulée, 7 jeunes sont sortis de l'effectif. La durée de leur accueil au sein du service se répartit de la manière suivante : 2 jeunes ont été accueillis pour une durée

comprise entre 6 mois et un an, 1 jeune entre 1 an et 1 an et demi, 3 jeunes entre 1 an et demi et deux ans, et enfin 1 jeune pour une durée plus longue comprise entre 3 et 4 ans.

Ces données mettent en évidence des durées de séjour majoritairement comprises entre un an et deux ans, en cohérence avec le cadre d'intervention du service, qui accueille des adolescents âgés de 13 à 15ans.

La durée de séjour la plus longue observée concerne une jeune qui a été accueillie sur le service avant l'âge de 12 ans, à titre dérogatoire, ce qui a de fait, allongé la durée de sa prise en charge sur le CAP.

Ainsi, les durées d'accueil observées reflètent à la fois des besoins d'accompagnement des jeunes, la nécessité de stabiliser les situations familiales, et le cadre d'âge spécifique au service, qui limite les possibilités de séjours de très longue durée.

Appartements Semi-Collectifs :

La durée de séjour au sein du service varie en fonction du projet du jeune. Il est à noter que la durée de séjour du jeune peut être plus longue que prévue dans son projet par manque de place sur les services pour jeunes majeurs.

En 2025, la majorité des jeunes était accueilli pour une durée de 6 à 18 mois.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	34
Nombre d'entrées réalisées en 2025	31
Nombre de sorties réalisées en 2025	25
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	40
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	65
dont usagers entrés en N et sortis en N	56
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté
	Hors région
Age moyen au 31.12.2025	14 ans
Durée moyenne d'accueil	1 an et 3 mois

13.4. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	38	35	365	13 870	13 870	13 588	-282	-2,03%	97,97%
n-1 : 2024	41	34	366	15 006	14 965	14 356	-609	-4,07%	95,67%
n : 2025	41	40	365	14 965	14 965	14 286	-679	-4,54%	95,46%
moyenne des 3 ans	40	36	365	14 613	14 600	14 077	-523	-3,58%	96,33%

13.5. FOCUS SANTE

ENVOL :

Le service L'Envol accueille des enfants âgés de 10 à 13 ans, majoritairement avant ou au début de leur parcours au collège, dans un cadre collectif intégré. Les jeunes vivent au sein du foyer en continu. L'ensemble des accompagnements du quotidien est assuré sur place par les équipes éducatives, y compris l'accompagnement aux rendez-vous médicaux. Seuls certains transports spécifiques peuvent être pris en charge par des taxis conventionnés ou des dispositifs médico-sociaux, ces recours restant rares en raison des moyens disponibles : l'équipe assume donc la majorité des accompagnements liés aux soins.

Profils des jeunes accueillis et besoins en santé

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de jeunes **aux profils hétérogènes et souvent complexes**, tant sur le plan médical que psychosocial et éducatif. Les parcours antérieurs sont variés : certains enfants bénéficient déjà de suivis médico-sociaux (CMPP, SESSAD, DAME) ou de mesures éducatives, tandis que d'autres arrivent sans suivi structuré et nécessitent une évaluation globale de leur situation. À l'issue des bilans réalisés, de nombreux jeunes **présentent des troubles des apprentissages, des troubles de l'attention (TDAH), des déficiences légères ou des pathologies chroniques** nécessitant des suivis spécialisés. À cela s'ajoutent, pour une part importante des enfants accueillis, **des carences en matière de soins et de santé**, en lien avec des parcours de vie précoces marqués par des ruptures, des négligences ou des environnements peu sécurisants avant le placement. Par ailleurs, les campagnes de prévention et de promotion de la santé restent relativement **peu nombreuses pour les jeunes enfants** et parfois difficiles à mobiliser. Ces dimensions sont habituellement portées par les familles et par l'Éducation nationale, qui participent à la transmission des repères essentiels en matière de santé, d'hygiène, de suivi médical et de prévention. Pour les jeunes accueillis à L'Envol, ces repères n'ont pas toujours pu être construits dès la petite enfance.

Dans ce contexte, le placement implique pour la structure un **rôle essentiel de reconstruction des bases en santé**, en se substituant lorsque cela est nécessaire à ce qui n'a pas pu être transmis dans le cadre familial ordinaire depuis la naissance. Ce travail constitue un **préalable indispensable** à tout accompagnement éducatif, médical ou psychologique ultérieur.

Organisation de l'accompagnement médical et éducatif

L'accompagnement médical repose sur une coordination étroite des parcours de soins : médecin généraliste, suivis psychologiques ou psychiatriques, consultations spécialisées (orthodontie, ophtalmologie, orthoptie, podologie, suivi de la croissance ou de la scoliose, etc.), ainsi que les dispositifs médico-sociaux lorsque cela est nécessaire. Il inclut également la gestion des traitements, l'apprentissage progressif de l'observance et l'évaluation de leur efficacité. Une attention particulière est portée à la mise en sens des soins auprès des jeunes, afin de favoriser leur adhésion, de limiter les refus ou ruptures de suivi, et de poser les bases d'une future autonomie en matière de santé. Les éducateurs assurent un rôle central dans cet accompagnement quotidien, ce qui nécessite un cadre lisible, des repères clairs et une coordination rigoureuse des informations et des transmissions.

Par ailleurs, certaines situations ont nécessité un travail de concertation renforcé avec les familles, notamment lorsque celles-ci souhaitent rester très impliquées dans les décisions concernant le parcours de leur enfant. Ces situations impliquent un temps accru d'explication et de médiation autour du sens des soins et des accompagnements proposés.

Prévention, éducation à la santé et accompagnement socio-affectif

L'année 2025 confirme l'importance du travail de prévention et d'éducation à la santé auprès de ce public. Les thématiques liées à l'hygiène, au corps en évolution, à la puberté, à la compréhension des émotions, à leur expression et à leur régulation occupent une place centrale dans l'accompagnement quotidien. Les jeunes traversent une période de transformation rapide, au cours de laquelle les manifestations émotionnelles, comportementales et somatiques sont fréquentes. Comprendre les signaux du corps, identifier les émotions et apprendre à réguler les réactions constituent des enjeux majeurs pour leur bien-être, leur stabilité et leur développement.

Gestion des situations de crise et accès aux soins

En 2025, la gestion des situations de crise et des besoins médicaux urgents a représenté un enjeu important. Des passages aux urgences ont été nécessaires pour certaines situations aiguës, lorsque l'apaisement ne pouvait être obtenu sur place ou en l'absence de traitement prescrit. Par ailleurs, le recours au Service d'Accès aux Soins (SAS) — plateforme médicale d'orientation vers les soins non programmés (médecin de ville, maison médicale de garde, consultations de type SOS Médecins ou urgences) — reste fréquent. La disponibilité limitée des médecins généralistes rend souvent difficile l'obtention rapide d'un avis médical. Dans ce contexte, les consultations non programmées, proposées dans la journée (SOS médecins), constitue pour les équipes éducatives un appui essentiel pour obtenir une

évaluation médicale rapide, permettant notamment la mise au repos du jeune ou la prescription d'un traitement le jour même. Toutefois, si ces recours répondent à un besoin immédiat de sécurisation, leur fréquence et leur caractère parfois contraint peuvent également parasiter la prise en charge médicale globale du jeune. Ils peuvent se surajouter aux suivis existants sans toujours s'inscrire dans une logique de continuité ou de sens, rendant plus complexe la lisibilité et la cohérence des parcours de soins. Le positionnement transversal de l'infirmière coordinatrice sur l'ensemble des services ne permet pas, dans l'organisation actuelle, d'assurer un filtrage systématique des demandes ni une orientation médicale en amont pour l'ensemble des situations, renforçant ainsi le recours aux soins non programmés.

Enjeux et perspectives

Les constats de l'année 2025 mettent en évidence la nécessité d'un accompagnement médical et psychosocial renforcé, structuré et anticipé pour les jeunes accueillis au foyer des 9–13 ans. Les carences initiales en santé, la complexité des situations et la période développementale traversée par les enfants impliquent une mobilisation importante des équipes et une coordination étroite des acteurs.

Les besoins identifiés concernent :

- le temps humain nécessaire à la coordination, à la prévention et à l'accompagnement individualisé ;
- la structuration des parcours de soins, afin de garantir cohérence, continuité et sens ;
- les moyens financiers, notamment pour l'accès aux soins spécialisés, aux prises en charges particulières, aux bilans nécessaires et aux transports adaptés lorsque requis

CAP :

Le foyer CAP accueille des adolescents âgés de 13 à 15 ans, en début d'adolescence, majoritairement scolarisés au collège, dans un cadre collectif au sein d'un bâtiment unique. L'encadrement quotidien est assuré par l'équipe éducative.

À cet âge, les jeunes nécessitent encore un accompagnement étroit dans l'ensemble des démarches, notamment médicales et psychologiques, la présence d'un adulte référent étant indispensable lors de nombreux rendez-vous, dans une fonction de relais parental et de soutien à la compréhension du sens des soins. Parallèlement, les jeunes commencent progressivement à s'autonomiser dans leurs prises en charge régulières, en comprenant davantage le rôle et l'intérêt des suivis dans leur parcours de santé.

Profils des jeunes accueillis et évolution des situations :

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de jeunes aux profils variés et souvent complexes. Les adolescents présentent fréquemment des troubles des apprentissages, des troubles psychiques légers, des troubles de l'attention (TDAH), ainsi que des troubles physiques ou

des pathologies chroniques. Nombre d'entre eux ont déjà bénéficié de suivis antérieurs (CMPP, SESSAD, DAME) ou proviennent d'un placement familial ou d'un autre dispositif d'accueil, nécessitant la reprise ou la reconstruction d'un parcours de soins cohérent.

Sur ce groupe d'âge, les profils évoluent rapidement et les troubles tendent souvent à s'accroître avec l'avancée en âge. L'année 2025 a été marquée par une augmentation des passages à l'acte, notamment sous forme d'automutilations (scarifications), mais également par des passages à l'acte dirigés vers les professionnels ou le matériel. Ces manifestations traduisent un mal-être psychique important et des difficultés accrues de régulation émotionnelle.

L'implication parentale est variable. Si certains parents ont initié des suivis, d'autres situations nécessitent un travail de réexplications, voire de déconstruction de certaines représentations, afin de permettre au jeune de comprendre et d'adhérer aux soins proposés. De manière générale, l'implication des parents dans l'accompagnement de leur enfant dans son parcours de soins demeure limitée. Les adolescents sont par ailleurs souvent en phase de compréhension de leur placement et de découverte de la réalité de leur projet familial et éducatif, ce qui peut générer des conflits de loyauté et renforcer les tensions internes.

Organisation de l'accompagnement médical et psychologique :

Le suivi médical au foyer CAP est global et comprend le médecin généraliste, les consultations spécialisées, les suivis psychologiques, les prises en charge en CMPP, ainsi que l'orthophonie, l'orthoptie, la podologie, les soins dentaires et orthodontiques, le suivi vaccinal, la prise en charge des maladies chroniques et la gestion des traitements.

Les passages aux urgences ont été nombreux en 2025 pour des situations de mal-être psychique, survenant majoritairement en fin de journée ou en soirée. Ces passages concernent le plus souvent des actes auto-agressifs, notamment des scarifications. Les recours aux urgences en journée restent plus rares.

Cette temporalité met en évidence des temps de vulnérabilité spécifiques, marqués par une agitation émotionnelle accrue, des phases de réflexion, de solitude et de repli sur soi. Les conflits relationnels, en particulier liés à l'usage du téléphone portable et des écrans, constituent des facteurs déclenchants fréquents.

Par ailleurs, le recours aux soins non programmés, notamment via des consultations réalisées par SOS Médecins, ainsi que les appels au Service d'Accès aux Soins (SAS) — plateforme médicale d'orientation vers les soins non programmés (médecin de ville, maison médicale de garde, SOS Médecins ou urgences) — demeure présent en 2025.

Un travail progressif de différenciation entre les besoins médicaux relevant du suivi et les situations relevant de l'urgence a permis d'affiner les orientations et de limiter certains recours inadaptés.

Néanmoins, dans un contexte de disponibilité limitée des médecins généralistes, les soins non programmés restent parfois le seul moyen d'obtenir une évaluation médicale rapide, notamment pour la mise en place ou l'adaptation d'un traitement et l'évaluation d'un temps de repos, indispensables à la sécurisation de certaines situations.

La continuité des suivis demeure parfois complexe, en raison des délais d'accès aux soins, des ruptures de parcours ou des changements de professionnels. Toutefois, les jeunes commencent progressivement à comprendre le sens d'une prise en charge médicale structurée, distinguant davantage les rendez-vous de suivi réguliers des consultations relevant de l'urgence liée au mal-être du moment.

Cette année, les adolescents apparaissent globalement plus favorables à l'instauration ou à la poursuite d'un suivi psychologique.

Prévention, écrans et mise en danger :

L'usage des écrans apparaît comme un facteur aggravant fréquent des situations de crise. Les télé-phones portables constituent à la fois un support de relations numériques intenses et un moyen de contact avec l'extérieur pouvant s'avérer problématique.

Les moyens de contact avec les parents, lorsque les relations sont fragilisées ou dysfonctionnelles, ainsi qu'avec des tiers extérieurs, peuvent réactiver des tensions émotionnelles et exposer certains jeunes à des situations de mise en danger : fugues, relations intimes inadaptées (parfois situations de prostitution), faits de harcèlement ou relations inappropriées. Ces éléments renforcent la nécessité d'un cadre éducatif sécurisant et d'un accompagnement renforcé autour des usages numériques.

Autonomie, prévention et éducation à la santé :

Les jeunes commencent à acquérir une autonomie partielle : certains peuvent se rendre seuls à certaines prises en charge. Toutefois, l'accompagnement éducatif reste essentiel pour garantir la régularité des suivis, la compréhension du sens des soins et la cohérence des parcours.

Le travail de prévention constitue un axe central de l'accompagnement. Il vise à transmettre aux jeunes des repères solides en matière de santé, de bien-être et de gestion des émotions, à les éduquer aux bons gestes et aux attitudes favorables, et à les accompagner vers une autonomisation progressive, notamment dans leur capacité à prendre soin d'eux-mêmes et à savoir quoi faire et vers qui se tourner lorsqu'ils ne vont pas bien.

Ces actions nécessitent un temps important de construction, de répétition et d'ajustement et doivent être menées en articulation étroite avec les suivis médicaux et psychologiques.

Enjeux et perspectives :

Les constats de l'année 2025 mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs pour le foyer CAP :

- la nécessité de renforcer les suivis psychologiques spécialisés afin de favoriser l'adhésion au projet et de prévenir les passages à l'acte ;
- le besoin de bilans régulièrement actualisés pour ajuster les accompagnements et soutenir les orientations (collège, lycée, voie professionnelle) dans une période charnière ;

- la nécessité de moyens financiers dédiés pour garantir l'accès aux suivis psychologiques et aux bilans ;
- le renforcement des actions de prévention, de régulation émotionnelle et d'éducation à la santé, notamment autour des écrans et des relations numériques ;
- la poursuite du travail d'autonomisation progressive des adolescents, dans un cadre sécurisé et contenant.

Appartements Semi-Collectifs :

Les appartements semi-collectifs accueillent des adolescents âgés de 15 à 17 ans, majoritairement scolarisés au lycée ou engagés dans des parcours de formation, vivant en appartements à système colodatif (un à deux colodataires). Ce mode d'accueil en semi-collectivité vise à accompagner les jeunes vers une autonomie progressive, y compris dans la gestion de leur santé, tout en maintenant un cadre éducatif et institutionnel sécurisant. Les jeunes disposent d'une autonomie importante dans leurs déplacements, leurs activités quotidiennes et leur organisation personnelle. Cette autonomie constitue un levier essentiel de responsabilisation mais implique également une vigilance accrue dans l'accompagnement éducatif et médical.

Profils des jeunes accueillis et complexité des situations

Les jeunes accueillis en appartements semi-collectifs ne constituent pas un groupe homogène :

- Certains s'inscrivent dans la continuité de leur parcours de placement et ont déjà bénéficié d'un accompagnement éducatif, médical et psychosocial structuré. Pour ces jeunes, les bases du suivi de santé restent parfois fragiles et l'accompagnement vise principalement à consolider l'autonomie et à ajuster les prises en charge existantes.
- D'autres jeunes sont accueillis plus tardivement, parfois à 15 ou 16 ans, dans le cadre d'un premier placement ou après des parcours peu structurés. Pour ces profils, l'ensemble de la prise en charge doit souvent être structuré : mise en place de repères éducatifs, reprise ou création de suivis médicaux et psychologiques, appropriation du cadre institutionnel et compréhension des accompagnements proposés.

De manière générale, les trajectoires médico-sociales et scolaires sont fréquemment marquées par des ruptures, des troubles des apprentissages, un désengagement progressif et des difficultés à se projeter dans un avenir structuré. Certains jeunes sont également confrontés à des problématiques dépassant leur âge (situations d'emprise, conduites prostitutionnelles, consommations, activités illicites), traduisant une vulnérabilité importante et complexifiant l'accompagnement médical et psychosocial.

Par ailleurs, certains jeunes se positionnent volontairement dans une mise à distance des projets scolaires, de formation ou d'insertion. Malgré la mise en place de suivis médicaux et de propositions visant à favoriser l'ouverture vers l'extérieur, ils peinent à se projeter et peuvent faire le choix conscient de ne s'inscrire dans aucun dispositif structurant à ce stade. Ces situations peuvent également être influencées par les repères familiaux. Les adolescents peuvent reprendre, parfois sans en avoir pleinement conscience, certaines

postures ou représentations observées dans leur environnement familial, ce qui peut rendre plus difficile l'élaboration d'un parcours différent.

Dans ce contexte, l'intervention s'inscrit dans un travail progressif visant à élaborer des repères et des perspectives, en respectant le rythme du jeune et en tenant compte de son histoire.

Organisation de l'accompagnement médical et psychologique

L'accompagnement médical comprend les soins primaires, le suivi de pathologies, y compris chroniques, ainsi que des prises en charge psychologiques et psychiatriques.

Du fait de leur âge (16 ans et plus), certains jeunes ont la capacité de réaliser seuls une partie de leurs rendez-vous médicaux. La présence d'un adulte reste toutefois nécessaire ou pertinente dans certaines situations, notamment pour soutenir l'adhésion, éclaircir les démarches ou sécuriser des prises en charge complexes. Cette autonomie favorise la responsabilisation mais peut également complexifier la continuité des suivis.

Pour certains jeunes, les parcours antérieurs de soins ont laissé des expériences négatives ou une méfiance vis-à-vis du cadre thérapeutique, freinant l'adhésion aux propositions d'accompagnement.

Dans d'autres situations, l'ensemble du parcours de soins reste à construire : bilans, évaluations et parfois découverte de problématiques médicales ou psychiques constituent alors une étape indispensable, inscrite dans la durée et nécessitant un accompagnement soutenu.

La prise en charge médicale reflète fréquemment l'état psychique du jeune et demeure fluctuante. Certains s'appuient sur les professionnels pour progresser vers l'autonomie et sécuriser leur parcours de santé ; d'autres peuvent, à certains moments, perturber les prises en charge en fonction de leurs enjeux personnels ou de leur état émotionnel.

Recours aux soins non programmés, urgences et continuité des soins

La structure ne dispose pas de personnel médical permanent. En 2025, les jeunes ont eu recours aux soins non programmés, notamment via des consultations réalisées par SOS Médecins, ainsi qu'au Service d'Accès aux Soins (SAS) — plateforme d'orientation vers les soins non programmés (médecin de ville, maison médicale de garde, SOS Médecins ou urgences). Ces recours répondent souvent à un besoin immédiat d'apaisement, d'évaluation clinique ou de sécurisation. Par ailleurs, les passages aux urgences pour des situations de mise en danger envers eux-mêmes demeurent réguliers. Ils concernent principalement des conduites autos agressives, notamment des scarifications, et plus ponctuellement des intoxications médicamenteuses volontaires (IMV), nécessitant une évaluation médicale et parfois psychiatrique.

Ces recours d'urgence constituent également, pour certains jeunes, un moyen d'obtenir une justification médicale d'absence scolaire. Dans ces situations, la prescription médicale associée n'est pas toujours observée, ce qui fragilise la cohérence du suivi. Certains jeunes choisissent également, de manière stratégique, le moment de leurs absences ou de leurs

fugues afin d'éviter certaines prises en charge, y compris des rendez-vous médicaux programmés.

Si ces recours permettent un apaisement ponctuel, la difficulté réside souvent dans l'après. La mise en place d'une orientation adaptée nécessite du temps, en raison des délais d'accès aux soins spécialisés et du temps indispensable à la prise de conscience et à l'adhésion du jeune. Dans ce contexte, le recours fréquent aux soins non programmés peut fragiliser l'inscription du jeune dans un parcours de soins structuré, dans un contexte général de tension du système de santé.

Observance, autonomie en santé et prévention

L'observance des traitements est en cours d'apprentissage à cet âge. Les jeunes font, en dernière instance, le choix de prendre ou non leur traitement. Les éducateurs rappellent l'importance de l'observance tout en accompagnant les jeunes vers une compréhension progressive de l'intérêt du traitement et de ses bénéfices.

Le médical peut parfois être mobilisé comme argument d'évitement (fatigue, mal-être ponctuel, besoin de repos), nécessitant un accompagnement permettant de distinguer les besoins réels de santé des stratégies de contournement, sans disqualifier la souffrance exprimée.

Certains profils ont toutefois pleinement intégré l'accompagnement médical global. Ces jeunes sollicitent les professionnels de manière ciblée et nécessitent principalement un accompagnement ponctuel, des éclaircissements ou des réponses à des demandes spécifiques. Pour eux, le travail s'inscrit davantage dans une dynamique de prévention, d'éducation et de promotion de la santé.

Les actions de prévention demeurent essentielles. Les jeunes expriment cependant une lassitude vis-à-vis des formats de prévention dits « classiques ». Bien qu'ils estiment être informés, les observations mettent en évidence de nombreuses lacunes. Des interventions interactives, personnalisées et intégrées au quotidien permettent souvent de susciter une réelle attention et d'initier un travail de fond.

Organisation et charge de travail

Le suivi infirmier, la coordination des parcours de soins, l'éducation thérapeutique et le travail autour de l'observance représentent une charge de travail conséquente. Ces missions nécessitent des moyens humains et organisationnels adaptés au format semi-autonome des appartements et aux spécificités de cette tranche d'âge.

L'accès aux suivis psychologiques constitue un enjeu majeur. Les jeunes portent fréquemment des stigmates associés à ce type d'accompagnement et les dispositifs existants sont parfois peu attractifs ou insuffisamment adaptés.

La question du relais entre dispositifs pour mineurs et majeurs constitue également un point de fragilité, l'absence de solutions de transition rendant la rupture à la majorité particulièrement brutale.

Enjeux et perspectives

Les constats de l'année 2025 mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs pour les appartements semi-collectifs :

- le renforcement des moyens médicaux et psychologiques afin d'assurer une évaluation clinique précoce et de limiter le recours systématique aux soins non programmés ;
- la structuration de la continuité des soins, notamment les suivis post-urgence et l'ancrage auprès d'un médecin traitant et de spécialistes référents ;
- le renforcement du travail autour de l'observance et de l'éducation thérapeutique par un accompagnement individualisé ;
- le développement d'actions de prévention intégrées au quotidien et adaptées à la maturité des jeunes ;
- le soutien à l'autonomie en santé (gestion des rendez-vous, anticipation, régulation émotionnelle) ;
- la nécessité de dégager du temps pour les accompagnements individuels favorisant la relation de confiance ;
- le renforcement de la fonction de coordination afin de privilégier le travail clinique, le lien partenarial et l'accompagnement direct des jeunes.

13.6. LA PARENTELE



Un grand nombre de difficultés relevées chez les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont liées à des difficultés relationnelles voire conflictuelles, avec leurs parents ou membres de la famille.

Le dispositif « Chenevières » de l'Acodège propose un espace de travail autour des problématiques de relations et de pathologie du lien dans l'optique d'améliorer ou d'apaiser la relation parent-enfant.

Nous constatons que l'une des limites de ce travail se trouve dans la différence de temporalité entre le temps nécessaire aux familles et le temps éducatif effectif au sein des services de protection de l'enfance.

La dimension de travail sur le soutien à la parentalité reste prioritaire en protection de l'enfance afin de rappeler la place et le rôle des parents pendant cette période où leur enfant est confié dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

De plus, le constat d'un nombre de familles dans l'impossibilité d'accueillir leurs enfants à leur domicile le week-end, et qui, ainsi, n'exerçant pas leurs Droits de Visites et d'Hébergement (DVH) en raison d'une cohabitation difficile ou de problèmes matériels, invite à un travail de co-construction jeune/parents/professionnel afin d'accompagner la restauration des compétences parentales.

Afin de valoriser le rôle des parents et des familles et d'apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux et au développement des jeunes confiés, le Dispositif

Hébergement Diversifiés/SAF Acodège, (MECS) a ouvert le 8 novembre 2022 un lieu d'accueil, d'écoute, de médiation, d'accompagnement et un espace de vie pour les DVH : La Parentèle, service contenant et bienveillant à destination des familles dont les enfants sont confiés au dispositif « Chenevières » au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

I. Missions et objectifs

• Missions

La Parentèle invite à valoriser et à favoriser une co-construction entre le jeune confié au titre de la protection de l'enfance, ses parents et les professionnels afin de développer et/ou renforcer les compétences parentales. Différents types d'accompagnement peuvent être mis en œuvre afin de :

- Soutenir la parentalité en valorisant le rôle des parents et apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux de développement des jeunes confiés,
- Remobiliser les liens intra familiaux,
- Favoriser les rencontres enfants/parents (ou famille proche), d'un point de vue matériel et d'accompagnement psychologique/éducatif,
- Engager un travail de coéducation pour faciliter le retour en famille.

Le travail avec les parents d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance vise non seulement à soutenir leur implication dans l'éducation de leurs enfants pour faciliter un retour en famille, mais également, dans les cas où le retour n'est pas prévu, à maintenir des liens familiaux considérés comme ressources essentielles pour l'enfant sur les plans psychologiques et matériels.

• Objectifs

Ainsi, la Parentèle met en place un espace dédié aux familles et aux parents des jeunes confiés dans le cadre de la Protection de l'Enfance dont les objectifs principaux sont de :

- Favoriser et faciliter un projet de retour famille dès l'admission sur le dispositif en réaffirmant le rôle d'éducateur des parents en les réassurant dans leurs compétences parentales et en développant leur capacité d'agir (fonction d'empowerment).
- Disposer du lieu de vie pour l'organisation de Droits de Visite et d'Hébergement en accompagnant les gestes du quotidien tant sur des weekends que sur des périodes prédéfinies (contrat signé avec les parents) dans une maison pouvant accueillir une famille de six personnes.
- Soutenir, restaurer le lien parents-enfant/adolescent pendant cette période de placement au travers divers ateliers médiatisés, de rencontres et d'entretiens individuels et familiaux.
- Faciliter la rencontre parents/enfants dans des situations de crises aiguës.
- Renforcer les rencontres des fratries.
- Participer activement au réseau de soutien à la parentalité.

- Soutenir la parentalité et être un lieu ressource au sujet de la Parentalité et du droit des parents auprès des partenaires.

La dimension de travail sur le soutien à la parentalité reste prioritaire en protection de l'enfance afin de rappeler la place et le rôle des parents pendant cette période où leur enfant est confié dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

C'est aussi cette période délicate qui nécessite un travail de co-construction entre le jeune, la famille et le professionnel dans l'objectif de favoriser la prise de confiance en soi et d'accompagner la restauration de leur capacité à croire en leur potentiel éducatif. Ce service permet ainsi de :

- Aider les parents ou familles à développer leurs relations avec leurs enfants placés tout en renforçant leurs compétences parentales.
- Favoriser la rencontre parents/enfants dès l'admission afin de construire de bonnes conditions tant au placement qu'au retour en famille.
- Accompagner et médiatiser dans le cadre de situations de conflit relationnel aigu entre l'enfant et sa famille.
- Faciliter la rencontre de fratrie en permettant l'exercice des droits de visites et ou d'hébergement sur site en lien avec les éducateurs référents.

Ainsi la Parentèle a la volonté de favoriser un espace de parole pour tous, d'encourager la construction du positionnement parental en partant des compétences parentales, de restaurer la capacité d'agir de chacun des membres de la famille, de sauvegarder les liens au sein des fratries, d'étayer le développement de l'enfant, d'accompagner les situations de vie quotidienne dans un processus de réassurance, mais également de faire valoir les droits et devoirs des parents.

2. Public cible

Depuis novembre 2022, les actions de La Parentèle s'adressent dans un premier temps, prioritairement aux parents et familles des jeunes confiés sur le Dispositif Hébergements Diversifiés/SAF Acodège à savoir 161 jeunes âgés de la naissance à 18 ans pour lesquels un accompagnement reste nécessaire afin d'envisager un retour en famille, pour l'exercice des droits de visite et d'hébergement (DVH) lors de situation familiale complexe, pour faciliter la rencontre et le lien des fratries et pour maintenir des liens familiaux plus apaisés.

3. Fonctionnement

• Un accompagnement pluriel et innovant

La caractéristique de la Parentèle repose sur son principe de fonctionnement « multiscartes » avec une volonté de rendre acteurs les familles et les parents des jeunes confiés dans un contexte autre que celui du parent dont l'enfant est « placé » le ramenant trop souvent à ce sentiment de « honte sociale », d'image de mauvais parent, adoptant ainsi une position de repli, tout cela en respectant les droits et besoins fondamentaux des enfants.

Dans une volonté de développer la capacité d'agir des parents, la Parentèle propose :

- Des groupes de paroles et des ateliers collectifs thématiques à destination des parents, dans un souci de réassurance.

- Des temps partagés parents/jeunes à partir de différents médias tels que la cuisine, le bricolage, les jeux de société, des visites culturelles, etc.
- Des entretiens médiatisés et ou accompagnés adaptés aux besoins spécifiques de chaque famille.
- Une mise à disposition d'un lieu de vie pour l'exercice des Droits de Visites et d'Hébergement, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Sont ainsi mis en œuvre des visites accompagnées ou médiatisées, des ateliers parents/enfants reposant sur différentes médiations, des entretiens individuels ou familiaux adaptés aux besoins spécifiques de chaque famille ou des « café de parents ».

La Parentèle est aujourd'hui ouverte à mi-temps, les mercredis et vendredis afin d'assurer les accompagnements.

C'est à travers la qualité du lien d'attachement entre l'enfant et celui qui s'occupe de lui, que nous nous fixons l'objectif d'accompagner les parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, adolescents, afin de dépasser la notion d'attachement insécure.

Le caractère innovant de La Parentèle, s'inscrit dans son souci d'agir et de faire agir la cellule familiale et les professionnels (co-construction), en aidant les parents à développer leurs relations avec les enfants confiés tout en renforçant leurs compétences parentales.

• **Conditions d'admission**

Les référents éducatifs sollicitent les professionnels de la Parentèle à l'aide d'une fiche de demande d'accompagnement au regard des besoins qui émergent du projet personnalisé. Les objectifs d'accompagnement sont nombreux et varient en fonction des situations familiales et des besoins qui en émergent. Les problématiques sont composites : difficultés à poser un cadre rassurant et structurant, confusion des places de chacun des membres de la famille, instabilité et conflits relationnels, difficultés d'identification et de verbalisation des ressentis, conflit de loyauté, etc.

Cette demande fait l'objet d'une prise de contact et d'une présentation de la situation et des objectifs généraux visés par l'accompagnement au sein de la Parentèle.

La famille est ensuite contactée pour organiser une rencontre, présenter le projet d'accompagnement et s'assurer de son adhésion.

4. Moyens

• **Locaux**

Le service de la Parentèle est installé dans une maison avec jardin au sein de l'enceinte des « Chenevières », située au 6, rue Alfred Changenet à Chenôve. Cette localisation permet une mutualisation de moyens par la proximité sur ce même lieu du SAF, des Collectifs ENVOL et CAP ainsi que du service administratif.

La Parentèle tend à atteindre une dimension départementale.

La Parentèle dispose :

- D'une cuisine équipée.
- D'une salle à manger.
- D'un salon équipé d'un canapé lit si besoin.
- De deux chambres (une chambre avec un lit double et une chambre avec deux lits simples).
- D'une salle de bain et de deux toilettes séparées.

- D'une terrasse arborée.
- D'une salle d'entretien et/ou bureau seulement accessible avec les professionnels.
- D'une cave non accessible.

- **Equipe pluridisciplinaire**

L'équipe professionnelle se compose :

- D'une psychologue clinicienne à 0,10 ETP.
- D'une éducatrice spécialisée à temps plein.
- Un temps dédié de chef de service.
- Un temps dédié des services administratifs (secrétariat, gestion budgétaire).

Les différentes compétences des professionnels permettent de proposer en complémentarité un accompagnement ciblé et adapté aux problématiques familiales rencontrées.

Suivi de l'activité pour 2025 :

Service de rattachement	Nombre de situations	Entretiens familles	Entretiens individuels	Visites parent(s)/enfant(s)	Visites fratrie
SAF	10	19	58	28	1
ENVOL	3	28	12		
CAP	11	13	33		3
APPARTS	4	9	0		
SAEHD	6	24	15		

La Parentèle a accompagné 32 familles durant l'année 2025 (ce qui représente 75 personnes accompagnées), ce qui démontre une montée en charge importante par rapport à l'exercice 2024 (+12), comme en 2023 d'ailleurs. Nous observons que les modalités d'accompagnement sont variées et ce, dans le but de s'adapter aux besoins de chaque famille orientée vers le service. Il faut noter que, dans certaines familles, des fratries peuvent comporter des enfants confiés à des services extérieurs aux Chenevières, ce qui implique un nécessaire travail en partenariat (service de placement à domicile intra et hors Acodège par exemple, ainsi que le centre parental de la croix rouge).

<u>Participation aux synthèses</u>	30
<u>Participation aux audiences</u>	0
<u>Mise à disposition des locaux</u>	57

Résultante de l'augmentation du nombre de familles accompagnées, la participation des professionnelles aux instances s'accroît également afin d'assurer une cohérence avec les orientations des projets personnalisés et les besoins des familles accompagnées.

Enfin, les familles d'enfants confiés aux Chenevières ont pu bénéficier de la mise à disposition des locaux de la Parentèle de façon régulière durant l'année. La mise à disposition des locaux s'adresse en particulier à des familles bénéficiant de droits d'hébergement qui ne peuvent s'exercer au domicile, soit au regard d'empêchements matériels (logement inadapté), soit en raison d'un besoin de neutralité du lieu d'exercice de ce droit. La Parentèle représente donc un lieu ressource pour les familles afin de faire valoir leurs droits et faire vivre leurs relations.

Subvention CAF :

Dans une volonté de développement de l'offre du service, nous avons entrepris des démarches afin de rechercher des financements croisés, permettant l'ouverture de la Parentèle à temps plein.

À ce titre, nous avons réalisé une demande de subventions auprès de la CAF de la Côte-d'Or, qui a abouti à l'attribution d'une dotation de 25 000 Euros.

La subvention attribuée par la CAF nous a permis d'augmenter la capacité d'ouverture du service et de diversifier les réponses. Nous avons ainsi pu :

- Accroître le temps de travail éducatif de 0,5 à l'équivalent temps plein.
- Mettre à disposition des partenaires le lieu de vie et ses activités à partir d'une convention.
 - Ouvrir les accompagnements à destination de familles hors dispositif Chenevières (par exemple en 2025 : Centre Parental de la Croix Rouge).
 - Développer les groupes de paroles parents.
 - Diversifier les modes d'accompagnement à destination des familles au travers de médiations variées.
 - Proposer des actions de types séjours parents/enfants.
 - S'inscrire dans le réseau des dispositifs de soutien à la parentalité du territoire, d'information et de formation.

Afin d'envisager une évaluation qualitative et quantitative, nous proposerons les indicateurs suivants :

- Nombre de parents et d'enfants concernés.
- Nombre de familles monoparentales/avec ou sans emploi.
- Nombre de groupes de parole.
- Nombre de visites médiatisées et de visites accompagnées.
- Nombre d'ateliers médiatisés et nombre des participants.
- Nombre d'entretien familles.
- Nombre d'entretien parents/enfants.
- Nombre de visites fratrie.

- Nombre de weekends sollicités pour les droits d'hébergement et nombre de bénéficiaires.
- Identification des effets principaux de l'action sur les enfants et adolescents concernés.
- Durée d'accompagnement.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des recommandations et de la réalité de l'activité à venir tel que le nombre de partenaires externes sollicitant le dispositif.

VIE DES APPARTEMENTS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS, CAP- ENVOL - FAITS MARQUANTS

14.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

C'est en 2025 que l'équipe de cadres a été renforcée de manière pérenne et a permis ainsi d'avoir un (e) chef (ffe) de service sur chacun des services hébergements collectifs, ENVOL et CAP.

Le chef de service des appartements semi-collectif est devenu responsable du SAEHD en septembre 2025 et une nouvelle cadre lui a succédé en prenant ses fonctions à Gondrandes à cette même période.

Cependant, l'année a été marquée par des problèmes RH persistants à la suite d'arrêts maladie longs, sur ces 3 services où un turnover de professionnels a pu fragiliser notre organisation. Toutefois la situation s'est stabilisée en fin d'année tant au CAP qu'aux Appartements Semi-Collectifs et nous sommes confiants quant à la reconstruction d'une nouvelle équipe à ENVOL.

L'accueil de jeunes en grandes difficultés sur le plan familial, relationnel, scolaire et ou psychique s'accompagnant bien souvent par de l'opposition sévère, une intolérance à la frustration et de l'auto ou hétéro agressivité, des passages à l'actes, nous obligent à élaborer des réponses visant à sanctionner ces actes et à réparer l'estime de soi des jeunes. C'est pourquoi nous avons continué à développer autant que possible des modalités d'accompagnement de type séjour en un pour un.

14.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

ENVOL :

Comme chaque année, au cours de l'été, 2 séjours à dominante sportives ont été organisés avec les enfants du service de l'Envol.

Du 6 au 11 juillet sous tentes au Camping Les Cadenières à Villecroze.

Du 18 au 21 août en gîte à Mouthier en Bresse.

Une sortie au Pal a été l'occasion de partager des moments conviviaux avec les enfants.



Le marché de Noël est aussi un temps très attendu par les enfants. En 2025, tous les enfants du groupe ont pu se rendre à celui de Montbéliard.



CAP :

- **Vol planeur :**

« Le service du CAP des Chenevières tient à remercier chaleureusement Dijon Planeurs, le Comité aéronautique départemental, ainsi que le Conseil départemental de la Côte d'Or pour leur belle initiative : permettre à des jeunes de découvrir le monde de l'aéronautique à travers une initiation au « vol planeur ».

Quatre jeunes du CAP ont eu la chance de vivre une expérience exceptionnelle, riche en découvertes, en émotions et en émerveillement.

Cette journée, marquée par l'enthousiasme et la bienveillance des encadrants, restera longtemps gravée dans leurs esprits. Merci pour cette belle opportunité unique de prendre de la hauteur, au sens propre comme au figuré ! »



- **Banque alimentaire**

« Le samedi 29 novembre a eu lieu l'opération de collecte pour la Banque Alimentaire qui a marqué un moment fort de l'année. Cette action, à laquelle il nous tient à cœur de participer chaque année, leur a permis de se sensibiliser aux problématiques de précarité alimentaire et d'être acteurs d'un projet solidaire.

Encadrés par leurs éducateurs, ils ont participé durant cette action à différentes missions : collecte de denrées dans le supermarché partenaire Aldi de Fontaine les Dijon, tri et conditionnement des dons.

Ce projet leur ont permis de développer leur sens des responsabilités, d'apprendre à interagir avec un public et de prendre conscience des enjeux liés à l'aide alimentaire. »



- **CAMPS**

Dans le cadre des actions menées par le CAP, trois CAMPS ont pu être organisés au cours de l'année 2025.

- Un séjour à Manigod a eu lieu en avril, basé autour du sport, de longues randonnées à pied, à vélos de l'escalade étaient au rendez-vous.



- Un séjour à Saint-Jean-De-Monts en Vendée a eu lieu en juillet, cette semaine de camp s'est basée autour du loisir et des baignades, celles-ci ont permis aux jeunes de renforcer la dynamique de groupe créer en ce début d'année et d'autant plus



- Enfin un troisième séjour a été organisé en Ardèche, les activités programmées ont pour objectif d'inciter les jeunes à sortir de leur zone de confort afin de développer leur capacité à se surpasser. Elles visent également à renforcer la cohésion de groupe en encourageant l'entraide et le soutien mutuel lors des moments de difficulté.



- **Vente de sablés et cookies de Noël**

Une vente de sablés et cookies a été organisée entre les éducateurs et les jeunes afin de pouvoir auto financer une activité en groupe. Cette vente fut une réussite, les jeunes ont tout donné afin de satisfaire les palais des uns et des autres qui eux même étaient ravis.

Nous avons d'ailleurs prévu mardi 10.02.2026 d'organiser une activité réunissant l'ensemble de l'équipe et des jeunes autour d'un bowling suivi d'un goûter. Ces moments sont des temps essentiels tant pour les jeunes que les moins jeunes.

- **Spéléologie :**

Les jeunes du CAP ont eu la chance de participer à une sortie à la grotte du Bel-Affreux, située à Antheuil en août.

Accompagnés par le club de spéléologie de Dijon-Bourgogne, ils ont pu s'initier à la spéléologie et découvrir les richesses naturelles de ce site. La sortie a également été l'occasion d'une sensibilisation aux chauves-souris, espèces protégées présentes sur le territoire, grâce à l'intervention de Jessica, chargée de mission à Natura 2000.

Ce moment riche en découvertes et en émotions s'est conclu par la remise d'un diplôme et d'une médaille à chaque jeune, en souvenir de cette expérience unique.



- **Braderie/friperie solidaire :**

Le dimanche 28 septembre 2025, les jeunes du CAP ont organisé leur friperie afin de récolter des fonds pour auto-financer des sorties, activités et projets à venir. Celle-ci a été organisée lors d'un vide grenier et a permis aux jeunes de pouvoir organiser une sortie avec l'activité de leur choix.

- **Halloween :**

Cette année encore, les éducateurs et les jeunes du CAP ont uni leurs forces pour organiser une soirée d'Halloween mémorable. Décorations effrayantes, déguisement de folies, ambiance festive et fous rires étaient au rendez-vous ! Au-delà de la fête, c'est surtout

l'investissement et la créativité de chacun qui ont fait de cette soirée un vrai succès. Un grand bravo et un immense merci aux jeunes et à l'équipe éducative pour leur implication et leur énergie. Grâce à vous, Le CAP continue de vibrer et de prendre vie au quotidien.



- **Journée Culturelle à Paris**

Le mercredi 26 février 2025, les jeunes du CAP ont pu participer à une journée culturelle à Paris. Cette journée avait pour objectif de faire découvrir le patrimoine culturel de notre capitale, de les ouvrir sur l'extérieur et surtout d'avoir l'opportunité pour certains de découvrir la tour Eiffel. Les jeunes accompagnés des éducateurs ont pu visiter le musée Grévin, ont fait un tour en bateau mouche et ont pu se balader dans les rues Parisienne. Nous tenons à nouveau à remercier nos donateurs qui ont pu permettre la mise en place de cette journée inoubliable !



- **Journée DDD :**

Dans le cadre de leur travail autour de la justice adaptée, les jeunes du CAP et de l'ENVOL ont réalisé un rap, mettant en lumière leur vision et leurs attentes en matière de droits. Cette initiative a retenu l'attention du Défenseur des droits, qui les a chaleureusement invités à la représentation du rapport annuel, le mercredi 19 novembre 2025.

Lors de la cérémonie d'ouverture, nos jeunes ont été mis à l'honneur : leur rap a été diffusé devant l'assemblée, offrant un moment fort et symbolique, les jeunes ont même été félicités et mis à l'honneur par Madame Claire Hedon. Tous ont pu constater que leur parole compte et qu'elle peut être entendue au plus haut niveau.

La journée a été rythmée par différentes animations autour des droits issus de la convention internationale des droits de l'enfant. Ces ateliers ont permis aux jeunes d'échanger, de mieux comprendre leurs droits.

Pour clôturer cette journée riche en découvertes, nous avons emmené les jeunes découvrir la tour Eiffel. Pour beaucoup d'entre eux ce fut une première expérience, vécue avec enthousiasme et émerveillement.

Cette journée a été valorisante et restera longtemps dans les mémoires de nos jeunes.



Appartements semi-collectifs :

- **Séjour**

Ce séjour à la cascade du hérisson pour 5 jeunes et 2 éducateurs a permis la découverte de ce site d'exception et un partage autour d'activités sportives.

Un temps de randonnée a notamment permis aux jeunes de prendre confiance en eux, d'apprendre à mieux se connaître.



- **Semaine bleue**



Les appartements semi-collectifs en partenariat avec le CCAS et la ville de Chenôve, ont fait partie du programme de la **Semaine bleue**. Une manifestation intergénérationnelle sur le thème cette année “vieillir ensemble - une chance à partager”.

14 aînés de la ville de Chenove ont participé à cette matinée qui s'est déroulée samedi 11 octobre au sein du service des Chenevières. Nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de cette manifestation deux bénévoles encadrantes du CCAS.

Une dizaine de jeunes se sont portés volontaires et se sont pleinement investis. L'équipe éducative les a accompagnés dans la préparation d'une dégustation “à l'aveugle” et d'un atelier “évasion bien-être” ; esthétique et massage des mains. Les retours des participants et des jeunes ont été très positifs.



- **Temps conviviaux au sein du service : Buffet de Noel**

Les moments conviviaux ponctuent la vie du service et sont très attendus par les jeunes. Ils permettent de partager un espace autre que celui du quotidien.

Pour exemple, nous avons partagé un buffet de Noel et avons même reçu la visite du Père Noel avec la distribution d'un cadeau humoristique pour chacun des jeunes.



RESSOURCES HUMAINES DES APPARTEMENTS, HEBERGEMENTS COLLECTIFS, CAP-ENVOL

15.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS



Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	47.62
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	43.64
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	3.98
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	4.10
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	53
Nombre de recrutements au cours de l'année	5
Nombre de départs de personnes dans l'année	3
Dont	Démissions : 3

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	4,1
Administration/Gestion	3,02
Services Généraux	9,75
Socio-éducatif	25,38
- Dont éducateur spécialisé	11,93
- Dont moniteur-éducateur / éducateur de niveau 2	10,7
- Dont moniteur d'atelier de 2ème classe	1
- Dont Educateur Scolaire Spécialisé	0,75
- Dont apprenti Educateur Spécialisé	1
Paramédical	1,28
- Dont psychologue	0,6
- Dont infirmier	0,68
Médecin	0,11
TOTAL ETP REEL 31.12.25	43,64

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	91%
Paramédical	100%

15.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	4
Stagiaires non gratifiés	2
Services civiques	
TOTAL	6

ENVOL : 1 stagiaire non gratifié moniteur éducateur

CAP : 3 stagiaires gratifiés dont 2 moniteur éducateur et 1 éducateur spécialisé

1 stagiaire non gratifié éducateur spécialisé

Appartements semi collectif : 1 stagiaire gratifié éducateur spécialisé

I 5.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Paternité		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	69	6			12	3							81	9
Direction Encadrement	56	2			6	3					11	1	73	6
Personnel Psychologique et paramédical	180	2									71	1	251	3
Personnel des Services Généraux	294	9	6	1	20	2			4	1			324	13
Personnel Socio-Educatif	1805	20	358	5	41	6	75	1			274	2	2553	34
Total 2025	2404	39	364	6	79	14	75	1	4	1	356	4	3282	65

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 10/07/2025

I 5.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Les deux services d'hébergement collectif, CAP et ENVOL ainsi que le service des Appartements Semi-collectif sont organisés comme suit :

LA DIRECTION :

- 1 Directrice à 0.40 ETP
- 1 Directeur adjoint à 0.60 ETP
- 2 Cadres Intermédiaires : 1 ETP sur chaque groupe CAP/ENVOL
- 1 Cadre Intermédiaire : 1 ETP sur le service des Appartements Semi-collectifs
- 1 Cadre Administratif et Financier intervenant à hauteur de 0.408 ETP

LE SERVICE ADMINISTRATIF :

- 2 assistantes de Direction chacune à 0.60 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (assistantes de gestion) 0.60 ETP
- 2 techniciennes qualifiées (secrétaires administratives) 0.60 ETP

LES SERVICES EDUCATIFS :

CAP (Collectif d'Accueil Personnalisé)

- 4 éducateurs spécialisés à 1 ETP
- 3 moniteurs éducateurs à 1 ETP
- 1 moniteur d'atelier à 1 ETP
- 1 éducatrice scolaire spécialisée à 0.25 ETP
- 1 maîtresse de maison qualifiée à 1 ETP
- 2 surveillants de nuit qualifiés à 1 ETP

ENVOL (Collectif d'Accueil Personnalisé)

- 2 éducateurs spécialisés à 1 ETP
- 1 apprenti éducateur spécialisé à 1 ETP
- 3 moniteurs éducateurs à 1 ETP + 1 moniteur éducateur à 0.70 ETP
- 1 éducateur scolaire spécialisé à 0.25 ETP
- 1 maîtresse de maison non qualifiée
- 2 surveillants de nuit qualifiés à 1 ETP
- 2 surveillants de nuit en renfort pour les 2 groupes

APPARTEMENTS

- 4 éducateurs spécialisés à 1 ETP
- 4 moniteurs éducateurs à 1 ETP
- 1 éducatrice scolaire spécialisée à 0,25 ETP
- 1 maîtresse de maison qualifiée
- 2 surveillants de nuit qualifiés à 1 ETP

LE SERVICE MEDICAL :

- 1 psychiatre à 0.114 ETP intervenant sur le CAP
- 1 psychologue à 0.17 ETP intervenant sur les Appartements
- 1 psychologue à 0.328 ETP intervenant sur CAP et ENVOL et à 0,10 ETP sur La Parentèle

- 1 infirmière à 0.75 ETP intervenant sur les 3 services

Les plannings éducatifs, avec une amplitude horaire de 7h à 23h, sont établis sur un roulement de 8 semaines pour le CAP et sept semaines pour l'ENVOL.

Trois plages horaires : 7h-14h30 (2 éducateurs) ; 14h30-23h (2 éducateurs) ; 8h-17h (2 éducateurs).

Les horaires des surveillants de nuit : 22h30-7h25 (8h25 le week-end) permettent des temps de transmission avec les éducateurs.

Les surveillants de nuit et les maîtresses de maison en CDI sont qualifiés ou en cours de qualification.

Actuellement, deux surveillants de nuit en renfort interviennent en alternance de 22h à 2h sur ces deux groupes à la suite de situations complexes.

Soutien aux pratiques

Les services du CAP de l'ENVOL bénéficient chacun de 2 heures par mois d'analyse de la pratique et 3 heures pour les Appartements Semi-collectifs.

Les réunions d'équipe organisationnelles et les temps de réunion clinique ont lieu chaque semaine.

Entretiens professionnels

L'ensemble des entretiens professionnels prévus pour 2025 ont été réalisés.

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

Les maisons d'enfants à caractère social demeurent des institutions du lien, des espaces de protection et d'éducation, à la fois dans et hors les murs, ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement d'enfants, de jeunes en grande souffrance ainsi que de leurs familles. Elles doivent continuer à insuffler de la vie, du sens et à favoriser l'émergence du collectif.

Toutefois, cette ambition se heurte à une réalité de terrain de plus en plus éprouvante. Comment maintenir et faire vivre ce lien, assurer pleinement ces missions de protection et d'accompagnement, lorsque les professionnels eux-mêmes sont fragilisés par un système de protection de l'enfance sous tension ?

L'année écoulée a, une nouvelle fois, été marquée par une augmentation des événements indésirables, des accidents du travail et des arrêts maladie. Les équipes éducatives expriment un sentiment croissant de désillusion et de manque de reconnaissance, malgré leur engagement constant. Dans ce contexte, les initiatives visant à renforcer le pouvoir d'agir des professionnels, en développant leurs compétences au service des jeunes et de leurs familles, demeurent essentielles mais insuffisantes à compenser l'usure professionnelle.

A l'instar de 2024, les difficultés de recrutement se sont accentuées, sous l'effet conjugué du burnout, de la démotivation et d'un manque d'attractivité du secteur. Cette situation fragilise la stabilité des équipes et, par conséquent, la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes confiés.

Par ailleurs, nous constatons à nouveau que les recommandations d'Adrien TAQUET concernant le taux d'encadrement en hébergement protection de l'enfance n'ont pas été suivies alors que tous les accueils collectifs de mineurs, des crèches aux centres de loisirs ou de colonies de vacances, disposent d'une réglementation encadrant les conditions d'exercices de l'activité.

Dans ce contexte déjà tendu, les admissions concernent de plus en plus de jeunes présentant des troubles psychiques importants ou des conduites à risques avérées, nécessitant des accompagnements renforcés et individualisés.

Face à ces constats, plusieurs actions ont été concrètement mises en œuvre en 2025. Des actions de sensibilisation à la prostitution des mineurs ont ainsi été déployées auprès des professionnels et des jeunes accompagnés. Des formations consacrées à la prévention de la violence ont été mises en place au sein de l'établissement à destination du personnel éducatif, afin de leur permettre de mieux comprendre et appréhender les comportements violents des enfants accueillis.

Par ailleurs, de nouvelles collaborations ont été développées et consolidées avec la SEDAP, dans le cadre d'un travail partenarial renforcé visant à mieux répondre aux problématiques complexes rencontrées sur le terrain. Ces actions vont continuer d'être développées en 2026.

Ces initiatives témoignent de la volonté constante de l'institution de s'adapter, d'innover et de maintenir la qualité de ses accompagnements, malgré un environnement de plus en plus contraint.

Axes de développement

Pour cela, en 2026, nous souhaitons continuer de développer et consolider les axes initiés les années précédentes, à savoir :

- S'appuyer sur les dispositifs de coordination existants tels que Mobil ados, l'Equipe Mobile Ressource (qui vient en soutien aux équipes), afin de "fluidifier" le lien entre le lieu de vie de l'enfant et les structures de soin.
- Prévenir "l'usure professionnelle" face à des situations de grande souffrance ou d'agressivité en favorisant l'accès à la formation (prévention des addictions, gestion de la violence, conduites à risques prostitutionnel).
- Mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des dispositifs de droit commun ((scolarité, santé, logement, formation, emploi et accès aux droits) afin d'anticiper et de sécuriser le parcours des jeunes en amont de leur sortie du dispositif de protection de l'enfance.
- Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnement en les adaptant à l'évolution des profils des jeunes accueillis, tout en soutenant les familles en difficulté afin de favoriser l'exercice de leurs responsabilités et le développement de leur pouvoir d'agir.
- Structurer des accompagnements pluri-institutionnels en renforçant la coordination et les liens entre le champ social, médico-social, sanitaire, éducatif et judiciaire.
- Soutenir l'expression et la place de chacun (jeunes, parents, fratrie et professionnels) en développant des projets culturels et artistiques favorisant l'émergence d'une parole partagée, collective et participative, tout en renforçant les dynamiques de dialogue, de reconnaissance et de co-construction au sein de l'accompagnement.

L'ensemble de ces orientations traduit une volonté forte du dispositif des Chenevières de faire évoluer les pratiques vers un accompagnement plus coordonné, plus adapté et plus humain. Il s'agit à la fois de mieux répondre à la complexification des situations rencontrées, en s'appuyant sur les ressources existantes et les dynamiques partenariales, et de renforcer la qualité du lien entre les différents acteurs gravitant autour de l'enfant.

Ces axes de développement visent également à sécuriser les parcours des jeunes, en anticipant davantage les ruptures et en favorisant leur inscription dans les dispositifs de droit commun. En parallèle, ils reconnaissent la nécessité de soutenir les professionnels, en prévenant l'usure liée à la confrontation à des situations de grande vulnérabilité, et en valorisant leur montée en compétences.

Enfin, en redonnant une place centrale à la parole et à la participation de chacun (jeunes, familles et professionnels) ces actions contribuent à renforcer le sens du collectif et à inscrire l'accompagnement dans une logique de co-construction, plus respectueuse des besoins et des capacités d'agir de chacun.

À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,

Directeur Général

Isabelle Ligez,

Directrice Chenevières

Établissement financé par

**Côte
d'Or**

LE DÉPARTEMENT



www.acodege.fr

Les Chenevières
6, rue Alfred Changenet
21301 Chenôve
03 80 54 90 54
chenevieres@acodege.fr

